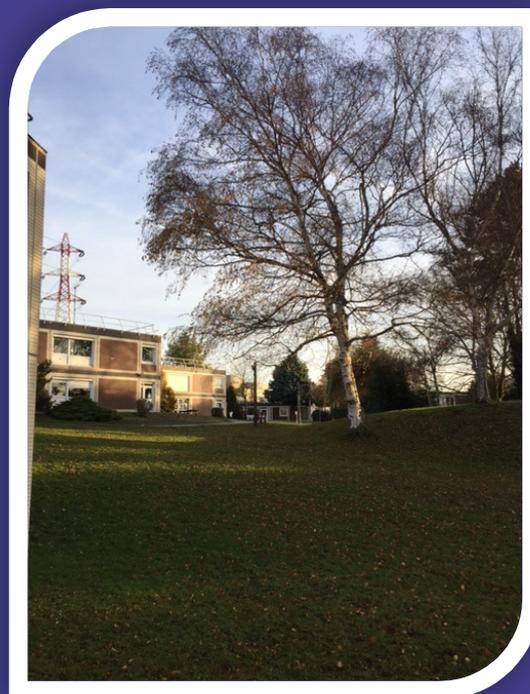




IME Henri Wallon

Projet d'établissement 2019-2023



Sommaire

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 3 |
| 1^{ERE} PARTIE L'ÉTABLISSEMENT ET SON ENVIRONNEMENT | 4 |
| I. HISTOIRE ET PROJET DE L'ENTRAIDE UNIVERSITAIRE..... | 5 |
| 1. L'Association..... | 5 |
| 2. Inscription dans le projet associatif..... | 8 |
| II. PRESENTATION DE L'IME HENRI WALLON ET SES MISSIONS | 9 |
| 3. La présentation de l'établissement..... | 9 |
| 4. Le public accueilli..... | 10 |
| 5. Organisation et composition de l'équipe pluridisciplinaire | 14 |
| 6. Aspects financiers..... | 19 |
| III. ANCRAGE DANS LE TERRITOIRE ET ÉVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT MEDICO-SOCIAL | 22 |
| IV. BILAN DU PRÉCÉDENT PROJET D'ETABLISSEMENT [2012-2017] | 24 |
| V. METHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PE [2018-2023]..... | 24 |
| 2^{EME} PARTIE L'ACCOMPAGNEMENT ET SES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE..... | 26 |
| I. L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS..... | 27 |
| 1. Le parcours de l'utilisateur | 27 |
| 2. L'organisation de la structure d'accueil | 29 |
| 3. L'accompagnement éducatif | 31 |
| 4. Le service social et d'insertion professionnelle..... | 43 |
| 5. L'accompagnement pédagogique | 45 |
| 6. L'accompagnement thérapeutique..... | 48 |
| II. LA COORDINATION ET LE PARTAGE D'INFORMATIONS..... | 52 |
| III. LES MODALITÉS DE PARTICIPATION DES USAGERS ET DE LEUR ENTOURAGE | 56 |
| IV. DÉMARCHES ET RÉFLEXION AUTOUR DE LA QUALITÉ..... | 57 |
| 3^{EME} PARTIE ORIENTATIONS ET PLAN D' ACTIONS | 59 |
| I. OBJECTIFS D'ÉVOLUTION, DE PROGRESSION ET DE DÉVELOPPEMENT..... | 60 |
| 1. Les perspectives à venir | 60 |
| 2. Favoriser des réponses globales et modulables..... | 61 |
| 3. Développer de nouvelles offres d'accompagnement | 62 |
| 4. Le plan d'actions à 5 ans..... | 64 |
| II. LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT (PIF)..... | 78 |
| III. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE, SUIVI, ÉVALUATION ET ACTUALISATION | 80 |
| IV. MODALITÉS DE COMMUNICATION DU PE-PS..... | 80 |
| V. CONCLUSION..... | 81 |
| VI. ANNEXES..... | 82 |

INTRODUCTION

L'IME Henri Wallon existe depuis 1971. L'établissement a bientôt 50 ans et de ce fait, il a une histoire. Différents fonctionnements ont jalonné celle-ci et l'IME a réussi à s'adapter à tous les évènements et changements demandés, tout en préservant sa spécificité.

Il est important de noter que les professionnels ont toujours eu à cœur de mettre l'utilisateur au cœur de la prise en charge, et que quelle que soit la direction, la bienveillance a toujours été une priorité.

Le projet d'établissement (PE) a été élaboré par l'équipe pluridisciplinaire, ce qui a permis de remobiliser et fédérer les différents professionnels. Bien que l'écrit de ce PE ait du retard (suite à un changement de direction) et que l'établissement manque de procédures écrites, celui-ci s'est toujours attelé à un accompagnement et à un accueil de qualité.





1^{ere} PARTIE
L'ÉTABLISSEMENT ET SON ENVIRONNEMENT

I. HISTOIRE ET PROJET DE L'ENTRAIDE UNIVERSITAIRE

ENTRAIDE UNIVERSITAIRE
31 rue d'Alésia, 75014 Paris
Tél. 01 40 47 93 00
Fax 01 40 47 93 47
www.eu-asso.fr | accueil@eu-asso.fr
Président : Alain GIRARD

1. L'Association

Qui est-elle ?

L'Entraide Universitaire a été conçue en 1954 par la Mutuelle Accidents Élèves de la région Parisienne, avec pour mission de créer des établissements à caractère social et médico-social.

Issue du militantisme des œuvres complémentaires à l'Éducation nationale, l'Entraide Universitaire a su, au fil des années, de manière responsable, adapter son organisation, moderniser ses pratiques, diversifier ses domaines d'intervention et suivre les évolutions législatives et réglementaires pour offrir une qualité de service optimale auprès des usagers qui lui sont confiés.

Tout au long de ces 64 années, l'Entraide Universitaire s'est référée à des valeurs éthiques basées sur les valeurs républicaines de liberté, de fraternité et d'égalité, sur les déclarations internationales et européennes des droits de l'Homme et du citoyen, des droits de l'enfant et de la personne en situation de handicap. Elle construit ses actions sur les engagements suivants :

- L'appartenance
- La laïcité
- La citoyenneté
- La solidarité
- L'égalité et l'équité

La démarche :

L'Entraide Universitaire a déjà une longue histoire et bénéficie d'une expérience liée à ses 64 années d'existence.

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901, elle a alors pour mission de créer des établissements à caractère social, ce qu'elle fait dès 1959. L'Entraide Universitaire inscrit son action dans une logique d'utilité sociale et d'intérêt général à travers des missions confiées par la puissance publique (État, ARS, Département, PJJ). L'association est agréée d'assistance et de bienfaisance et reconnue aux titres des œuvres complémentaires de l'Éducation Nationale par le Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation et de la Recherche.

L'association est par ailleurs membre du Groupe Laïcité Intégration et co-fondatrice de l'UNALG (Union Nationale des Associations Laïques Gestionnaires d'institutions du secteur sanitaire, social, médico-social, médico-éducatif, éducatif spécialisé), ainsi que du SNALESS, syndicat employeur de l'économie sociale.

Les engagements :

- Combat pour l'accès réel de toutes et tous aux valeurs fondatrices de la République Française : Liberté, Égalité, Fraternité
- Place la laïcité comme valeur fondamentale, caractère universel et positif de la différence
- Place l'Homme au cœur de tous les dispositifs humains et techniques qu'elle propose
- Considère que la personne en situation de handicap est un citoyen ordinaire
- Affirme que tout être humain, quels que soient la nature et le degré de la déficience dont il souffre, est un être de culture qu'elle se doit d'aider à se construire par l'éducation
- Estime que l'environnement accessible et accueillant doit être pour tous et ce, quelles que soient les déficiences
- Revendique, au titre de l'égalité de tous les citoyens, la prise en charge financée intégrale par la collectivité publique des institutions et services qui assurent auprès des personnes en situation de handicap une véritable mission de service publique.

Les actions :

Cherchant à répondre au plus près des besoins, l'ingénierie sociale développée par l'Entraide Universitaire couvre des champs de compétences diversifiés. Elle est mise en œuvre dans 52 structures.



Par la diversité de ses champs d'interventions, elle prend en compte les différences et valorise les potentialités de chaque personne. Elle place la personne accueillie au cœur du dispositif en fonction de son parcours et de ses capacités. Le rôle des professionnels de l'Entraide Universitaire est de favoriser une véritable expression de la personne, de ses attentes, de ses difficultés et de ses projets afin de permettre une construction conjointe d'une réponse qui y correspond.

Le partenariat :

L'Entraide Universitaire s'inscrit avec force dans une « démarche de réseau » et développe des partenariats institutionnels et sociaux.

L'action d'aide de l'association se situe toujours en relation avec le corps social de la personne accompagnée : la ville, la famille, l'école, les entreprises, les voisins, les associations. C'est pourquoi de nombreuses collaborations sont à souligner avec les crèches, les services de PMI (Protection Maternelle et Infantile), l'Éducation Nationale, les hôpitaux, les secteurs de pédopsychiatrie, les CFA (Centres de Formation et d'Apprentissage), la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), les autres associations médico-sociales, de formation professionnelle et d'éducation populaires, les associations sportives...

Gouvernance de l'Entraide Universitaire

L'Entraide Universitaire est une association dynamique, où chacun des acteurs participe quotidiennement à son fonctionnement.

Les administrateurs et les professionnels de la Direction Générale (DG) travaillent conjointement à la mise en œuvre des principes fondateurs de l'association et à l'émergence d'actions innovantes. La diversité des compétences et la forte implication de chacun favorise cette dynamique constante.

Le Conseil d'Administration :

Le Conseil d'administration de l'Entraide Universitaire est composé du Président, d'administrateurs et de membres qui constituent le Bureau.

La Direction générale :

Par délégation du Président du Conseil d'Administration, la Direction Générale de l'Entraide Universitaire pilote, anime, accompagne et contrôle les activités de l'association portées par un réseau diversifié d'établissements et de services.

La Direction Générale est organisée en 4 pôles fonctionnels. Elle appuie son action sur une politique qualité mise en œuvre de manière transversale et, à tous les niveaux de l'association, par la cellule qualité et gestion des risques qui lui est directement rattachée. Cette approche globale et intégrée de la démarche qualité constitue un axe fort des orientations associatives, définies par le Conseil d'Administration.

Pour en savoir plus : www.eu-asso.fr/association/gouvernance/

2. Inscription dans le projet associatif

Une mission en cohésion avec le projet associatif et ses valeurs

Le Projet Associatif de l'Entraide Universitaire actualisé a été adopté par son assemblée générale en Juin 2014. L'objectif de l'Association est clairement précisé : « contribuer à l'inclusion, dans le respect de leurs droits fondamentaux, des personnes en situation de Handicap. » Cet objectif détermine donc notre mission et la façon de la remplir. Nous avons fait nôtres les valeurs de laïcité, citoyenneté, appartenance, solidarité ; nous les déclinons dans toutes nos actions.

En contrepartie nous nourrissons également le projet de l'association : la Résidence Barbanègre a défendu avec force auprès du Conseil d'Administration le droit à la vie affective et sexuelle des personnes accueillies, et a activement participé à l'élaboration de la Charte dont l'Entraide s'est dotée sur ce thème.

II. PRESENTATION DE L'IME HENRI WALLON ET SES MISSIONS

Institut Médico-Éducatif Henri Wallon

15, rue des Coquetiers, 95200 Sarcelles

Tél. 01 34 38 36 66

Fax 01 34 38 36 67

www.eu-asso.fr/ime-henri-wallon_eta_77/ | rdiaz@eu-asso.fr

Directeur : **Rachel DIAZ**

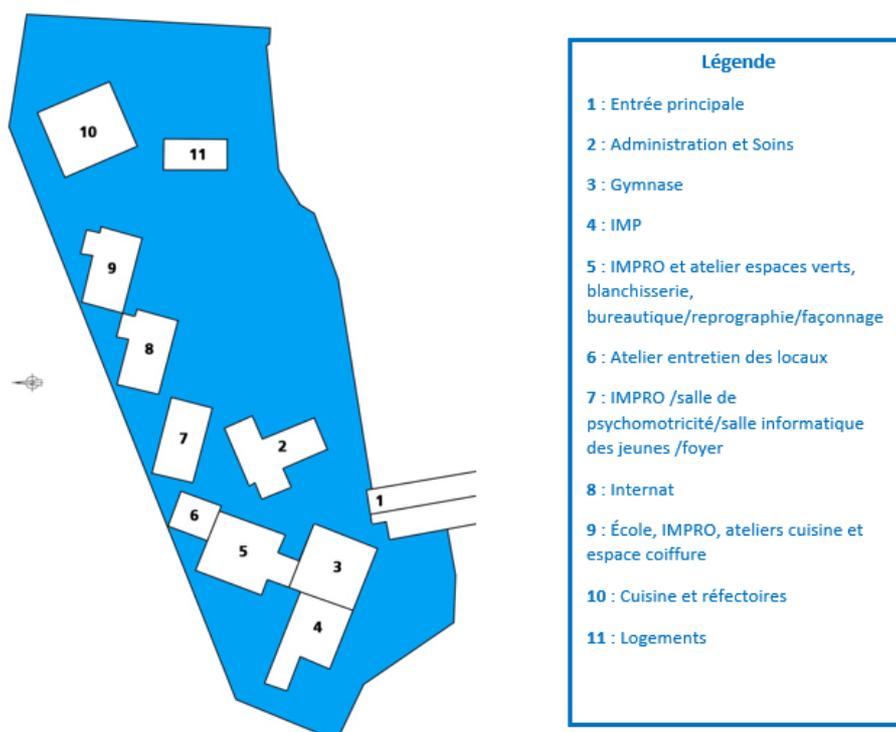
3. La présentation de l'établissement

L'Institut Médico-Éducatif (IME) Henri Wallon est situé au bout d'une courte impasse, au 15, rue des Coquetiers, à Sarcelles, dans le secteur est du Val d'Oise, à proximité du département de Seine-Saint-Denis.

Il est implanté à la périphérie du vieux Sarcelles et de Sarcelles-Lochères, en bordure de zone industrielle mais abrité dans un parc de verdure d'un hectare et demi environ.

Entouré de grands ensembles urbains (Sarcelles, Villiers-le-Bel, Gonesse, Garges-lès-Gonesse, Goussainville, etc.), l'IME s'efforce de répondre aux besoins d'une population dense et plutôt défavorisée globalement sur le plan social et économique.

Les locaux



Le cadre législatif et réglementaire

L'agrément par rapport aux types d'enfants reçus dans l'établissement n'a jamais été modifié : l'IME accueille, éduque, soigne et enseigne à des « jeunes déficients intellectuels légers et moyens, souffrant de troubles graves de la personnalité ».

Des ajustements peuvent intervenir selon les contraintes d'effectifs, les pathologies à traiter et l'équilibre des âges.

L'Institut Médico-Éducatif Henri Wallon est agréé pour recevoir 84 jeunes, soit 60 demi-pensionnaires et 24 internes de semaine.

4. Le public accueilli

Caractéristiques identifiées de la population accompagnée et évolutions éventuellement constatées dans le temps

Le projet s'articule autour de l'agrément accordé le 16 octobre 1984 par la DDASS du Val d'Oise qui précise que l'IME accueille 84 usagers dont 24 internes, de 6 à 20 ans, déficients intellectuels légers et moyens avec troubles de la personnalité associés.

Les externes sont demi-pensionnaires et les internes sont pris en charge hors week-ends et vacances. La plupart des jeunes sont accueillis en raison de dysharmonies évolutives ; pour autant, ils ont accès au langage oral et écrit et font preuve d'une certaine autonomie au quotidien.

Compte tenu des diverses pathologies, l'établissement se doit de prendre en compte l'hétérogénéité du public et adapter ses pratiques.

Profil des personnes accompagnées : Répartition en fonction des types de déficiences observées

| | Nombre au 31/12/2017 | % des personnes accompagnées au 31/12/2017 |
|--|----------------------|--|
| Déficience intellectuelle | | |
| - à titre principal | 38 | 46,34 |
| - à titre associé | | |
| Autisme et autres TED | | |
| - à titre principal | 17 | 20,73 |
| - à titre associé | | |
| Troubles psychiques | | |
| - à titre principal | 22 | 26,83 |
| - à titre associé | | |
| Troubles du langage et des apprentissages | | |
| - à titre principal | 2 | 2,44 |
| - à titre associé | | |
| Déficiences auditives | | |
| - à titre principal | | |
| - à titre associé | | |
| Déficiences visuelles | | |
| - à titre principal | | |
| - à titre associé | | |
| Déficiences motrices | | |
| - à titre principal | | |
| - à titre associé | | |
| Déficiences métaboliques | 3 | 3,66 |
| - à titre principal | | |
| - à titre associé | | |
| Cérébro-lésions | | |
| - à titre principal | | |
| - à titre associé | | |
| Polyhandicap | | |
| Nombre de personnes polyhandicapées | | |
| Troubles du comportement et de la communication (TTC) | | |
| - à titre principal | | |
| - à titre associé | | |
| Diagnostics en cours | | |
| Nombre de personnes en cours de diagnostic | | |
| Autres types de déficiences | | |
| - à titre principal | | |
| - à titre associé | | |
| Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12 (toutes personnes, y compris en accompagnement temporaire) | 82 | |

En effet, depuis plusieurs années, la population se diversifie avec notamment l'augmentation des jeunes présentant des troubles du spectre autistique. Au 31/12/2016, on ne comptait que 8 enfants avec autisme et autres TSA. Aujourd'hui on est à plus de 17 enfants. C'est une population plus dépendante qui demande souvent une prise en charge quasi individuelle, avec la nécessité d'adapter les activités. Depuis cette rentrée, la population se diversifie encore. Sur 11 admissions, on constate que les enfants ont un niveau scolaire plus élevé mais des troubles du comportement plus importants avec violence, intolérance à la frustration et au cadre. Cela induit une plus grande hétérogénéité et une complexification de l'accompagnement.

Ce public accueilli interroge les professionnels quant à l'orientation post IME des jeunes. Au regard de leurs difficultés et leur manque d'autonomie, il est en effet plus difficile pour ces derniers d'investir le champ professionnel. D'autant plus que le manque de place dans les structures adaptées ne permet pas d'ajuster l'orientation au plus près des besoins du jeune.

Origine géographique des jeunes scolarisés à l'IME, à la rentrée 2017 :

| Département | Commune de domicile | Nombre au 31/12/2017 |
|------------------------|-------------------------|----------------------|
| 95 | Arnouville | 3 |
| | Bouqueval | 1 |
| | Bruyères sur Oise | 1 |
| | Deuil la Barre | 1 |
| | Domont | 2 |
| | Eaubonne | 1 |
| | Ecouen | 1 |
| | Enghien les Bains | 1 |
| | Ézanville | 1 |
| | Fosses | 1 |
| | Franconville | 1 |
| | Garges-lès-Gonesse | 10 |
| | Gonesse | 5 |
| | Goussainville | 2 |
| | Groslay | 2 |
| | Le Thillay | 1 |
| | Louvres | 2 |
| | Marly la Ville | 1 |
| | Montmorency | 2 |
| | Montigny les Cormeilles | 1 |
| | Saint Brice sous forêt | 3 |
| Sannois | 1 | |
| Sarcelles | 30 | |
| Soisy sous Montmorency | 3 | |
| Villiers le Bel | 9 | |
| 92 | Villeneuve la Garenne | 1 |
| 93 | Pierrefitte | 2 |
| 77 | Longueville | 1 |
| | TOTAL | 90 |

On constate que la majorité des jeunes sont issus de Sarcelles et des villes voisines ; l'autonomie de transport des jeunes ainsi que le déplacement des parents vers l'IME s'en trouvent facilités.

Les transports des jeunes accueillis sont organisés et financés par l'IME, conformément à la Loi d'orientation de 1975. Ils reposent sur le principe d'autonomisation dès que possible par les transports en commun, dans une perspective d'insertion sociale et d'accès aux stages de l'IMPRO.

Suivant les capacités de repérage et la progression des jeunes, deux modes de transport leur seront proposés, en accord avec les parents par contrat :

- Transport accompagné en car affrété par l'IME
- Transport en autonomie complète, préparé par l'IME

Cars et minibus :

Les tournées de véhicules de transport en commun assurent jusqu'à présent le ramassage des jeunes non autonomes.

Les tournées sont organisées afin d'optimiser les temps de trajet et assurées par la compagnie des Transports AILES, en liaison téléphonique avec les familles et l'IME.

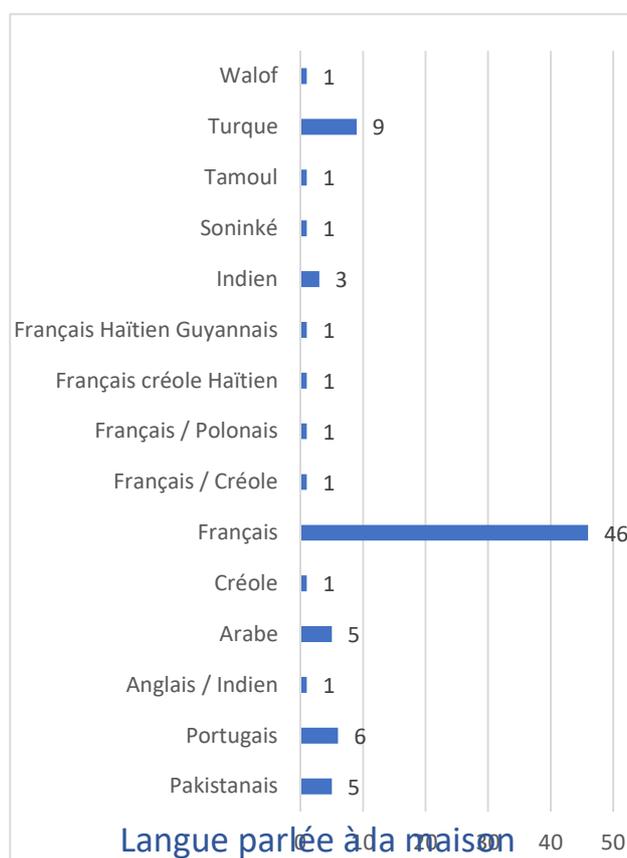
Les prestations sont garanties par contrat annuel sur la base du calendrier d'ouverture.

Les transports en autonomie complète :

Dès qu'un jeune est en capacité d'autonomie pour ses trajets quotidiens, un contrat est posé avec la famille ou les représentants légaux. Un travail préalable avec l'éducateur référent du jeune est mis en place et garantit la capacité du jeune à effectuer seul les trajets.

Langues parlées au domicile des usagers :

Les origines culturelles restent très variées (une trentaine de nationalités ou ethnies différentes sur Sarcelles) et la région de la « Plaine de France » avec l'aéroport de Roissy accueille de nombreux primo-émigrants, par tradition maintenant.



L'IME a toujours reçu des jeunes de familles d'origine culturelle variées. Cependant, l'établissement est confronté de plus en plus à la barrière de la langue, ce qui complique l'accompagnement de ces jeunes. Depuis 4 à 5 ans, l'IME fait appel à des interprètes présents dans l'établissement ou par l'intermédiaire d'associations.

Objectifs spécifiques d'accompagnement

Les missions de l'établissement sont cadrées par la loi du 2 janvier 2002.

Plus spécifiquement au sein de l'établissement, nos missions sont :

- Offrir un accompagnement spécialisé et pluridisciplinaire à des enfants ne pouvant être maintenus en milieu ordinaire
- Assurer une scolarisation adaptée à chaque enfant accueilli tout en poursuivant les possibles inclusions scolaires dans le milieu ordinaire
- Favoriser et accompagner l'intégration des jeunes (qui le peuvent et/ou qui le veulent) dans le milieu professionnel adapté ou ordinaire
- Développer la cohérence des actions et des différents modes de prise en charge répondant aux besoins des jeunes pour permettre leur bien-être et leur épanouissement
- Préparer des jeunes à être citoyen en développant des partenariats avec la vie sociale locale, départementale et nationale

5. Organisation et composition de l'équipe pluridisciplinaire

Management et Ressources humaines

La Convention Collective nationale de référence :

L'établissement est soumis à la Convention Collective Nationale de Travail des Établissements et Services pour Personnes Inadaptées et Handicapées du 15 mars 1966.

La Professionnalisation

La composition de l'équipe pluridisciplinaire et les effectifs tiennent compte de la spécificité des personnes accompagnées.

Les professionnels doivent :

- Adhérer à la philosophie du projet ;
- Être diplômés et expérimentés ;
- S'engager à suivre des formations continues et/ou des informations relatives aux données scientifiques nouvelles concernant l'accompagnement en IME ;
- Intégrer la dynamique de structure apprenante.

L'établissement s'assure le concours d'une équipe pluridisciplinaire disposant de compétences dans les domaines paramédical, psychologique, éducatif, pédagogique et social.

Le degré d'expertise des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire est un élément essentiel et déterminant, permettant de légitimer la mission ressources de l'établissement.

L'ensemble du personnel éducatif, psychologique, paramédical et pédagogique travaille sous la responsabilité hiérarchique ou fonctionnelle directe de la direction et ou du chef de service et s'inscrit dans le travail d'une équipe pluridisciplinaire.

Recrutement, accueil et intégration de nouveaux collaborateurs :

Pour être plus flexible, efficace et pour améliorer continuellement nos services et notre accompagnement auprès des jeunes, l'établissement déploie la politique en ressources humaines de l'association Entraide Universitaire.

Cette démarche de gestion des ressources humaines s'appuie sur les dimensions suivantes :

Le recrutement : le recrutement s'inscrit comme un outil majeur de la politique de gestion des ressources humaines et plus précisément comme un facteur essentiel d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et des carrières. Pour ce faire, l'établissement aura à sa disposition les méthodes et outils élaborés par l'association Entraide Universitaire et adaptés aux problématiques de terrain, permettant de bénéficier des compétences nécessaires à la réussite de son activité.

L'accueil et l'intégration des nouveaux salariés : pour tout nouveau professionnel embauché, un processus d'accueil-intégration va être mis en place afin d'optimiser son intégration et faciliter sa prise de fonction, au travers de 2 outils : le parcours d'accueil-intégration et le livret d'accueil salariés.

Gestion des compétences : plan de formation

L'établissement met en œuvre la gestion prévisionnelle des emplois et compétences prévue par l'association Entraide Universitaire.

Un entretien annuel professionnel est mis en place pour chaque salarié. Ce temps d'échange, mené par le supérieur hiérarchique direct, permet de faire un bilan de l'année professionnelle passée et donc d'établir un état à un instant donné et de planifier des objectifs de travail pour l'année future.

Ces entretiens permettent souvent de relever les besoins de formation complémentaire à ceux identifiés, et qui font l'objet d'une étude dans le cadre d'un plan annuel de formation.

Détail organigramme de l'établissement

L'établissement est géré par une directrice, celle-ci est accompagnée dans sa gestion par un chef de service IMP et internat, un chef de service IMPro et une coordinatrice pédagogique (détachée par l'Éducation Nationale).

IMP : l'équipe éducative est constituée de 8 éducateurs dont 0,50 ETP de temps de coordinateur. Sa première mission est l'accueil d'enfants présentant une déficience intellectuelle légère et moyenne, souffrant de troubles graves de la personnalité. Cet accueil s'adresse à tous les enfants de 6 ans à 14 ans. L'ensemble de l'équipe engage ses savoir-faire et ses compétences afin d'éveiller chez l'enfant le désir de construire son autonomie.

IMPro : les jeunes de l'IMPro (14 ans à 20 ans) sont encadrés par 9 éducateurs dont un 0,50 ETP de coordinateur, 1 éducateur de suite, 1 professeur de sport adapté et par 5 éducateurs techniques spécialisés. Tous les adolescents et jeunes-majeurs sont accueillis dans des groupes éducatifs sous la référence d'un éducateur, en respectant les tranches d'âges. Des ateliers professionnels sont proposés selon le projet professionnel de chaque jeune. À l'IMPro, l'équipe en collaboration avec la famille aura à gérer le passage de l'adolescence à la majorité, et toutes les épreuves qui en découlent.

Internat : l'équipe éducative est constituée de 6 éducateurs dont un 0,50 ETP de coordinateur, de 2 aides-soignantes de nuit (1,142 ETP) et de 2 veilleurs de nuit (1,20 ETP). L'équipe concourt au travail éducatif et thérapeutique en proposant de nombreuses activités, dans les murs et dans la ville en se recentrant sur la vie quotidienne. Le temps de l'internat est celui de l'intimité, du privé, du repos et des loisirs.

Pédagogique : l'équipe enseignante est constituée d'une coordinatrice pédagogique et de professeurs des écoles. L'équipe enseignante doit instaurer un cadre sécurisant et contenant. L'équipe est là pour apprendre à apprendre et elle va mettre à la disposition des élèves les moyens nécessaires afin que ces derniers puissent progresser au niveau des apprentissages scolaires. 1 AMP détaché de l'IME accompagne le professeur des écoles dans le suivi de la classe externalisée au collège.

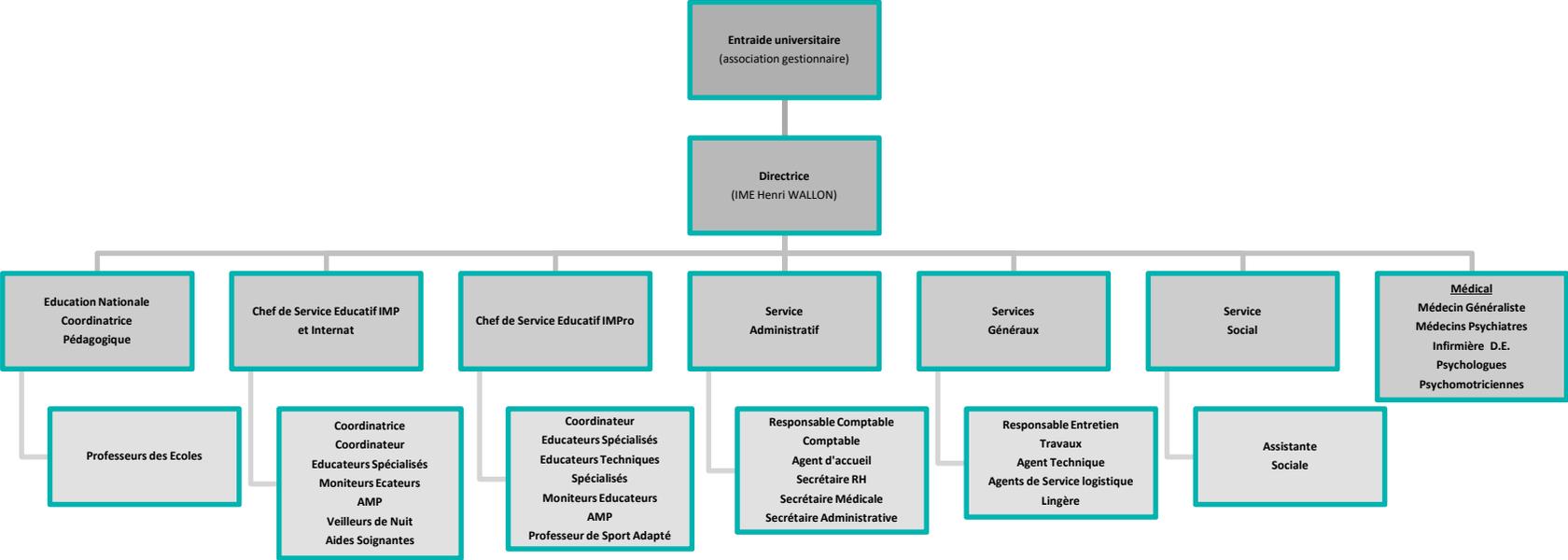
Service médical et paramédical : l'IME dispose d'un 1,22 ETP de médecin, dans la mesure du possible ce sont des spécialistes différents et complémentaires pour organiser l'offre de soins interne à l'institut (0,184 ETP de médecin généraliste et 1,03 ETP de médecin psychiatre), d'une infirmière diplômée d'état, de deux psychomotriciennes à mi-temps et de 2,5 ETP de psychologues.

Service Social : un poste à temps plein est dédié à ce service. La mission de l'assistante sociale est de soutenir l'intégration sociale des enfants et adolescents accueillis au sein de l'établissement.

Service Administratif : l'équipe est constituée d'une responsable comptable, d'un comptable, d'une secrétaire médicale, d'une secrétaire ressources humaines, d'une secrétaire administrative et d'une secrétaire d'accueil.

Services Généraux : l'équipe est constituée d'un responsable entretien et sécurité, d'un ouvrier d'entretien, d'une lingère et de 6,5 ETP de femmes de ménage, un agent de cuisine.

Organigramme et composition de l'équipe



Gestion des risques :

Ainsi que le définit le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, un document d'évaluation des risques professionnels est mis en place et mis à jour chaque année. Les risques sont répertoriés, évalués et font l'objet d'une démarche d'amélioration continue. L'établissement est particulièrement vigilant sur la prévention des risques psycho-sociaux et des risques d'accident de la circulation. Il est régulièrement réactualisé lors des réunions CHSCT.

Les professionnels sont régulièrement formés à la sécurité et la prévention des risques. Un travail de collaboration est mené avec les services de santé au travail du secteur.

Les risques professionnels et notamment certains risques psychosociaux sont bien identifiés et répertoriés dans le document.

Activité des IRP

Conformément au Code du Travail et aux accords de l'association Entraide Universitaire, et en attente de leur prochain regroupement, les instances représentatives du personnel sont organisées se déclinant de la manière suivante :

Le Comité d'Établissement (CE) regroupe l'ensemble des établissements d'Ecouen et de Sarcelles. Cette instance présidée par la directrice se réunit tous les mois autour de thèmes concernant la gestion et la situation économique et financière des deux établissements de l'Entraide Universitaire. Elle organise aussi pour l'ensemble des professionnels des activités sociales et culturelles.

Les Délégués du Personnel (DP) sont élus au niveau de l'établissement et représentent les salariés. Lors des réunions mensuelles présidées par la directrice de l'établissement, ils lui font part de réclamations individuelles ou collectives et peuvent aussi faire des suggestions quant à l'organisation générale de l'établissement.

Présidé par la directrice et réunissant tous les trimestres des représentants élus des deux établissements d'Ecouen et Sarcelles, **le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)** contribue à la protection de la santé et de la sécurité des salariés ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de travail. Le médecin du travail et l'inspecteur du travail participent régulièrement à ces réunions.

ANNEXE 4 : BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE
 arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 15 juin 2007

| PASSIF | 2017 | 2016 |
|---|---------------------|---------------------|
| Fonds propres | | |
| Fonds associatifs sans droit de reprise | 60 174,27 | 60 174,27 |
| Fonds associatifs avec droit de reprise | | |
| Dons et legs | | |
| Subvention d'investissement sur biens renouvelables | | |
| Réserves | | |
| Excédents affectés à l'investissement | 121 386,65 | 121 386,65 |
| Réserve de compensation | 92 310,92 | 10 210,92 |
| Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement | 578 653,27 | 578 653,27 |
| Autres réserves | 20 521,63 | 20 521,63 |
| Report à nouveau | | |
| Report à nouveau (gestion non contrôlée) | -294 781,23 | -294 781,23 |
| Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou impossibles aux financeurs | | |
| Résultat sous contrôle de tiers financeurs | 191 038,27 | -14 182,14 |
| Dépenses non opposables aux tiers financeurs | -273 199,59 | -289 505,58 |
| Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) | 22 014,61 | 22 789,24 |
| Résultat provisoire de l'exercice (excédent ou déficit) | 22 789,24 | 201 187,42 |
| Résultat provisoire de l'exercice N-1 (excédent ou déficit) | | |
| Subventions d'investissement sur biens non renouvelables | 57 063,83 | 60 246,17 |
| Provisions réglementées | | |
| Couverture du besoin en fonds de roulement | | |
| Amort. dérogatoires & prov. pour renouvellement immobilisations | 1 499 819,28 | 1 695 184,35 |
| Réserves des plus-values nettes d'actif | 3 253,24 | 3 253,24 |
| Immobilisations grevées de droits | | |
| TOTAL I | 2 121 904,49 | 2 137 632,29 |
| Comptes de liaison | 3 040,75 | 58,70 |
| TOTAL II | 3 040,75 | 58,70 |
| Provisions pour Risques | | |
| Provisions pour Charges | | |
| Fonds Dédiés | 124 747,90 | 189 467,38 |
| TOTAL III | 124 747,90 | 189 467,38 |
| Dettes | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) | 1 333 730,40 | 1 417 186,41 |
| Emprunts et dettes financières divers (3) | | |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | |
| Redevables créditeurs | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4) | 88 591,36 | 92 461,87 |
| Dettes sociales et fiscales | 381 940,82 | 402 335,06 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 76 953,49 | 36 530,95 |
| Autres dettes (5) | 13,90 | 38 433,85 |
| Produits constatés d'avance | | |
| TOTAL IV | 1 881 229,97 | 1 986 928,14 |
| Ecart de conversion (passif) | TOTAL V | |
| TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V) | 4 130 923,11 | 4 374 091,71 |
| (1) Dont comptes 1201 et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs | | |
| (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques. | | |
| (3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement. | | |
| (4) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an | 88 591,36 | |
| (5) Dont fonds des majeurs protégés & tutelles aux prestations sociales | | |

ANNEXE B: BILAN FINANCIER

| BIENS | | | | FINANCEMENTS | | | |
|---|--------------|--------------|--------------|--|--------------|--------------|--------------|
| | 2015 | 2016 | 2017 | | 2015 | 2016 | 2017 |
| Biens stables | | | | Financements stables | | | |
| Immobilisations incorporelles nettes | 1 943,88 | 1 276,41 | 608,94 | Apports ou fonds associatifs | 80 496,00 | 80 496,00 | 80 056,00 |
| Immobilisations corporelles brutes | | | | Réserves des plus-values nettes (1) | 131 386,65 | 131 386,65 | 121 386,65 |
| - Terrains | | | | Excédents affectés à l'investissement | 60 746,77 | 60 246,17 | 57 863,83 |
| - Constructions | 3 990 559,66 | 4 702 437,71 | 4 783 390,42 | Subventions d'investissements | | | |
| - Installations, matériels et outillages techniques | 417 965,16 | 402 413,63 | 400 456,10 | Réserve de compensation des charges d'amortissement | | | |
| - Autres immobilisations corporelles | 842 757,57 | 901 670,32 | 1 088 533,41 | Provisions pour renouvellement des immobilisations | 1 629 155,38 | 1 492 084,35 | 1 499 819,28 |
| Immobilisations en cours | 635 843,56 | 15 856,27 | | Provisions réglementées / plus-values nettes d'actifs | 7 780,10 | 3 253,24 | 3 253,24 |
| Immobilisations financières | 16 523,88 | 15 323,88 | 16 323,88 | Emprunts - dettes financières | 1 478 111,11 | 1 398 810,05 | 1 318 459,97 |
| Amortissements comptables excédentaires différés | | | | Dépôts et cautionnements reçus | | | |
| Charges à répartir | | | | Amortissements des immobilisations | | | |
| Autres | | | | - Constructions | 2 625 598,56 | 2 792 487,98 | 2 987 630,67 |
| Comptes de bilan investissement | | | | - Installations, matériels et outillages techniques | 385 723,87 | 376 537,90 | 380 059,74 |
| TOTAL II | 9 829 093,71 | 6 038 978,02 | 6 289 312,75 | - Autres immobilisations corporelles | 631 901,79 | 668 816,01 | 675 725,11 |
| FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT NEGATIF (II-III) | | | | Autres (3) | | | |
| Actifs stables d'exploitation | | | | Comptes de bilan investissement | | | |
| Report à nouveau déficitaire (4) | 403 657,15 | 419 087,13 | 294 781,23 | TOTAL I | 7 031 192,23 | 7 209 418,56 | 7 112 886,49 |
| Résultat déficitaire (4) | | | | FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT POSITIF (I-III) | 1 208 008,52 | 1 170 440,54 | 823 573,74 |
| Droits acquis par les salariés non provisionnés (5) | | | | Financements stables d'exploitation | | | |
| Autres | 175 711,44 | 80 502,91 | 55 265,41 | Excédent et provisions affectés à la couverture de | 578 653,27 | 578 653,27 | 578 653,27 |
| Comptes de bilan trésorerie (stable) | | | | Réserve de compensation des déficits | 10 210,92 | 10 210,92 | 92 310,92 |
| TOTAL IV | 579 368,59 | 470 590,04 | 350 046,64 | Résultat excédentaire (4) | 391 957,68 | 32 789,24 | 22 014,69 |
| FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION NEGATIF (II-IV) | | | | Report à nouveau excédentaire affecté à : (4) | | | |
| FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL NEGATIF | | | | - réduction des charges d'exploitation | 6 373,62 | 304 810,16 | 223 887,51 |
| Valeurs d'exploitation | | | | - financement mesures d'exploitation | | | |
| Stocks | 15 114,78 | 16 614,82 | 15 438,01 | Provisions pour risques et charges | | | |
| Avances et comptes versés | 885,06 | 29 092,96 | 9 370,36 | Fonds Décaés | 182 186,28 | 189 467,58 | 124 747,90 |
| Organismes payeurs, usagers | 490 268,66 | 450 450,21 | 335 200,31 | Autres | | | |
| Créances diverses d'exploitation | 3 246,60 | 15 467,71 | 13 955,18 | Comptes de bilan trésorerie (stable) | | | |
| Créances irrécouvrables en non-valeur (6) | | | | TOTAL III | 1 169 381,77 | 1 115 921,17 | 1 041 614,21 |
| Charges constatées d'avance | 12 765,68 | 12 508,80 | 15 408,49 | FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION POSITIF (II-IV) | 590 013,18 | 648 246,13 | 641 567,57 |
| Dépenses pour congés payés (7) | 213 745,20 | 229 002,67 | 217 934,18 | FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL POSITIF | 1 796 021,70 | 1 815 781,67 | 1 515 145,31 |
| Autres | | | | Dettes d'exploitation | | | |
| Comptes de bilan exploitation | | | | Avances reçues | | | |
| TOTAL V | 646 026,24 | 753 207,16 | 607 380,43 | Fournisseurs exploitation | 108 233,94 | 92 461,87 | 89 337,65 |
| BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (VI-V) | 135 396,81 | 219 917,68 | 101 755,25 | Dettes sociales | 404 833,40 | 399 967,00 | 389 749,51 |
| Liquidités | | | | Dettes fiscales | 11 392,42 | 11 368,06 | 12 191,31 |
| Valeurs mobilières de placement | | | | Dettes diverses exploitation | | 18 433,85 | 31 252,08 |
| Disponibilités | 2 065 982,26 | 1 650 751,09 | 1 507 577,18 | Dépréciation des stocks et créances | 8 082,90 | | |
| Autres | | | | Produits constatés d'avance | | | |
| Comptes de bilan trésorerie | | | | Ressources à reverser à l'Etat sociale | | | |
| TOTAL VII | 2 065 982,26 | 1 650 751,09 | 1 507 577,18 | Fonds déposés par les résidents | | | |
| TRESORERIE POSITIVE (VII-VII) | 1 600 626,89 | 1 595 863,99 | 1 413 246,05 | Autres | 106,79 | | 13,90 |
| TOTAL DES BIENS (I+IV+VI+VII) | 9 136 468,80 | 8 913 526,31 | 8 734 317,80 | Comptes de bilan exploitation | | 58,70 | 3 040,75 |
| | | | | TOTAL V | 590 013,18 | 633 209,48 | 505 585,18 |
| | | | | EXCEDENT DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (VI-V) | | | |
| | | | | Financements à court terme | | | |
| | | | | Fournisseurs d'immobilisations | 383 183,70 | 36 510,95 | 76 953,49 |
| | | | | Fonds des majeurs protégés | | | |
| | | | | Concours bancaires courants | | | |
| | | | | Ligne de trésorerie | | | |
| | | | | Intérêts courus non échus | 22 171,67 | 18 376,15 | 17 278,43 |
| | | | | Autres | | | |
| | | | | Comptes de bilan trésorerie | | | |
| | | | | TOTAL VII | 405 355,37 | 54 887,10 | 94 231,92 |
| | | | | TRESORERIE NEGATIVE (VII-VII) | | | |
| | | | | TOTAL DES FINANCEMENTS (I+II+V+VII) | 9 136 468,80 | 8 913 526,31 | 8 734 317,80 |

(I) Concerne les établissements publics : compte 1064

(II) Compte 1191

(III) Ensemble : états non contrôlés ou non affectés par des liens financiers.

(IV) Sous contrôle des financiers.

(V) Compte 1163 : compte épargne-temps (CET), provisions pour départ à la retraite non provisionnés en application du 3° de l'article R. 316 et de note de l'actif social et des familles.

(VI) Concerne les établissements publics.

(VII) Compte 1162, concerne les établissements privés.

III. ANCRAGE DANS LE TERRITOIRE ET ÉVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT MEDICO-SOCIAL

Orientations des Schémas et projets régionaux et départementaux

Le schéma départemental, depuis 1998, a connu des formes diverses d'application qui ont été confirmées et validées dans ses grands principes, par la loi du 02 janvier 2002 et la loi pour l'égalité des droits et des chances du 11 février 2005, à savoir :

- Prise en compte de la personne handicapée comme décideuse de son existence,
- Reconnaissance du droit au choix de vie de la personne handicapée,
- Reconnaissance de l'autorité parentale dans l'éducation des enfants,
- Élaboration avec la personne handicapée de son projet personnalisé,
- Développement des réponses qui mettent en avant une logique d'inclusion,
- Vigilance face à la continuité de l'accompagnement institutionnel et de service,
- Développement de l'adaptabilité de la structure et du travail en réseau,
- Développement du partenariat entre établissements et de l'information des personnes.

Il est à noter que depuis quelques années, nous avons vu un décalage de plus en plus important se créer entre ce que définissait l'agrément initial et la réalité des problématiques existantes et devant être traitées.

La notion de territoire ne se limite plus à la commune ou au département, il nous revient d'adapter, d'anticiper nos offres de services au besoin des populations accueillies afin d'assurer les maillages territoriaux permettant de répondre à la cohérence des parcours individuels et au sens de l'action des professionnels.

Nous nous trouvons en difficulté pour proposer une réponse adaptée aux jeunes adultes handicapés ayant atteints l'âge de 20 ans. En effet, quand bien même un projet d'accueil dans une structure adulte leur est proposé, dans une logique de fluidité des parcours de vie, il est difficile de garantir la continuité de leur prise en charge et de leur éviter l'exclusion des structures enfants et adolescents du fait uniquement de leur âge.

Ancrage dans le territoire

L'équipe partenariale se construit autour du Projet Individuel d'Accompagnement.

Dès la prise en charge du dossier des usagers, l'établissement s'attache à travailler en étroite collaboration avec une multitude de partenaires en étant ouvert sur son territoire et ceci au-delà même de la sortie.

Une convention est signée entre l'établissement et chaque partenaire culturel, social, professionnel, scolaire et de soins.

Certains partenaires sont en lien avec la mise en œuvre directe de la loi.

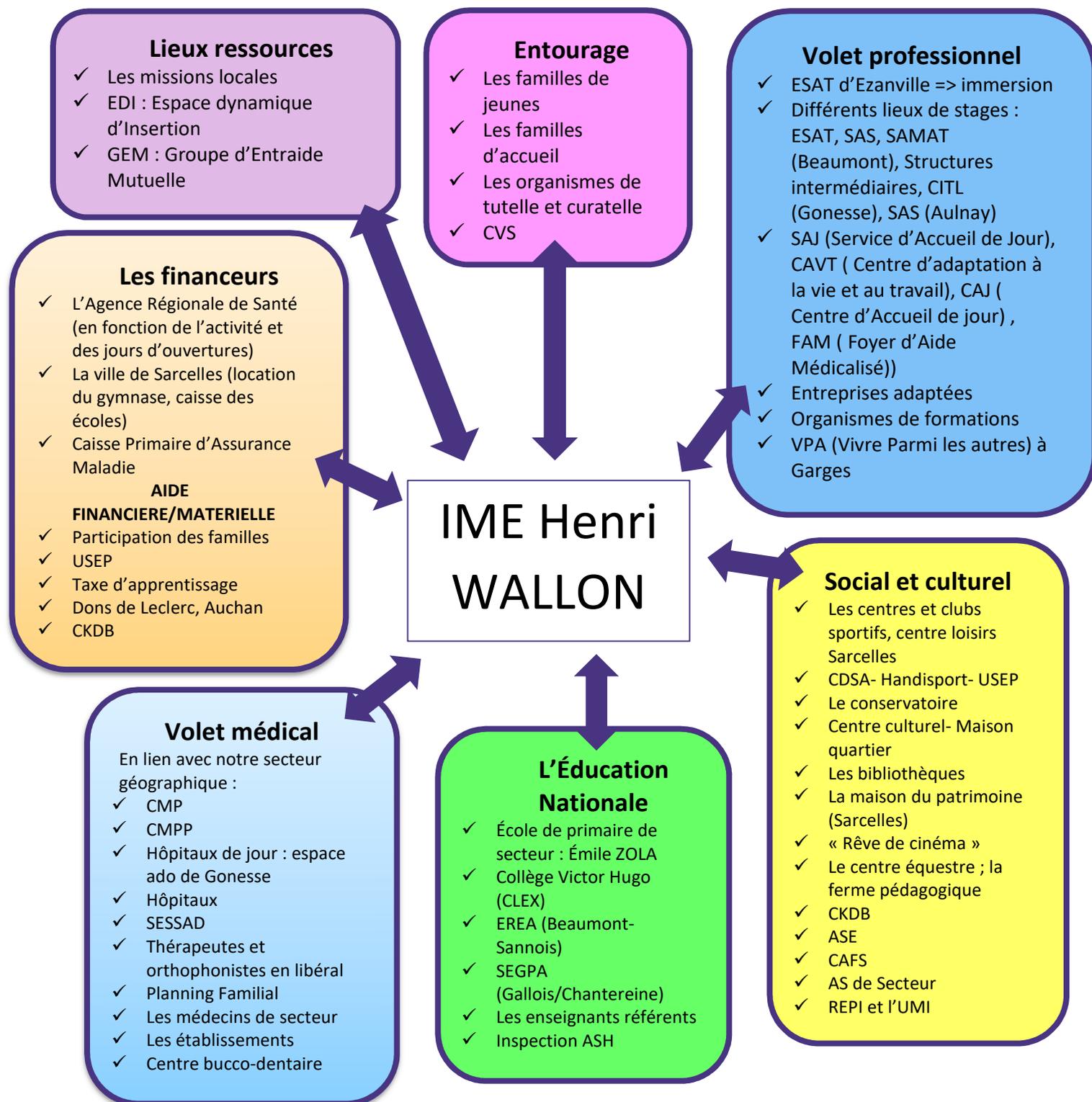
D'autres, plus au service de l'ouverture professionnelle et du bien être des jeunes.

Des partenariats sont pérennes dans le temps, d'autres sont plus ponctuels au service de projets individuels et de groupes.

Quelques exemples :

Les enfants et jeunes de l'IME vont régulièrement à la piscine, des conventions sont passées avec 3 piscines des environs, des créneaux horaires nous sont accordés ainsi qu'un tarif préférentiel.

Les jeunes à partir de 16 ans partent en stage pour découvrir le milieu professionnel, en ESAT par exemple, une convention lie le jeune au lieu de stage, celle-ci précise les conditions d'accueil.



IV. BILAN DU PRÉCÉDENT PROJET D'ETABLISSEMENT [2012-2017]

Niveau de réalisation des objectifs

Concernant le bilan du PE précédent, il apparaît nécessaire de préciser que nous n'avons pas pu le faire, ne disposant pas d'éléments projectifs dans l'écrit précédent. C'est d'ailleurs pour réussir à dépasser cette problématique que le travail d'association de l'équipe et la rédaction de fiches projets ont été réalisés pour cette nouvelle écriture.

V. METHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PE [2018-2023]

Ce projet d'établissement a commencé à être retravaillé fin 2017. L'établissement a fait appel à un prestataire extérieur. Des groupes de travail ont été constitués pour réfléchir sur différents thèmes :

- Prévention de la maltraitance et promotion de la bientraitance
- Projet individuel d'accompagnement
- Droit des usagers
- Participation des usagers
- Organisation et management
- Ouverture de l'établissement à et sur son environnement
- Réponses aux besoins des jeunes de – 14 ans
- Réponses aux besoins de +14 ans
- Réponses aux besoins des internes

Ces groupes de travail étaient animés par les chefs de service et la coordonnatrice pédagogique. Tous les personnels (éducatif, pédagogique, médical, administratif, logistique) de l'IME se sont inscrits au moins sur un des thèmes proposés.

Ce travail a été interrompu pendant 6 mois, suite au départ du directeur. Un nouveau directeur est arrivé, il a fallu quelques mois pour redonner une dynamique et fédérer les équipes pour la réécriture du PE.

Des groupes de travail ont été reconstitués afin de poursuivre la réflexion.

Les représentants des familles ont été reçus pour leur présenter le travail du PE et pour prendre en compte leurs avis ainsi que leurs propositions.

Un comité de Pilotage a été mis en place comprenant un chef de service, un éducateur de chaque pôle, un éducateur technique, un psychologue, un professeur des écoles. Il a repris le travail des groupes afin de réécrire le projet, tout en informant l'équipe du contenu afin d'avoir un retour de celle-ci. Depuis le mois d'avril, le comité s'est réuni au moins deux fois par mois, à raison de deux heures, afin de garantir une réflexion continue et globale, autour d'une lecture amenant à une réécriture homogène du PE.

Le projet d'établissement a pour objectif de :

- Guider les activités de l'établissement et conduire l'évolution des pratiques et de la structure dans son ensemble ;
- Définir les objectifs en matière de qualité des prestations ;
- Rendre lisibles les modes d'organisation et de fonctionnement de la structure ;
- Clarifier le positionnement institutionnel de l'établissement ;
- Indiquer les évolutions en termes de public et de missions ;
- Anticiper les évolutions.

En ce sens, il est un outil garantissant les droits des usagers.

La validation du PE sera soumise au Conseil d'administration de l'association ainsi qu'au CVS de l'IME Henri Wallon.



2^{EME} PARTIE

L'ACCOMPAGNEMENT ET SES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

I. L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS

1. Le parcours de l'utilisateur

Commission d'admission : détail de la composition + liste d'attente

Tous les dossiers envoyés par les MDPH sont enregistrés par ordre d'arrivée et traités en processus d'admission.

Les dossiers d'admission sont transmis par la Maison Départementale des Personnes Handicapées, sous compétence du Conseil Départemental du Val d'Oise et les admissions sont prononcées en tenant compte :

- de l'adéquation du handicap avec l'agrément de l'Établissement ;
- de l'origine géographique de la famille (priorité du secteur Est du département) ;
- des possibilités, du coût et du temps acceptable de transport pour les jeunes ;
- des capacités d'hébergement de l'IME pour les demandes d'internat.

La procédure d'admission se décompose en 6 phases :

- Étude du dossier par la directrice, le médecin psychiatre, les chefs de service, l'AS. Suite aux entretiens, la famille visite l'IME. Faute de place, l'enfant est inscrit sur une liste d'attente.
- Commission d'admission : **présentation à l'équipe** qui va accueillir le jeune lors d'un stage d'observation. À ce moment-là, est nommé un éducateur référent.
- **Stage d'observation de 15 jours** qui peut être prolongé si nécessaire.
- **Bilan d'observation** : Il est effectué par les membres de l'équipe en charge de l'observation.

Chaque intervenant sur la base d'un écrit détaillé, donne son appréciation argumentée de la période observée.

Admission et contrat de séjour :

La décision d'admission prise, la Directrice en informe l'enfant concerné en présence de son éducateur référent, puis reçoit sa famille ou responsables légaux. À cette occasion :

- Elle établit le Contrat de Séjour qui sera signé par l'enfant, sa famille et le Directeur,
- Elle remet le règlement de fonctionnement et le carnet de correspondance.
- Si l'enfant ou la famille refuse l'orientation, le contrat de séjour n'a plus lieu d'être

Dans le mois qui suit l'admission, la famille ou les représentants légaux seront reçus par l'assistance sociale.

Dans les trois mois suivant l'admission, un Projet Individuel provisoire est mis en place par l'équipe pluridisciplinaire.

Le Projet Individuel d'Accompagnement

L'identification des besoins du jeune :

Durant les 3 premiers mois d'accueil, les professionnels précisent chacun leur axe de travail auprès du jeune. Les échanges pluridisciplinaires qui en découlent permettent d'élaborer des objectifs communs qui seront inscrits dans le projet individuel d'accompagnement (PIA).

La réunion de synthèse :

Pour chaque jeune, une synthèse annuelle rassemblant l'ensemble de l'équipe permet d'interroger le PIA et d'ajuster les objectifs et les moyens de son projet.

Avant la synthèse, chaque intervenant fait un bilan écrit inséré au dossier du jeune. Le chef de service fait une synthèse des différents écrits qui sera présentée en début de réunion.

Des outils d'évaluation sont mis en place au sein de l'externat, l'internat et l'Unité d'Enseignement.

L'éducateur échange avec le jeune pour savoir si son projet lui convient et le chef de service appelle la famille afin de connaître leur avis sur l'accompagnement de leur enfant.

La synthèse regroupe :

- Les différents chefs de services concernés ;
- Le coordonnateur pédagogique ;
- Les éducateurs référents ;
- Un éducateur technique qui représente l'ensemble des éducateurs techniques spécialisés concernés ;
- L'Assistante Sociale ;
- L'enseignant ;
- Le médecin psychiatre ;
- Le psychologue de l'enfant ;
- L'éducatrice du service SSIP à partir de 16 ans ;
- Le cas échéant, les partenaires extérieurs qui interviennent auprès de l'enfant ;
- Le professeur de sport.

Le chef de service anime cette réunion et à l'issue de cette rencontre, rédige le projet (à partir de septembre 2018, ce sont les éducateurs référents qui rédigeront le PIA).

La réunion d'élaboration du projet dure 1 heure /1heure 30.

Le jeune est convié à la fin de la réunion. À ce moment, il a l'occasion d'exprimer ses attentes et ses souhaits à l'ensemble des professionnels qui l'accompagnent. Ces attentes sont prises en compte par l'éducateur avant la synthèse mais il les exprime lors de sa synthèse à toute l'équipe pluridisciplinaire. Le projet retenu par l'équipe est transmis au jeune par le chef de service.

La formalisation du PIA :

Dans les 15 jours suivant la synthèse, les parents et le jeune sont reçus par le chef de service et l'éducateur référent pour présenter les évolutions et difficultés rencontrées dans l'année et pour proposer le projet. La famille signe le PIA. En cas de désaccord, un rdv est pris avec le Directeur. Au sein du PIA (cf. annexe), tous les volets de la prise en charge sont abordés ; on y trouve également le parcours du jeune depuis son entrée à l'IME ainsi que le compte-rendu de la dernière synthèse.

Le PIA est revu au bout de 6 mois, lors d'une réunion de projet. L'éducateur référent fait le lien entre les différents intervenants auprès de l'enfant. Ce bilan est réalisé par le chef de service, l'éducateur référent et le psychologue.

En réunion de coordination, un membre de l'équipe pluridisciplinaire peut demander un point de synthèse afin d'échanger plus longuement sur la problématique rencontrée.

Le projet d'orientation et la fin de l'accompagnement

Le projet d'orientation et la fin d'accompagnement se concluent par une formalisation de départ. L'équipe pluridisciplinaire se retrouve autour du jeune afin d'évoquer son parcours et de lui souhaiter une bonne continuation. À cette occasion un cadeau lui est remis et une fête est organisée.

2. L'organisation de la structure d'accueil

L'IME se compose d'un IMP, d'un IMPRO et d'un internat ; ces unités de vie comprennent des groupes éducatifs.

Le Projet Individuel de chaque jeune est au cœur de son accompagnement quel que soit la structure qui l'accueille.

En rentrant à l'IME, le jeune bénéficie de références multiples, complémentaires et partagées.

L'unité de vie

C'est une structure regroupant plusieurs groupes éducatifs sur lesquels intervient l'équipe pluridisciplinaire.

Il y a trois unités de vie distinctes : l'IMP, l'IMPRO, et l'internat qui est une unité transversale aux deux autres.

L'unité de vie est la structure intermédiaire entre le groupe éducatif et l'institution dans son ensemble. Elle est placée sous la responsabilité d'un chef de service éducatif.

Les objectifs :

- Favoriser les échanges entre les groupes, pour mieux fédérer des objectifs communs d'action ou d'évaluation, par classe d'âge et de besoins.
- Tenter de fédérer un savoir-être collectif adapté aux exigences et aux limites institutionnelles, par classes d'âges : enfants ou adolescents.
- Assurer au mieux l'articulation des différentes compétences professionnelles (psychiatres, psychologues, professeurs des écoles, professeur de sport, psychomotriciennes, éducateurs d'internat, médecin, infirmière, assistante sociale) auprès des enfants et dans la relation aux familles.

Les moyens :

- Un éducateur référent par groupe.
- Un éducateur remplaçant par unité de vie (à l'exception de l'internat) permettant une permanence d'adultes référents.
- Des éducateurs techniques spécialisés pour l'IMPRO.
- Un professeur de sport adapté pour l'ensemble des unités de vie.
- Un budget alloué par groupe éducatif en fonction du nombre de jeunes. Diverses réunions institutionnelles.

Les groupes éducatifs

À son admission et tout au long de son parcours dans l'IME, chaque enfant, adolescent ou jeune adulte est accueilli dans un groupe éducatif défini. Il est sous la responsabilité d'un *éducateur référent* d'externat qui est le premier garant de son Projet Individuel.

L'éducateur référent a un rôle essentiel au cœur des questionnements médico-psycho-pédagogiques

et acteur privilégié en lien constant avec l'équipe pluridisciplinaire pour des réajustements ou observations décidés en synthèse sous la responsabilité du Chef de Service Éducatif.

Chaque groupe éducatif est constitué en fonction de l'âge des jeunes afin de mieux répondre à leurs besoins.

Répartition des jeunes :

En fonction de l'âge des jeunes présents dans l'établissement, de leur évolution ainsi que des admissions, le nombre de groupes par unité peut varier entraînant une répartition des éducateurs en conséquence. La grande majorité des jeunes de l'IMP passent à l'IMPRO durant leur 14^{ème} année. Au regard de l'évolution de la population accueillie et des difficultés rencontrées par certains jeunes liées à leur pathologie, le projet préprofessionnel a été réévalué et réadapté. De ce fait, un changement d'organisation dans l'accompagnement peut être proposé en fonction des besoins spécifiques de certains jeunes.

Les groupes ont été construits suite à plusieurs constats :

- L'homogénéité des besoins
- Le besoin d'identification aux normes scolaires
- L'évolution physiologique des jeunes

| IMP Institut Médico Pédagogique | |
|--|--|
| Jeunes de 6 à 14 ans, répartis sur 2 unités. | |
| <p>Unité A</p> <p>2 groupes de 4 à 6</p> <p>Jeunes de 6 à 11 ans</p> | <p>Unité B</p> <p>2, 3 ou 4 groupes de 6 à 7</p> <p>Jeunes de 11 à 14 ans</p> |
| IMPRO Institut Médico Professionnel | |
| Jeunes de 14 à 20 ans, répartis sur 2 unités. | |
| <p>Unité C</p> <p>4 groupes de 7 à 8</p> <p>Jeunes de 14 à 17 ans</p> | <p>Unité D</p> <p>2 groupes ½ de 5 à 12</p> <p>Jeunes de 17 à 20 ans</p> |
| INTERNAT | |
| <p>Il accueille en moyenne annuelle 24 enfants ou adolescents, garçons et filles</p> <p>Jusqu'à 18 ans sur 6 groupes éducatifs de référence.</p> | |

L'ensemble des professionnels intervient sur l'ensemble des unités de vie.

3. L'accompagnement éducatif

IMP : deux tranches d'âges aux besoins et objectifs particuliers

Les enfants arrivent suite à une réorientation de la MDPH. La plupart étaient en difficulté dans le milieu ordinaire, une prise en charge dans une institution spécialisée est un bouleversement, un grand changement pour l'enfant et sa famille. Cela nécessite donc tout un travail autour de l'appropriation et l'acceptation d'un nouveau cadre de prise en charge et d'accompagnement.

La séparation est toujours un moment difficile pour les enfants. Il est important de leur laisser un temps d'acclimatation (rédaction du 1^{er} PIA au bout de 3 mois). Ils ont donc besoin d'être entourés, protégés, accompagnés et sécurisés.

Unité A :

Les axes de travail :

- Accueil des nouveaux enfants à l'IME, sur leur groupe : découverte d'un environnement et d'un fonctionnement nouveaux.
- Rechercher une alliance avec la famille, établir une relation de confiance avec l'enfant.
- Aider l'enfant à se repérer dans le temps, dans l'espace, dans l'institution.
- Présenter chaque professionnel et sa fonction.
- Permettre l'acquisition des bases de la propreté, de l'hygiène (savoir s'habiller en fonction des activités, des saisons et des situations) et de l'alimentation (découverte d'un repas de collectivité composé d'aliments nouveaux, goûter aux aliments...).
- Développer le savoir-faire et le savoir être ensemble.
- Proposer un cadre favorisant le bien-être et l'épanouissement de chacun.

Les moyens :

- Mise en place d'un emploi du temps fixe et ritualisé.
- Projets communs avec les enseignants (par exemple, 2017/2018 : travail sur l'histoire, 2018/2019 : Arts plastiques).
- Laisser le temps de jouer librement : mise à disposition de legos, poupées....
- Proposer et accompagner dans des jeux collectifs.
- Utilisation de divers supports de médiation :
 - . Activités manuelles : dessin, peinture, pâte à modeler, collage, bricolage.
 - . Activités culturelles : conservatoire, sortie théâtre, bibliothèque, cirque.
 - . Activités sportives : apprentissage de la natation avec des maîtres-nageurs, vélo, patinoire, trottinette...
 - . Activités ludiques : jeux de sociétés, puzzle.
 - . Autres : sortie nature, repas éducatif, piscine.

Unité B :

Les axes de travail amorcés à l'Unité A, cités ci-dessus, sont poursuivis en fonction de l'évolution de l'enfant. Face à l'émergence des questionnements liés à l'âge, d'autres pistes sont abordées.

Les axes de travail :

- Se repérer et se confronter aux réalités de l'extérieur
- Se déplacer dans les transports en commun : préparer et mettre en place l'autonomie de transport
- Les accompagner dans le processus de la puberté
- Soutenir les apprentissages scolaires

- Préparer le passage vers l'IMPRO

Les moyens :

- Apprentissage du trajet domicile - IME (possibilité de collaboration avec l'internat)
- Sortie régulière à pied ou en transport en commun à l'extérieur : magasins en vue d'un repas, le marché...
- Projets communs avec les enseignants (ex 2017/2018 : les moyens de transports, Repérage dans le temps...)
- Lien entre enseignants/éducateurs pour les apprentissages scolaires et l'attitude en classe.

Chaque enfant, en début d'année scolaire, a un emploi du temps. C'est le premier moyen proposé pour permettre au jeune de mieux se repérer dans l'espace et le temps. Ci-dessous un exemple :

EMPLOI DU TEMPS DE : C M

Unité B3

| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | CONFIE ENFANT A |
|----------------------------|---------------|----------------|----------------|----------------|---------------------|-----------------------------------|
| 8 H 8 H 30 | | Petit Déjeuner | Petit Déjeuner | Petit Déjeuner | Petit Déjeuner | <u>MEDECIN PSYCHIATRE</u> |
| 9 H 9 H 30 10 H 30 | EDUCATIF | ECOLE | SPORT | EDUCATIF | ECOLE | |
| 11 H | récré | récré | récré | récré | récré | <u>PSYCHOLOGUE :</u> |
| 11 H 30 12 H | EDUCATIF | EDUCATIF | EDUCATIF | ECOLE | EDUCATIF PISCINE | Mme M |
| 12 H 30 - 13 H 15 | repas | repas | repas | repas | repas | |
| 13 H 30 14 H 14 H 30 | ECOLE | EDUCATIF | EDUCATIF | ECOLE | EDUCATIF | <u>EDUCATRICE INTERNAT</u> |
| 14 H 30 - 15 H | récré | récré | récré | récré | récré | Mme P |
| 15 H 15 H 30 16 H | EDUCATIF | EDUCATIF | PATINOIRE | Thérapie | EDUCATIF | <u>EDUCATEUR REFERENT</u> |
| Internat | goûter | goûter | | goûter | | Mr D |

L'accompagnement mis en place à l'IMP se poursuit à l'IMPRO à partir de 14 ans mise à part une réorientation en amont.

IMPRO

L'IMPRO est constitué de deux unités aux besoins et objectifs similaires.

Unité C :

Les jeunes accompagnés sur cette unité sont soit dans la continuité de leur parcours au sein de l'IME soit réorientés par la MDPH suite à la demande du milieu ordinaire ou d'une autre institution.

Tout en renforçant les acquis de l'IMP, le projet global de cette structure tend à préparer les jeunes à une future insertion socio-professionnelle nécessitant l'accession à un niveau d'autonomie suffisant, de socialisation, de connaissances et de compétences professionnelles.

Les axes de travail :

- Proposer un cadre favorisant le bien-être et l'épanouissement de chacun,
- Accéder à une meilleure autonomie dans les gestes de la vie quotidienne en diversifiant les supports de médiation,
- Permettre l'accès à la culture et l'ouverture au monde en développant des capacités relationnelles,
- Accéder à la citoyenneté à travers des activités extérieures et différents partenariats,
- Stimuler les divers potentiels d'expressions et de créations favorisant la confiance et l'affirmation de soi.
- Renforcer les acquis,
- Travailler l'autonomie de transport en fonction des capacités de chaque jeune,
- Découvrir les différents ateliers de l'IMPRO (la première année, les jeunes tournent sur les différents ateliers pour voir celui qui leur correspond le plus),
- Préparer les jeunes au monde du travail,
- Accompagner à la vie affective et sexuelle.

Les moyens :

- Utilisation de divers supports de médiation :
 - Activités manuelles : bois, peinture (gouache, sur soie, acrylique...), couture
 - Activités culturelles : MJC, Maison du patrimoine, Association Teenagers, rêve de cinéma, expositions diverses (la Villette...)
 - Activités sportives : foot five, piscine, badminton, ping-pong, baby-foot, football
 - Activités ludiques : jeux de sociétés, puzzle
 - Autres : sortie nature, repas éducatif...
- Sensibilisation d'une journée par semaine à l'ESAT d'Ézanville
- Accompagnement pour leurs stages autonomes pour une durée d'une à trois semaines
- Mise en place de groupes de paroles d'accompagnement à la vie affective et sexuelle (AVAS) par l'infirmière et un éducateur spécialisé.

Unité D :

Le projet de l'unité D s'inscrit dans la continuité du travail éducatif sur l'unité C à partir du PIA de chaque jeune dans un environnement collectif.

Les jeunes sont accueillis dès l'âge de 17 ans jusqu'à 20 ans date anniversaire pour élaborer leur projet de sortie (ESAT, structures intermédiaires, foyer de vie...).

L'accompagnement éducatif s'oriente spécifiquement autour de la vie pratique pour faciliter l'accès aux obligations de la vie adulte.

Les axes de travail :

- Démarches administratives, gestion de l'argent, maintien des acquisitions scolaires.
- Autonomie de la vie quotidienne : hygiène, vêtue, vie affective, vie collective, transports en commun, gestion des courses, confection des repas.
- Orientation post-IME : échanges sur l'élaboration du projet de sortie, visites de structures, lien avec le SSIP1 et les éducateurs techniques.
- Favoriser le lien social avec des structures de proximité pour permettre aux jeunes d'identifier des lieux ressources proches de leur domicile

Les moyens :

- Repas éducatifs.
- Modules d'apprentissage.
- Intervention hebdomadaire de l'assistante de service social.
- Partenariat avec la Maison des Ados.
- Rencontres avec différents établissements médico-sociaux, services sociaux.
- Accompagnement vers des structures associatives, services de la mairie...
- Activités de médiation éducatives (théâtre, chorale, danse, piscine).
- Gestion de la buvette de l'IMPRO.
- Blog de l'IMPRO.

Le travail éducatif à l'IMPRO est complété par la mise en place du travail en ateliers dont les temps varient en fonction des projets individuels. Ci-dessous un emploi du temps.

1 Service Sociale et d'Insertion Professionnel. Présenté en P44.

| | EMPLOI DU TEMPS DE : CA | | | | | Née le : | |
|---------------|-------------------------|----------|--|--|--------------------------------|-----------------------|----------|
| | à compter du | | | | | | |
| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | ENFANT | CONFIE A |
| 9 H | EDUCATIF | ECOLE | ATELIER APRENTISSAGES TRANSVERSAUX | EDUCATIF OU ATELIERS DECOUVERTES | ECOLE | MEDECIN PSYCHIATRE | |
| 9 H 30 | | | | | | Dr K | |
| 10 H | | | | | | PSYCHOLOGUE | |
| 10 H 30 | | | | | | Mme B | |
| 10H30 - 10H45 | récré | récré | récré | récré | récré | | |
| 11 H | EDUCATIF | ECOLE | ATELIER APRENTISSAGES TRANSVERSAUX | EDUCATIF OU ATELIERS DECOUVERTES | ECOLE | PSYCHOMOTRICITE | |
| 11 H 45 | | | | | | Mme Q | |
| 11H45 - 12H30 | repas | repas | repas | repas | repas | EDUCATEUR REFERENT | |
| 13 H | ECOLE | EDUCATIF | EDUCATIF | EDUCATIF | psychomotricité | Mr A | |
| 13 H 30 | | | | | | EDUCATEURS TECHNIQUES | |
| 14 H | | | | | | | |
| 14 H 30 | | | | | | PROFESSEUR DES ECOLES | |
| 15 H | récré | récré | récré | récré | récré | Mme P | |
| 15 H 30 | ECOLE | EDUCATIF | EDUCATIF | Thérapie | EDUCATIF | PROFESSEUR E.P.S. | |
| 16 H | | | | EDUCATIF | | P | |
| | | | | Thérapie 15h00-15h30 | psychomotricité 13h15-14h00 | TRANSPORT : | IME |

Les ateliers :

Les ateliers transversaux :

Lorsqu'un enfant est accueilli à l'IME, il nous faut l'accompagner vers une autonomie sociale ainsi qu'un épanouissement personnel en mettant tous les moyens nécessaires lui permettant d'acquérir ces deux finalités dans un cadre le plus adapté à ses besoins. Ces jeunes ne sont pas toujours prêts à intégrer un atelier professionnel technique spécifique, ils ont besoin de travailler avant tout des compétences transversales à l'ensemble des ateliers proposés au sein de l'IME :

- Socioprofessionnelles : comme rassembler le matériel nécessaire pour accomplir une tâche, reconnaître la chronologie de l'activité, reformuler une tâche, citer le matériel utilisé, organiser son espace de travail...
- Générales professionnelles : arriver à l'heure, respecter les horaires, prendre des initiatives, demander du travail, s'adapter à un groupe et communiquer, se mobiliser dans son travail en travaillant sa concentration
- Sociales : comprendre et respecter les règles, communiquer de manière adaptée, avoir une tenue adaptée, connaître la valeur de l'argent...

L'objectif de cet atelier est surtout :

- L'apprentissage d'attitudes, et la connaissance des méthodes et contraintes du monde du travail
- Permettre une intégration dans les structures de travail et pouvoir évaluer si ce n'est pas possible.

Les ateliers techniques :

Dans la continuité, les ateliers dispensent des prérequis techniques, suscitent des attitudes professionnelles et personnelles adaptées à différents métiers.

L'apprentissage professionnel s'organise autour de deux objectifs :

- acquérir une posture adaptée et transposable dans différents domaines,
- acquérir des savoir-faire spécifiques.

Ainsi, ils permettent de développer des compétences transversales.

L'IMPRO propose 5 ateliers professionnels :

- Atelier Jardin Espaces Verts
- Atelier entretien des locaux et lavage des voitures
- Atelier blanchisserie
- Atelier Cuisine
- Bureautique/conditionnement/façonnage

| Ateliers professionnels | Modalités de fonctionnement et objectifs |
|-------------------------|---|
| Jardin Espaces Verts | <p>L'atelier regroupe trois pôles différents qui permettent ainsi une ouverture d'activités assez large pour le public accueilli sur l'IME et ainsi adapter au mieux les tâches professionnelles à leurs compétences propres.</p> <p>L'atelier propose :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'entretien et l'aménagement d'espaces vert correspondent à différentes tâches (tondre, débroussailler, désherber, ramasser les feuilles...) à maintenir régulièrement une zone définie en bon état afin de lui donner un aspect visuel agréable en créant notamment des massifs divers fleuris.- L'entretien et l'aménagement de plantes d'intérieur (nouveau depuis fin 2017) ont pour but d'intégrer des végétaux dans des locaux administratifs, de les maintenir en effectuant un entretien complet avec des passages à intervalles réguliers.- La création et production florale (intérieur et extérieur) consistent à produire une certaine quantité de plantes diverses afin de créer différents supports de végétaux décoratifs comme les potées fleuries |

| | |
|---|--|
| | <p>qui sont proposées à la vente, ou encore les cadres végétaux réintégrés dans nos locaux professionnels mais aussi d'agrémenter les massifs extérieurs en vivaces, annuels et bisannuels.</p> |
| Entretien des locaux et lavage des voitures | <p>L'atelier se compose de deux activités qui peuvent s'effectuer en équipe ou en individuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien des locaux : ce pôle correspond à une initiation professionnelle aux métiers de l'entretien des locaux internes. L'éducateur technique prend en charge une équipe pour entretenir les locaux au sein de l'IME en diversifiant des zones de travail (balayage des sols, lavage des sols, entretien des sanitaires...). - Lavage des voitures : L'atelier prend en charge le lavage des véhicules de l'IME ainsi que ceux du personnel. <p>Les jeunes effectuent différentes tâches de la réception à la restitution en passant par le diagnostic et le lavage avec des produits adaptés.</p> |
| Blanchisserie | <p>L'atelier se compose de plusieurs axes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La blanchisserie englobe diverses tâches telles que la réception, le tri, le lavage, le séchage, le repassage, le pliage et le conditionnement du linge propre avec du matériel professionnel et semi-professionnel permettant ainsi l'acquisition de compétences spécifiques. <p>L'atelier s'occupe du linge qui sert aux différentes activités (piscine, sport, peinture) et aux différents ateliers... Afin de diversifier les tâches, l'atelier prend aussi en charge le linge du personnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La technologie en lien avec l'atelier permet d'apprendre à lire une étiquette de linge, comment fonctionne une machine à laver... <p>Cet atelier est également le lieu où travaille la lingère de l'internat ce qui permet aux jeunes de faire un lien avec les services généraux.</p> |
| Cuisine | <p>L'atelier élabore et prépare des menus avec les jeunes, sur le modèle d'un restaurant éducatif et d'un service de traiteur (vente à emporter).</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'atelier cuisine se compose de différentes tâches : la réalisation des plats avec l'achat des ingrédients, les préparations culinaires (épluchage, découpage, cuisson et/ou mise en plat...); la mise et le service de table, le nettoyage des plans de travail, des salles de service ; la plonge. - La technologie avec l'apprentissage du matériel, l'écriture de recettes, la création de pictogrammes... <p>La cuisine est une activité riche en échanges et en apprentissage de la vie. Elle permet de développer le plaisir de manger, de découvrir de nouvelles saveurs, de servir les autres. Les bénéficiaires permettent de pratiquer des ateliers cuisine avec des grands chefs, de découvrir la gastronomie.</p> |
| Bureautique/conditionnement/façonnage | <p>Cet atelier créé en janvier 2018 bénéficie de 4 pôles complémentaires entre eux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pôle Bureautique : initiation à l'outil informatique, conception et réalisation de documents, traitement d'image, numérisation - Pôle Reprographie : gestion de l'impression, en nombre, de fichiers informatiques, choix des supports et contrôle qualité - Pôle Façonnage : découpe, mise en forme, assemblage, pliage, plastification et reliure des documents imprimés - Pôle conditionnement : conditionnement de la production façonnée ainsi que d'autres produits, indépendants des pôles ci-dessus, type ESAT <p>Le travail des jeunes est valorisé au sein de l'institution et aussi à l'extérieur par le biais de leurs réalisations telles que la réalisation du carnet de correspondance, les affiches de la kermesse....</p> |
| <p>Les éducateurs techniques travaillent en collaboration étroite avec l'équipe enseignante pour mettre en œuvre les apprentissages scolaires et théoriques au sein des ateliers.</p> <p>Par ailleurs, à la demande de l'Éducation Nationale, les éducateurs techniques mettent en place des fiches d'évaluation comportant certaines compétences professionnelles issues de CAP reconnus. Ainsi ils évaluent eux-mêmes le niveau des jeunes.</p> | |

Internat

L'organisation :

L'internat de l'IME est un bâtiment spécifique qui accueille les jeunes sur 2 étages identiques.

L'agrément est de 24 jeunes, cependant nous avons une capacité d'accueil maximale de 27 jeunes âgés de 18 ans maximum, sauf exception liée au projet individuel. En effet, nous sommes confrontés depuis 2 à 3 ans à des situations nécessitant une certaine adaptabilité pour accueillir des jeunes majeurs soit :

- Parce que le lieu d'habitation des parents est trop éloigné
- Le jeune a encore besoin d'être protégé en attendant une place sur une autre structure

C'est un internat de semaine, ouvert du lundi au vendredi : un accueil séquentiel peut être proposé ou demandé par la famille soit :

- Pour une entrée progressive pour vivre moins douloureusement la séparation
- Pour une sortie, afin de préparer le retour dans la famille
- Pour alléger la prise en charge aussi bien pour le jeune que pour les professionnels, pour les cas les plus lourds
- Pour les jeunes en souffrance par rapport à la séparation

L'encadrement des jeunes est confié à 6 éducateurs, 2 surveillants de nuits et 2 aides-soignants coordonnés par un chef de service.

Admission :

Les projets d'accompagnement en internat sont posés soit dès l'admission, soit en cours de prise en charge lors des réunions pluridisciplinaires à la demande des jeunes, des familles ou des professionnels.

Une période d'observation est proposée à la famille et à l'enfant. Cette période permet aux éducateurs d'évaluer la pertinence d'un accompagnement à l'internat et d'ébaucher le cas échéant un projet éducatif individualisé.

Un bilan d'observation est organisé à la fin de cette période avec toute l'équipe pluridisciplinaire qui validera ou non la demande d'internat. Par la suite, la formalisation de cet accueil se fait par le Directeur et un avenant au contrat de séjour est signé avec le jeune et sa famille.

L'accueil à l'internat ne peut se faire qu'en liaison étroite avec la famille.

Objectifs et moyens :

Les objectifs visés :

- Accueillir les enfants et les amener à trouver une place au sein du groupe (travail sur la coopération entre enfants, le respect)
- Apporter à l'enfant un cadre sécurisant et apaisant au travers des limites, des repères (temps calme, rituels)
- Assurer ses besoins fondamentaux
- Ressentir du bien-être et s'épanouir (prendre du temps pour soi...)
- Renforcer et développer les apprentissages
- Préparer le jeune à être autonome dans la vie quotidienne
- Accompagner, soutenir et conseiller les familles (tisser des relations de confiance)
- Acquisition des règles sociales,
- Développer la citoyenneté

Les moyens :

- Accompagnement au quotidien : coucher et lever progressifs individualisés selon l'âge, le projet (ex. : CLEX, stage, traitement...), se repérer dans l'espace et le temps, accompagnement pour les bases de l'hygiène et la propreté.
- De nombreuses actions éducatives sont menées tant au sein de l'IME (théâtre, chorale, activités manuelles, aménagement de l'internat, relaxation, temps histoire pour les plus petits, préparation de goûters et repas, sports, anniversaires etc...) qu'à l'extérieur (piscine, bibliothèque, médiathèque, patinoire, concerts, restaurant, club sportifs, transferts, bowling, paint-ball, courses pour les repas...).
- Des projets individuels (inscriptions à des clubs extérieurs...) et de groupes (théâtre, sorties culturelles, bœuf jazz) sont proposés aux jeunes. Cela permet aux enfants de s'approprier divers moyens d'expression et de mettre en scène leur émotion, leur curiosité.
- Des réunions hebdomadaires (éducateurs/thérapeutes) et mensuelles (éducateurs/enseignants) permettent le questionnement des projets individuels.

Les familles sont étroitement associées au travers d'échanges, de rencontres et moments conviviaux (repas des parents, bœuf jazz).

Planning des activités 2018/2019

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi |
|--|--|---|----------------------------------|
| 16h GOÛTER | 16h GOÛTER | 16h GOÛTER | 16h GOÛTER |
| 18h Salle informatique <i>18h-19h</i> | PISCINE <i>16h30-19h</i> <i>(une semaine sur deux)</i> | Expression corporelle <i>16h45-17h45</i> | 17h SPORT |
| | | | 18h THEATRE <i>18h-19h</i> |
| 19h REPAS | 19h REPAS | 19h REPAS | 19h REPAS |

Modalités de fin d'accompagnement à l'internat :

Les sorties d'internat sont décidées en équipe lors des synthèses.

Les sorties sont prévues quand :

- L'évolution du jeune permet son retour au domicile
- Le jeune atteint ses 18 ans hormis projets spécifiques
- Les parents le demandent

Pour préparer la sortie et le retour à la maison, un *internat séquentiel* est proposé sur plusieurs mois.

Une *fête* à l'internat est organisée pour formaliser les départs.

Sport adapté

Chaque enfant peut avoir de 1 à 3 temps de sport dans la semaine, dont un temps sur l'internat.

Des rencontres inter établissement sont organisées.

Le sport fait partie intégrante de notre culture et doit permettre aux enfants présentant des déficiences mentales ou troubles du comportement, de pratiquer, comme tous les enfants, des activités physiques et sportives, qui ont pour but :

- L'éducation
- La socialisation
- La reconnaissance de la différence
- Et donc l'insertion sociale

La pratique du sport permet de travailler sur la stimulation, la prévention, le comportement, puis la réalisation de gestes adaptés au quotidien. Ces activités répondront au besoin de se situer dans un espace-temps, dans un groupe, au besoin d'affirmer sa personnalité, ainsi que de faire face à l'inconnu. Autant d'opérations pouvant s'avérer être complexes.

Quelques exemples d'activités sportives adaptées à proposer :

- Sports collectifs : foot, basket, hand-ball
- Parcours motricité
- Gymnastique
- Jeux moteurs
- Courses d'orientation
- Apprentissage du vélo

Pour l'enfant, sa participation et son engagement sont synonymes d'effort, de préparation, de courage, de dépassement de soi pour atteindre l'objectif fixé. Il découvre et fait l'apprentissage de la confiance en soi, du respect des autres ainsi que des règles.

Les transferts

« Les transferts sont des séjours, d'une durée supérieure à 48 heures, organisés pour des enfants d'un établissement médico-social hors de ses murs ou éventuellement suivis par un service (SESSAD par exemple). Ces séjours ont pour les enfants concernés un caractère éducatif, pédagogique et thérapeutique et entrent dans le projet d'établissement ou de service comme dans le projet individuel de prise en charge des enfants qui en bénéficient. Ils font à ce titre l'objet d'une préparation avec les enfants et leurs parents et d'une évaluation. Tout en se situant dans la continuité de la prise en charge, ils sont l'occasion dans un milieu et un environnement nouveau, à travers des activités différentes, de créer une rupture dans un mode de relation établi. En permettant une approche différente de l'enfant, ils sont de nature à faire évoluer le travail pédagogique, éducatif ou thérapeutique. Ils sont ainsi susceptibles de faire évoluer l'enfant vers une plus grande socialisation et une plus grande autonomie »

Extrait de la *Circulaire DGAS/3 C/MEN/DES/MS/DS n° 2003/149 du 26 mars 2003 relative à l'organisation des transferts temporaires d'établissements pour enfants et adolescents handicapés*

Les objectifs des transferts :

- Acquérir plus d'autonomie, d'assurance et d'indépendance.
- Apprendre à supporter et vivre sereinement une séparation d'avec la famille et les angoisses que cela peut générer.
- Favoriser les relations de confiance entre jeunes et adultes afin d'améliorer la qualité de la prise en charge ultérieure.
- Mettre tous les jeunes en situation d'internat afin qu'ils partagent une expérience de vie collective.
- Participer aux tâches collectives de la vie quotidienne.
- Découvrir d'autres environnements et favoriser de nouvelles rencontres.
- Renforcer l'unité et l'identité du groupe de référence.
- Développer les capacités physiques, intellectuelles et sociales de chaque enfant

Tous les jeunes peuvent bénéficier une fois dans l'année d'un transfert dans un lieu extérieur à l'IME. C'est un temps inclus dans le calendrier de fonctionnement.

Actuellement, ils sont programmés sur des périodes de 5 jours.

Ces transferts s'inscrivent, en y associant les jeunes et leurs parents par contrat de séjour, dans le Projet d'établissement.

Les familles en sont informées sans détour dès la visite de pré-admission, pour adhésion préalable.

Tous les personnels éducatifs et pédagogiques sont directement concernés par les transferts.

Proposé par l'équipe éducative et pédagogique, sur l'analyse des besoins du groupe et de chaque jeune, chaque projet de transfert est présenté à la Direction afin d'être validé.

Ce projet doit préciser les objectifs, le lieu, les dates, les activités, l'encadrement, le transport ainsi que tous les coûts inhérents.

Les modalités en étant établies et agréées par la direction, l'éducateur responsable désigné sous couvert de son chef de service éducatif, s'assure de sa mise en œuvre, des moyens nécessaires à sa réalisation, de son bon déroulement jusqu'à sa conclusion.

Chaque transfert est préparé en groupe(s) et les parents sont invités à une réunion d'informations au préalable. Tous les problèmes personnels ou inquiétudes pathologiques sont étudiés en équipe pluridisciplinaire.

4. Le service social et d'insertion professionnelle

L'organisation du service

La composition du service :

Le S.S.I.P se compose du **chef de service de l'IMPRO** qui coordonne son fonctionnement, d'un éducateur spécialisé et d'un assistant de service social.

L'éducateur s'occupe des mises en stages des jeunes en Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) et en milieu ordinaire.

L'assistant de service social met en place des stages dans des structures intermédiaires qui préparent à l'entrée en ESAT, en accueil de jour, en foyer occupationnel ou en foyer de vie.

Lorsque le projet de vie du jeune est défini, l'assistante de service social réalise avec lui les démarches administratives nécessaires à son orientation.

Les axes de travail du SSIP sont déterminés lors :

- Des synthèses des jeunes.
- De la réunion hebdomadaire du SSIP hebdomadaire ;
- Des réunions pluridisciplinaires de l'IMPRO

Les missions du service :

Le S.S.I.P. a pour but de préparer les jeunes de l'IMPRO, dès l'âge de 16 ans, à appréhender leur sortie de l'IME et d'assurer un suivi pendant une période de trois ans minimums.²

Les missions de ce service :

- Insertion professionnelle (stage de découverte ou en vue d'une admission) ;
- Insertion sociale (accompagnement vers les lieux ressources culturels, service sociaux...);
- Accompagnement vers les soins (psychiatrie de secteur, psychiatre, psychologues)
- Protection des majeurs vulnérables (mesure de protection judiciaire) ;

Les actions du service

Le S.S.I.P. :

- Aide le jeune à définir et consolider son projet socio-professionnel en lien avec son environnement familial ;
- Accompagne vers l'autonomie dans les transports notamment pour se rendre dans les lieux de stage ;
- Fait une évaluation sociale de la situation du jeune et l'accompagne dans ses démarches administratives ;
- Met en place des stages, assure le suivi et le bilan ;
- Met en place des relais sur le territoire d'habitation du jeune pour faciliter son insertion sociale ;
- Fait un travail de partenariat avec les associations, structures médico-sociales, institutions en fonction de la situation du jeune

À la suite de la synthèse, le travail s'effectue en coordination avec le jeune, l'équipe pluridisciplinaire de l'institution, les différents partenaires extérieurs et sa famille par le biais de :

- Stages encadrés pour permettre aux jeunes d'avoir une première expérience dans le monde professionnel, dans un autre lieu que l'IME, établissement médico-social, milieu ordinaire, association, établissement scolaire
- Visites des établissements avec le groupe éducatif, techniques et référents de stage.

² D'après le texte de loi des [annexes XXIV article 8 du Décret N° 89-798 du 27 Octobre 1989](#) « L'établissement ou le service assure l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle de l'adolescent à sa sortie. Afin d'apporter son appui au jeune et à sa famille, en liaison avec les services administratifs et sociaux compétents auxquels il ne se substitue pas, il apporte son concours aux démarches nécessaires pour faciliter l'insertion professionnelle et l'insertion sociale. »

Le projet d'orientation et la fin d'accompagnement

Accompagnement dans la construction d'un projet de vie :

Le SSIP met en place des *stages* pour permettre au jeune de vivre une expérience sociale ou professionnelle et de se confronter à un nouvel environnement.

Les stages peuvent commencer dès 16 ans, pour ceux qui semblent techniquement et psychologiquement prêts.

Dans un premier temps, des visites ou des stages accompagnés sont organisés au sein des structures spécialisées ou des entreprises susceptibles d'accueillir des stagiaires.

Ensuite, des stages de découverte d'une durée de deux à trois semaines peuvent être mis en place. Ils ont pour but d'amener les jeunes à se confronter au monde du travail et à mettre en pratique les compétences et les connaissances diverses acquises au sein de l'IME.

A 18 ans la préparation à la sortie de l'IME et à l'intégration se fait de manière plus accentuée. Si cela est possible, les stages sont plus nombreux et plus longs et sont ciblés en fonction du projet personnalisé du jeune, de son choix d'orientation et de ses possibilités.

Les jeunes qui ne sont pas complètement prêts à accéder à une activité professionnelle ont la possibilité d'étoffer leur expérience lors de stage au sein d'établissements intermédiaires tels que S.A.S, S.A.J, CITL et SIAMAT.

Pour les jeunes ne pouvant s'insérer en milieu professionnel ou préprofessionnel, l'orientation visée tend à être un foyer occupationnel ou un foyer de vie. Des stages de découverte sont mis en place à partir de l'âge de 18 ans.

Ces différents stages peuvent être d'une durée plus longue lorsqu'une perspective d'admission est envisagée dans la structure.

Les différentes actions de ce service tendent à mettre en place une intégration de ces usagers dans le monde du travail ordinaire, protégé, et/ou des orientations en foyers.

Accompagnement vers les soins :

Le SSIP travaille en lien avec les psychologues et médecins psychiatres et lorsque l'état de santé du jeune le nécessite, un relai est mis en place avec le service de psychiatrie de secteur par le biais du CMP.

Afin que la sortie se fasse dans les meilleures conditions, et que le jeune accepte d'être accompagné par une autre structure de soins et se sente en confiance, le SSIP peut l'accompagner lors de la première visite.

L'IME par le biais notamment du SSIP maintient un lien régulier avec les structures de soins.

En fonction des situations, une synthèse concernant le jeune peut avoir lieu.

5. L'accompagnement pédagogique

Les différentes modalités de scolarisation

Temps scolaire et contenu pédagogique :

Les temps de scolarité, décidés en réunion pédagogique de fin d'année varient cette année de 5h05 à 10h10 hebdomadaires en fonction des projets personnels des jeunes.

Certaines activités menées en salle éducative peuvent se rapprocher d'objectifs scolaires (travail sur l'espace et le temps par exemple) ou, pour le moins, concourir à favoriser les apprentissages scolaires.

Le travail réalisé au cours des séances d'orthophonie à l'extérieur de l'établissement complète de façon pertinente le travail en classe. Les rééducations sont décidées en synthèse et validées par le médecin psychiatre référent du jeune.

Concernant les contenus d'enseignement, l'Unité d'Enseignement de l'IME, centrée sur sa mission première, assume son rôle d'éducation et de lieu d'apprentissages scolaires.

L'apprentissage de la lecture, de l'expression orale et écrite, des notions fondamentales en mathématiques sont nos objectifs prioritaires ; les jeunes à la sortie de l'IME doivent être en mesure d'être les plus autonomes possible (transports, démarches administratives, recherche d'emplois, recherche de logement ...). Les enseignants ont toujours à l'esprit de répondre aux directives de l'Éducation Nationale énoncées dans les Bulletins officiels.

L'Unité d'Enseignement :

L'Unité d'Enseignement fonctionne sur le calendrier scolaire, sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi et accueille les jeunes jusqu'à 18 ans.

L'Unité d'Enseignement se compose de 6 enseignants dont certains spécialisés et un coordinateur pédagogique à plein temps.

Tous les jeunes de l'IME jusqu'à l'âge de 18 ans bénéficient d'un temps de scolarité défini en fonction de leurs besoins identifiés, de leur niveau repéré et de leur appétence. Depuis cette année, les jeunes au-dessus de 18 ans peuvent bénéficier d'un temps de scolarisation s'ils le demandent. Cette demande sera analysée par l'équipe et évaluée en fonction de l'appétence scolaire du jeune mais aussi de son projet personnel.

Pour constituer les groupes, l'équipe évalue la pertinence des temps de classe de chaque jeune, ils peuvent être modulés en fonction de l'âge, des niveaux, des progrès, des appétences, des besoins, des pathologies. Puis, pour chaque unité, les jeunes en fonction des niveaux scolaires évalués (en français et en mathématiques) et de leurs besoins seront regroupés au sein de groupes scolaires. Selon les années et le nombre de jeunes par unité, la composition des classes et la répartition par enseignant peuvent varier chaque année.

Depuis deux ans, les élèves de l'unité C sont divisés en 2 groupes. Les 14-16 ans en groupes de besoins et les 16-18 ans en groupes d'ateliers. Ces derniers sont hétérogènes en termes de compétences scolaires. Cependant les enseignants se basent sur le travail réalisé en atelier afin de susciter davantage d'intérêts et de renforcer le travail des ateliers.

La classe externalisée :

Depuis Septembre 2016, une classe externalisée de l'Unité d'Enseignement a ouvert au collège Victor Hugo à Sarcelles. Un enseignant de l'Unité d'Enseignement est détaché, tous les matins, sur le collège avec un groupe de jeunes de l'IME.

La création d'une classe externalisée permet de créer une passerelle vers le milieu ordinaire en facilitant les inclusions tout en renforçant les possibilités d'apprentissage des élèves.

Les élèves pouvant bénéficier de ce dispositif ont tous plus de 11 ans, ils doivent tirer profit de ce mode particulier de scolarisation sans que celui-ci entraîne chez eux des souffrances.

« La classe externalisée est dédiée à des enfants plus à même de « tenir » le rythme de l'école, à ceux qui sont aussi souvent les plus avancés dans les apprentissages, et s'adresse, de fait, à ceux qui sont les moins en difficulté.

Les avantages de cette modalité sont symboliques et techniques. Le maintien ou, mieux, le retour vers le milieu ordinaire sont valorisés par les enfants comme par leurs familles.»³

L'élève admis dans le dispositif doit se situer dans une dynamique de progrès lui permettant de poursuivre des apprentissages scolaires.

Par ailleurs, il doit être capable d'assumer les contraintes et les exigences minimales de comportement qu'implique la vie collective au collège, et avoir acquis une capacité de communication compatible avec les enseignements scolaires et les situations de vie collectives.

3 Les unités d'enseignement dans les établissements médico-sociaux et de santé : Rapport des Inspections Générales Décembre 2014

Pour cela, l'élève devra avoir déjà passé un an à l'Unité d'Enseignement de l'IME afin d'identifier ses besoins et ses potentialités et aura été proposé à l'équipe pluridisciplinaire lors de la synthèse.

L'individualisation du projet pédagogique, une réponse adaptée aux besoins de chacun

Les équipes de suivi de scolarisation (ESS)

Les ESS sont organisées pour tous les jeunes nouvellement scolarisés sur l'IME. Les enseignants référents du secteur ont à leur charge plus de 100 dossiers, il est donc impossible pour eux d'assurer une ESS par an pour chaque élève. En revanche pour les nouveaux élèves depuis septembre 2018, les ESS ont lieu dans l'école d'origine afin de :

- Procéder à l'inscription inactive (garder leur numéro RNE)
- D'envisager des inclusions si besoin
- De relayer les informations

Ces équipes de suivi permettent de réactiver/actualiser le PPS de l'élève mais aussi de permettre aux parents de relayer leurs demandes concernant la scolarité de leur enfant et ainsi d'évaluer la cohérence du Projet Pédagogique Individualisé avec le PIA. Le PPS fait partie intégrante du PIA. Les décisions prises lors de l'ESS ou de la synthèse sont conjointes et liées.

L'ESS réunit la famille du jeune, l'enseignant référent du secteur, l'enseignant du jeune, le coordonnateur pédagogique et le jeune si son âge le permet. La scolarité du jeune est au cœur de cette réunion.

Une ESS est aussi organisée pour un jeune qui va intégrer la Classe Externalisée ou lorsque sa situation demande une réorientation.

Les Projets Pédagogiques Individualisés :

Les évaluations diagnostiques en français et mathématiques menées dans chaque groupe en début d'année sont la base de réflexion à l'élaboration des **PPI** de chaque enfant (Projet Pédagogique Individualisé). Les résultats de ces évaluations permettent d'affiner leur projet pédagogique individualisé et permet également à l'enseignant de mettre en place des axes de travail et des projets spécifiques pour chaque groupe. Les évaluations nationales (GS, CP, CE1, CE2) peuvent être utilisées dans des conditions de passation adaptées à nos jeunes.

Les PPI sont à remettre au coordonnateur pédagogique et font l'objet de deux bilans minimums dans l'année. Les PPI sont de réels outils pédagogiques, leurs réévaluations dans l'année, permettent de réajuster les objectifs et les moyens à atteindre pour chaque élève.

Le livret scolaire :

Un livret scolaire est remis aux jeunes 2 fois dans l'année (décembre et juin) ; il est l'indicateur de l'attitude scolaire du jeune, du travail effectué et des progrès restant à accomplir. Ce n'est absolument pas un relevé de notes ; il a pour vocation d'encourager les efforts des jeunes.

Chaque jeune est évalué en fonction du cycle d'apprentissage dans lequel il travaille chaque jour. Le Coordonnateur pédagogique remet, en classe, les livrets en présence de l'ensemble des jeunes de la classe, de leur éducateur référent et de leur enseignant.

Cette remise solennelle, s'accompagne en décembre, d'un livre offert par la municipalité de Sarcelles.

Les jeunes de l'IME sont très attachés à la symbolique de cette remise de livrets ; elle a valeur *normalisant* à leurs yeux.

Les attestations de compétences : ACP

L'obtention d'un diplôme n'étant pas toujours possible pour certains élèves en situation de handicap, il est essentiel de pouvoir leur permettre de justifier les compétences acquises au regard des référentiels du diplôme préparé. Ils peuvent, en fin de ce parcours de formation professionnelle, et sous certaines conditions, se voir délivrer une Attestation de Compétences Professionnelles (ACP).

Depuis 2016/2017, les enseignants de l'Unité d'Enseignement préparent certains jeunes aux ACP en lien avec les éducateurs techniques spécialisés. Un professeur de lycée professionnel (PLP) rattaché à l'IME valide les ACP sous la coordination du coordonnateur pédagogique en lien avec les compétences validées par les équipes éducatives et pédagogiques.

6. L'accompagnement thérapeutique

Rôle de l'équipe thérapeutique :

L'objectif principal est de tendre à la création d'espaces, de temps de parole et d'expression pour chaque jeune accueilli. Le jeune peut alors mieux supporter et surmonter les difficultés ainsi que les troubles liés à son handicap.

Ces temps permettent également d'accompagner les jeunes dans leur évolution, leur développement psychoaffectif et psychomoteur, par un travail thérapeutique concerté entre les différents thérapeutes (médecins psychiatres, psychologues et psychomotriciens).

Ainsi le rôle de l'équipe est de :

- Permettre une prise en compte de la vie psychique et corporelle, et prendre en charge les jeunes dans leur individualité, grâce au travail complémentaire des soignants dans les différents champs : psychomoteur, psychothérapeutique et psychiatrique ;
- Participation à la réflexion pluridisciplinaire sur l'accompagnement global du jeune ;
- Participation à la dynamique et la réflexion sur le fonctionnement de l'établissement.

Axes de travail

Au plan individuel :

L'équipe propose à chaque jeune un espace individualisé au travers :

- D'entretiens avec les médecins psychiatres ;
- De psychothérapie ou entretiens psychologiques à visée thérapeutique avec les psychologues ;
- En psychomotricité thérapeutique ou rééducative, si nécessaire et sur indication du psychiatre.

Autres modalités d'accompagnement :

- En tenant compte des contingences administratives, des psychothérapies ou des rééducations extérieures investies par le jeune peuvent être maintenues. Si tel est le cas, le psychiatre et le psychologue référents restent à l'interface entre l'établissement et les partenaires extérieurs du soin.
- Le lien avec les familles : le travail auprès des familles et/ou responsables légaux est nécessaire à l'accompagnement des jeunes. À ce titre, des rencontres ponctuelles ou régulières peuvent être mises en place par les différents intervenants de l'équipe.
- Les groupes à visée thérapeutique : des projets de groupes sont en cours. Ils seront élaborés et animés par des membres de l'équipe thérapeutique.

Au plan institutionnel :

Le travail relationnel constant entre les thérapeutes et les autres intervenants pluridisciplinaires n'est pas une fin en soi et participe au soin.

Le discours autour de l'action thérapeutique permet des questionnements et une analyse du sens à donner à chaque situation rencontrée lors des synthèses de chaque jeune et des différentes réunions.

Les membres de l'équipe se réfèrent à la déontologie et questionnent l'éthique de leur pratique.

L'accompagnement par le médecin psychiatre.

Le médecin psychiatre est porteur et garant du projet thérapeutique. Il est tenu de faire valoir la dimension pathologique des enfants qui doit être prise en compte par l'éducatif et le scolaire.

Il rencontre les différents intervenants de l'établissement et participe aux réunions institutionnelles.

Au niveau des enfants :

Le médecin psychiatre participe au processus d'admission en rencontrant l'enfant, les parents/ou la famille d'accueil voire les partenaires extérieurs (AEMO-ASE). Il participe aussi dans le cadre des réorientations et les sorties.

Il assure le suivi de l'enfant seul ou parfois accompagné de l'éducateur référent (internat/externat) par des entretiens psychiatriques.

Il établit les traitements psychiatriques nécessaires et réévalue en fonction des besoins.

Il établit les certificats médicaux, demandes d'AEEH, d'AAH, carte d'invalidité, tutelle ou curatelle, de renouvellement de prise en charge MDPH, l'exemption de la « journée civile » si besoin.

Il répond aux urgences médicales en l'absence du médecin généraliste et aux manifestations d'angoisse chez l'enfant. Si nécessaire, il peut être amené à hospitaliser le jeune.

Au niveau des familles :

Il rencontre les familles en présence de l'enfant :

- Lors des admissions
- Au cours de la prise en charge de façon ponctuelle ou régulière, selon les situations
- Lors de mise sous traitement ou de réévaluation de ce dernier
- Il fait le lien lors des premières rencontres psychologues/enfant.

Au niveau des intervenants extérieurs

Le médecin psychiatre se met en relation avec les psychiatres, psychologues des CMP, CMPP, des hôpitaux, des HDJ. Il est en lien aussi avec des psychiatres libéraux, psychiatres de la MDPH, médecins des PMI, orthophonistes, psychomotriciens, éducateurs ASE, AEMO, assistantes sociales, juge pour enfants, référents PFS, ESAT.

L'accompagnement par les psychologues :

Travail clinique auprès des jeunes :

Le psychologue définit et propose un cadre de travail psychothérapeutique singulier et adapté à chaque jeune, où la relation thérapeutique est au cœur du travail.

Le psychologue peut utiliser des médiations comme le jeu ou le dessin, dans le but de favoriser l'expression spontanée et personnelle des jeunes.

Chaque jeune bénéficie d'un psychologue référent. Le psychologue référent suit le jeune tout au long de son parcours à l'IME.

Des entretiens psychologiques à visée thérapeutique, des prises en charge en psychothérapie individuelle sont mis en place pour chaque jeune. Les jeunes pourront bénéficier d'une prise en charge de groupe, actuellement en cours de réflexion.

Le travail psychothérapeutique auprès des jeunes nécessite une prise en compte du fonctionnement et de l'histoire familiale. Des entretiens ponctuels ou réguliers peuvent être proposés aux familles.

Les échanges réguliers avec les référents du jeune permettent d'enrichir le travail thérapeutique.

Parcours des jeunes :

Les psychologues participent aux différentes étapes du suivi du jeune par :

- Les processus d'admission via la période d'observation
- Les synthèses individuelles
- La réalisation de bilans psychologiques, pour réorientation ou fin de prise en charge. Des bilans, plus spécifiques, peuvent être effectués suite à la demande de la MDPH par nécessité de compléter le dossier en vue de certaines réorientations.

À chaque étape de ce suivi, le psychologue produit un écrit.

Réunions institutionnelles :

Au travers des réunions, le psychologue apporte une analyse complémentaire sur les situations évoquées. Et de manière plus informelle, les psychologues sont disponibles pour travailler avec les différents intervenants. Par le biais de l'écoute, de l'échange et du soutien, ils participent à la réflexion sur un jeune et son accompagnement.

Réflexion

Au vu du nombre d'enfants accueillis, soit 84 et au vu d'un changement de projet (thérapie de groupe en réflexion) ainsi que l'admission de beaucoup de petits en grande souffrance et avec des pathologies lourdes de la personnalité, il manque un poste de psychologue à temps plein afin de répondre aux besoins thérapeutiques des enfants.

L'accompagnement par les psychomotriciens :

Le médecin psychiatre peut demander dans un premier temps un bilan que le psychomotricien va alors réaliser. Dans un second temps, au vu des observations de celui-ci, un suivi psychomoteur pourra se mettre en place.

Travail clinique auprès des jeunes :

En psychomotricité, les séances sont individuelles (peuvent être individuelles ou groupales) dans les perspectives) et elles se construisent autour d'activités ludiques, corporelles, créatives, artistiques et motrices.

Trois approches, liées entre elles, peuvent être envisageables au vu des besoins du jeune :

- La rééducation psychomotrice, peu présente au sein de l'établissement (récupérer l'usage d'une fonction psychomotrice).
- L'éducation psychomotrice (stimulation des processus de développement, travail autour des gestes du quotidien).
- La thérapie psychomotrice (partir des compétences du jeune et de ce qu'il apporte en tenant compte de son histoire et de sa globalité).

Les médiations sont pensées en fonction des besoins, difficultés, capacités et attentes du jeune pour travailler différents items psychomoteurs, tels que :

- L'espace et le temps
- La latéralité
- La motricité fine et globale
- La graphomotricité
- Le schéma corporel et l'image du corps
- La communication verbale et non verbale
- La relation à l'autre

Les séances de psychomotricité s'articulent autour de temps de relaxation, de conscience corporelle ainsi que de nombreuses activités ludiques. Par le jeu, le psychomotricien accompagne le jeune dans son exploration du monde, ses découvertes corporelles, ses différentes expérimentations, ses apprentissages moteurs, ses émotions et son imaginaire. Il existe une multitude de médiations et d'activités en psychomotricité, dans chacune d'entre elles il faut identifier le ou les items psychomoteurs à solliciter pour le jeune en question ; c'est pourquoi le déroulement de la séance est singulier à chacun des jeunes.

Les objectifs et les outils de médiation :

Créer un cadre contenant et sécurisant est fondamental pour permettre au jeune d'investir le travail. Selon les besoins, la médiation choisie peut être répétée chaque séance pour être plus approfondie ou bien différente chaque semaine tout en visant un objectif commun.

Quelques exemples d'objectifs et d'outils de médiation :

- Travailler la motricité fine pour soutenir l'écriture : peinture, jeux de carte, jeu de twister pour doigts...
- Solliciter le lâcher prise et l'expression des émotions par de l'expression corporelle telle que la danse, le théâtre, le mime...
- Favoriser la motricité globale par le biais de parcours psychomoteurs, du mime, de jeux de balles et raquettes...
- Soutenir le schéma corporel, l'image du corps et le relâchement tonique en proposant des moments de relaxation.

Travail pluridisciplinaire et avec les familles :

Il travaille en lien avec les éducateurs afin de généraliser, quand cela est nécessaire, l'utilisation de certains outils et méthodes (mise en place de couverts ergonomiques, discussion autour des moyens utilisés à l'apprentissage des lacets, etc.). Des temps d'échange sont nécessaires avec les professionnels référents des jeunes afin d'harmoniser l'accompagnement individuel (ex. : les institutrices et les psychologues).

Une rencontre avec la famille peut être réalisée soit à sa demande ou soit par le professionnel afin de favoriser l'alliance thérapeutique.

II. LA COORDINATION ET LE PARTAGE D'INFORMATIONS

Réunions de travail

La cohérence et la continuité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap sont assurées par l'organisation et la mise en œuvre de réunions. Ces instances sont des temps formalisés d'échanges, d'évaluations, d'informations et de transmissions. Elles sont nos moyens pour associer tous les acteurs concernés.

Toute réunion donne lieu à la rédaction d'un écrit conservé dans le service.

En accord avec l'instance ministérielle du 22 mars 2007 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, la promotion de la bientraitance est une préoccupation phare dans l'IME.

Par ailleurs, dans le cadre de réunions interdisciplinaires, sont abordés des thèmes tels que la violence et les sanctions, où la question de la bientraitance est perpétuellement posée.

| | Nom de la réunion | Participants | Animateur | Périodicité/jour | Durée | Objectifs |
|----------------------------|-------------------|---|---------------------------------|----------------------|-------|--|
| Réunion pluridisciplinaire | Synthèse | Tous les professionnels de l'établissement accompagnant le jeune Partenaires extérieur | Chef de service | Hebdomadaire | 1h | Faire le bilan de l'année pour le jeune concerné et proposer les axes de travaux pour l'année suivante. Elle est le support du PIA |
| | Projet | Éducateur référent Thérapeute Chef de service | Chef de service | Entre deux synthèses | 30min | Appréhender les évolutions et adapter le PIA aux plus près des besoins des jeunes |
| | Coordination | Directeur Chefs de services Médecin psychiatre Coordinateur pédagogique Représentant de l'équipe thérapeutique Coordinateurs des services éducatifs Infirmière Assistant du service social | Directeur Ou Chef de service | Hebdomadaire | 2H | Informé et échanger sur des situations particulières ou préoccupantes |
| | Clinique | Éducateurs Psychologues | | Mensuelle | 1h | Parler de la situation des enfants |
| | Unités de vie | Chef de service Coordonnatrice pédagogique Coordinateur des services éducatifs Éducateurs, profs des écoles | | Bimensuelle | 1h | Transmettre les informations Échanger sur les différents projets d'équipe et sur les jeunes |

| | | | | | | |
|------------------|----------------|--|--|--------------|----|---|
| | | | | | | |
| | Internat | Chefs de service Éducateurs Psychologue Infirmière | Chef de service | Hebdomadaire | 1h | Échanger sur les situations des jeunes |
| | Internat/école | Chef de service Coordinateur pédagogique Éducateurs Professeurs des écoles | Chef de service Ou coordinateur pédagogique | Mensuelle | 1H | Échanger sur l'accompagnement pédagogique des jeunes à l'internat |
| Réunion d'équipe | Direction | Directeur Chefs de services Coordinateur pédagogique | Directeur | Hebdomadaire | 2H | Définir la politique de l'établissement et les choix institutionnels Réguler les actions entre les différents services |
| | Éducateurs | Chef de service Coordinateurs des services éducatifs Éducateurs Éducateurs techniques | Chef de service ou coordinateur | Hebdomadaire | 1H | Définir des objectifs éducatifs communs Organiser et mettre en place des activités Évaluer les actions. |
| | SSIP | Directeur Chef de service Éducatrice en charge du service Assistante sociale | Directeur ou chef de service | Hebdomadaire | 1h | Recherche, organisation et mise en place pratique des stages Recherche et propose des sorties adaptées |

| | | | | | | |
|--------------------------|--------------------|---|---------------------------|-------------------------|------|---|
| | Pédagogiques | Coordonnateur pédagogique Professeurs des écoles spécialisés | Coordonnateur pédagogique | Hebdomadaire | 2h | Faire le point des actions pédagogiques engagées et organisent les ajustements des enseignements |
| | Thérapeutes | Psychiatres Psychologues Psychomotriciens | Psychiatre | Hebdomadaire | 1h | Permettre un échange clinique sur le travail thérapeutique et pluridisciplinaire |
| | Travaux | Directeur Responsable entretien | Directeur | Hebdomadaire | 1h | Faire le point des travaux en cours ou à réaliser |
| Réunion institutionnelle | Générale | L'ensemble du personnel de l'établissement | Directeur | Trimestrielle | 1h30 | Permettre la régulation du fonctionnement, de la sécurité Favoriser l'échange entre les différentes équipes sur la mise en œuvre des moyens d'animation. Informier et débattre sur la vie institutionnelle de l'établissement |
| | Comité de pilotage | Chef de service Coordinateurs éducateurs des services éducatifs Éducateur technique Professeur des écoles Psychologue | Chef de service | En fonction des besoins | 2h | Lire et réécrire le projet d'établissement Réfléchir aux moyens de mise en œuvre des objectifs d'évolution, de progression et de développement |

D'autres réunions au gré des besoins, peuvent être organisées par services afin de réguler et coordonner les actions (journée du goût, kermesse, journée porte ouverte...)

III. LES MODALITÉS DE PARTICIPATION DES USAGERS ET DE LEUR ENTOURAGE

Place des familles

L'IME Henri Wallon a toujours associé les familles à la prise en charge des jeunes.

Elles peuvent demander à tout moment à rencontrer les professionnels de son choix.

Le travail éducatif, pédagogique et thérapeutique ne peut se concevoir sans une participation active des parents. Ils sont les premiers responsables et décideurs pour leur enfant. La loi de 2002 n'a fait que conforter ce partenariat.

Afin d'associer les parents, tant au projet individuel proposé pour leur enfant qu'à la vie institutionnelle, de nombreux outils ont été mis en place :

- **Le contrat de séjour**, signé à l'admission par le jeune et la famille.
- **Le Projet Individuel d'Accompagnement**, élaboré et signé par le jeune et la famille à chaque restitution de synthèse annuelle et à l'occasion de toute modification du projet individuel.
- **Le Conseil de la Vie Sociale** : des représentants des familles participent aux débats et décisions prises au bénéfice des enfants accueillis à l'IME. Le CVS est présidé par un usager et comprend en majorité des usagers et des familles.

Depuis plus de 10 ans, une association des familles s'était constituée mais toutefois elle a été dissoute en septembre 2017 par manque d'investissement des familles.

- **Le livret d'accueil**, remis à chaque famille au moment de la visite de préadmission, résume et illustre le projet d'établissement.
- **La Charte des Droits et des Devoirs de la Personne Accueillie**, affichée à l'accueil de l'institution.
- **Les réunions de parents**, la directrice invite tous les parents en début d'année scolaire, avec les chefs de services, psychiatres, thérapeutes et l'assistante sociale pour accueillir les familles et reprendre les éléments réglementaires ou institutionnels d'actualité. D'autres réunions et invitations sont organisées par secteurs éducatifs et scolaires, et à l'occasion des préparations de « transferts ». Les parents sont également invités à des représentations, des expositions, aboutissements de projets, repas d'internat et toutes sortes de rencontres à l'initiative des professionnels.
- **Le carnet de correspondance**, remis à chaque enfant et adolescent à la rentrée scolaire, il permet l'échange réciproque d'informations et de messages entre la maison et l'IME. C'est aussi un document de référence pour les jeunes lors de leurs déplacements, en cas de problème quelconque. **Le calendrier de fonctionnement**, indique les jours d'ouverture de l'établissement, est transmis aux parents par courrier et inclus au carnet de correspondance.
- **Le règlement intérieur**, énumère les valeurs et principes d'une vie collective juste et paisible. Il rappelle les règles et sanctions applicables dans l'établissement.
- **L'emploi du temps**, un emploi du temps individuel pour chaque enfant est communiqué aux familles. Un exemplaire est collé dans le carnet de correspondance. En cas de modifications, les familles en sont immédiatement informées.
- **Le bulletin scolaire semestriel**, deux fois par an, en décembre et en juin, les enseignants renseignent un livret personnel des acquisitions scolaires et des apprentissages en cours, à destination des parents. Il est visé par les jeunes et leurs familles.

À tous ces outils, s'ajoute les relations sur des temps informels, et lors d'invitations sur des temps conviviaux comme le repas des parents à l'internat, le bœuf jazz, la kermesse, les portes ouvertes...

Une partie de ces outils est à retravailler pour les rendre plus accessibles aux usagers et leurs familles.

IV. DÉMARCHE ET RÉFLEXION AUTOUR DE LA QUALITÉ

La finalité : la bienveillance

La finalité principale est de donner à chaque jeune accueilli le maximum de moyens susceptibles de lui permettre d'accéder à la vie la plus harmonieuse et autonome possible, quel que soit son avenir d'adulte en accompagnant son intégration sociale, et/ou scolaire et professionnelle adaptée à chacun.

Pour l'ensemble des acteurs de l'IME, la bientraitance est une posture professionnelle à la fois individuelle et collective, qui prend appui sur des valeurs humaines, et qui s'établit par une relation de confiance entre l'utilisateur et les professionnels de l'établissement. Cela nécessite une vigilance constante, à l'écoute de l'utilisateur et de sa famille ; ce qui nous conduit à adapter régulièrement nos modes d'accompagnement pour y intégrer les attentes de ce dernier ou celles de ses parents. Ainsi dans ce souci du bien-être de l'utilisateur, que nous tendons à rendre davantage acteur dans ses choix, nous attachons une importance particulière au fait que le jeune et sa famille soient directement impliqués au côté des professionnels. Notre objectif de bientraitance s'inscrit dans une démarche éthique qui consiste, à tout moment, à rechercher la bonne décision pour le confort et le bien-être des enfants et adolescents accueillis. Cela se décline à travers les pratiques professionnelles des différents corps de métiers qui interagissent au quotidien au sein et à l'extérieur de l'établissement. Au cœur de notre démarche de bientraitance et apparaissant comme un pivot, le respect de l'enfant ou de l'adolescent est identique à celui qui est dû à toute personne et ce, d'autant plus que son handicap le rend vulnérable.

Nos modes d'accompagnement se caractérisent par de l'empathie, c'est-à-dire par une capacité à se mettre au plus près des représentations personnelles et intimes de l'utilisateur afin de mieux le comprendre et cheminer à ses côtés. Nous lui prêtons une attention particulière en lui reconnaissant toute sa fragilité, mais aussi toutes ses potentialités. Notre souci de bientraitance nous engage à inscrire nos pratiques dans un processus dynamique de questionnement continu qui fonde la qualité de la relation et du service rendu.

Démarche qualité

La démarche qualité et gestion des risques constitue une dynamique interne d'évolution et de progrès, d'amélioration des pratiques, en réponse aux besoins et attentes de l'environnement, composé à la fois :

- Des usagers et de leurs familles ;
- Des professionnels et des bénévoles ;
- Des autorités de contrôle et de tarification ;
- D'une manière générale, à la collectivité dans son ensemble.

Au sein de l'Entraide Universitaire, cette volonté se matérialise concrètement par la mise en œuvre de la politique qualité et gestion des risques associative et par la mise en place d'une structure qualité au niveau de la Direction Générale, la cellule Qualité et Gestion des risques, mais aussi dans tous les établissements. Cette démarche doit permettre de structurer le cadre dans lequel se met en place une dynamique d'amélioration continue, de gestion des risques et de réflexion autour des questions éthiques.

Dispositif qualité

Au sein de l'IME Henri Wallon, l'organisation de la structure qualité n'a pas encore été définie et formalisée. Le référent qualité n'a pas encore été nommé.

Le projet est de reconduire un comité de pilotage pour mettre en place :

- L'évaluation interne
- Écrire et formaliser les procédures
- Nommer un référent qualité

Dossier unique de l'utilisateur

Dans la mesure où un processus de changement de logiciel de gestion du dossier de l'utilisateur est en cours au niveau de l'association, l'IME continue à travailler sur version papier. L'établissement s'inscrit dans la démarche du déploiement du nouveau logiciel, quand celui-ci aura été sélectionné.

Le dossier papier est conservé dans une armoire fermée à clef, dans le bureau de la secrétaire médicale.

Ces dossiers sont accessibles pour les personnels en journée.

La famille peut avoir accès au dossier de leur enfant sur demande écrite adressée au Directeur. Il est consultable en présence d'un chef de service ou du Directeur. La famille peut demander une copie.



3^{ème} partie

ORIENTATIONS ET PLAN D' ACTIONS

I. OBJECTIFS D'ÉVOLUTION, DE PROGRESSION ET DE DÉVELOPPEMENT

Objectifs principaux déclinés en objectifs opérationnels

1. Les perspectives à venir

Les principaux enjeux de ce nouveau projet d'établissement sont de pouvoir adapter les modalités d'accompagnements proposées aux besoins en constante évolution des jeunes accueillis. Il s'agit ainsi de pouvoir proposer des actions qui permettent à chacun de s'inscrire dans une logique de parcours. Les réponses à développer s'inscrivent selon deux orientations : à la fois, développer davantage de lien avec le milieu ordinaire afin de favoriser l'autonomie de chacun ; à la fois, proposer des solutions d'accompagnement qui viennent également répondre à certains jeunes plus dépendants.

Développer des outils favorisant la logique de parcours

L'accueil de l'enfant ou du jeune au sein de l'IME Henri Wallon s'inscrit dans une dynamique de parcours. En effet, l'accompagnement au sein de l'IME ne peut être inscrit dans une durée tout au long de la vie. Il vient répondre à des besoins propres à chacun qui doivent continuellement être réévalués. Afin de favoriser la participation de l'enfant et de sa famille tout au long de son parcours au sein de l'IME, différentes étape-clés sont à identifier et à formaliser.

La procédure d'accueil

Le parcours de l'enfant ou de l'adolescent au sein de l'IME Henri Wallon débute dès la formulation d'une demande d'accompagnement. Celle-ci se traduit par la réception de la notification d'orientation transmise par la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Elle prend ensuite forme à travers une succession d'étapes visant à favoriser l'accueil de l'enfant ou adolescent orienté vers l'IME.

A ce jour, bien qu'une attention particulière soit portée sur ce temps important du parcours de l'enfant ou de l'adolescent, la procédure d'accueil et d'évaluation pluridisciplinaire doit être définie et formalisée. L'élaboration de cette procédure se doit d'intégrer les enjeux de la démarche de « Réponse Accompagnée Pour Tous », tout en intégrant la capacité de l'équipe à pouvoir proposer un plan d'aide adapté aux besoins de chacun. Elle doit ainsi prendre en compte des nouvelles modalités de fonctionnement, en lien notamment avec la plateforme « Via Trajectoire ».

Le Projet Individuel d'Accompagnement (PIA)

Tout au long de son accompagnement au sein de l'IME Henri Wallon, le projet d'aide est évalué et adapté aux besoins de l'enfant ou de l'adolescent. Ces modifications sont formalisées dans le PIA et revues a minima une fois par an. Afin de pouvoir s'assurer de sa mise en œuvre, l'adhésion du jeune et de sa famille apparaît essentielle. Cependant, de nombreuses familles ne se saisissent pas actuellement des espaces mis à disposition pour favoriser cet aspect.

De nombreux parents ne maîtrisent pas la langue française. La communication sur le projet à mettre en œuvre en est impactée. Dans un premier temps, l'accessibilité à l'information apparaît comme étant l'un des enjeux majeurs. C'est pourquoi un travail sur les outils et les fonctions attribuées à ces outils doit être réalisé. Il doit tenter de venir répondre à des questions aujourd'hui posées : l'élaboration du projet personnalisé donne-t-elle lieu à un recueil formalisé des attentes et points de vue des parents ? Les projets personnalisés sont-ils signés par le jeune quand il est en âge de comprendre son contenu et par les familles ?

L'orientation post-IME

En fonction des besoins et des compétences de l'enfant ou de l'adolescent, des propositions d'orientation peuvent être réalisées à chaque révision de son PIA. Cependant, l'enjeu de l'orientation post-IME se pose essentiellement en perspective de la majorité du jeune. L'IME accueillant jusqu'à 20 ans, il est important de pouvoir préparer un projet adapté pour chacun.

Or, il apparaît parfois difficile de pouvoir trouver une réponse adaptée aux besoins de chacun. De plus en plus de jeunes adultes ne trouvent pas de solution avant leurs 20 ans. Le maintien de ces jeunes au titre de l'amendement Creton est à questionner et des propositions d'accompagnement visant leur autonomisation sont à développer. Cette situation amène les professionnels à devoir modifier leurs pratiques et développer des partenariats avec des structures qui peuvent aider les jeunes, en tant que lieu ressource leur permettant de garder un lien social.

2. Favoriser des réponses globales et modulables

« Depuis le début du siècle, les politiques sociales, médico-sociales et sanitaires s'orientent vers une participation de plus en plus importante des publics « vulnérables » à la vie sociale. La récente orientation vers une société inclusive, provenant tout d'abord de l'ONU (2010), reprise par l'Union européenne et les différents gouvernements français en est le prolongement mais aussi une rupture notionnelle marquante 4».

La scolarité à visée inclusive

L'action de l'Unité d'Enseignement au sein de l'IME Henri Wallon est essentielle. Chaque jeune accueilli est accompagné dans sa scolarité. Chacun bénéficie d'un temps de scolarisation, quel que soit son âge et ses compétences. Enseignants et éducateurs proposent des espaces visant à développer les acquis scolaires et la posture d'élève. À ce jour, il apparaît important de développer de nouvelles modalités d'intervention, au sein même des espaces de scolarisation ordinaires. Il s'agit également de poursuivre et/ou développer des partenariats avec différents acteurs de l'Education Nationale (de l'école primaire au lycée professionnel) et de les formaliser.

Les échanges entre les différents professionnels et partenaires extérieurs doivent être développés et formalisés, dans le respect du secret partagé. Ainsi, le travail de collaboration entre les enseignants conduit à la construction des séances permettant à chacun de s'investir en fonction de ses compétences. L'adaptabilité et la modularité des accompagnements proposés permettent ainsi la transposition et la généralisation des acquis. Ils favorisent alors la modularité du parcours de scolarisation, axe important à développer.

L'insertion sociale

La dynamique inclusive prend forme dans l'ensemble des espaces de vie que côtoie l'enfant ou le jeune. Elle ne se limite pas à la sphère scolaire et vise à s'exprimer également dans les espaces de loisirs et de culture. Les enfants accueillis au sein de l'IME Henri Wallon sont essentiellement issus de milieux sociaux défavorisés. Les actions à mettre en place visent donc à répondre à deux objectifs : favoriser le lien social et favoriser l'accès aux loisirs et à la culture. C'est pourquoi de nouveaux partenariats sont à poursuivre, à développer et à formaliser.

Un travail sur le lien intergénérationnel avec l'EHPAD Korian de la ville et la mise en place d'une convention avec les Centres de Loisirs de proximités sont initiés. Ils visent ainsi la convivialité et la sensibilisation à l'autre.

4 « Vers la société et l'école inclusive », Motion adoptée par le Conseil d'administration du 19 juin 2018, proposée par Bruno Egron, Vice-Président de l'Entraide Universitaire, Président de la commission « Scolarisation des enfants en situation de handicap ».

À l'inverse, la mise à disposition des locaux de l'IME aux associations sportives et de loisirs du quartier est également à développer. Ils permettent ainsi de décroquer l'institution et favoriser les échanges entre tous les acteurs. C'est pourquoi il semble notamment important de pouvoir rénover les espaces, tel que le gymnase.

Le parcours de soins

En tant que structure médico-sociale, l'IME Henri Wallon s'assure de la mise en œuvre du parcours de soins de l'enfant, au regard de la définition transmise par l'Organisation Mondiale de la Santé. Ainsi, l'équipe médicale et paramédicale tend à favoriser la mise en œuvre de prises en charge au sein de l'IME, en lien avec les partenaires de soins du territoire. De par ses compétences, elle permet une meilleure compréhension des enjeux liés à l'accompagnement des jeunes accueillis. Cependant, le public évolue (les jeunes ont plus de problèmes de santé et sont moins autonomes) et les moyens d'accompagnement apparaissent insuffisants.

Les professionnels proposent un accompagnement médico-social au plus proche des besoins de chacun. Afin de pouvoir poursuivre le travail réalisé et développer de nouvelles réponses, il paraît important et nécessaire de doter l'IME Henri Wallon d'un poste de psychologue. De plus, il est désormais nécessaire de formaliser davantage les actions mises en place et d'en assurer la traçabilité, au regard des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

3. Développer de nouvelles offres d'accompagnement

Le public accueilli à l'IME s'est modifié ces dernières années. Tel que mentionné précédemment, les jeunes ont plus de problèmes de santé et un degré d'autonomie moindre. De plus, les locaux apparaissent vétustes et moins appropriés aux nouveaux besoins identifiés. Il est donc nécessaire de pouvoir développer de nouvelles modalités d'accompagnement.

L'accompagnement des enfants TSA et/ou avec troubles du comportement

« *L'autisme est un système de fonctionnement perceptif et sensoriel particulier, qui agit principalement sur la communication et les interactions sociales, les modes de comportement et le fonctionnement neurosensoriel* ⁵ ». Par conséquent, l'accueil des enfants TSA et/ou avec troubles du comportement implique de nouvelles modalités d'accompagnement. Pour cela, les professionnels doivent se former et adapter leur cadre de référence. Un accompagnement plus individualisé et une réorganisation des espaces sont préconisés.

En effet, l'appréhension et la gestion des troubles du comportement est difficile. Il apparaît donc nécessaire de pouvoir formaliser les outils déjà mis en place et développer de nouvelles offres. C'est pourquoi la création d'un lieu ressource pour les professionnels est envisagé (bibliothèque) ainsi qu'une salle « d'apaisement » pour les jeunes. Cette dernière aurait pour objectif de proposer un espace où les jeunes pourraient se calmer, se détendre, s'éloigner du bruit, des regards, des interactions...

L'accueil en internat

L'internat est un lieu de vie et d'éducation, il concourt au travail éducatif et thérapeutique en proposant de nombreuses activités, dans les murs et dans la ville en se recentrant sur la vie quotidienne. Le temps de l'internat est celui de l'intimité, du privé, du repos et des loisirs. Or, les locaux actuels ne sont pas adaptés aux besoins des jeunes : chambres communes, salle de bain commune, absence de séparation entre les toilettes et les douches.... C'est pourquoi un travail de réflexion a été engagé sur le réaménagement de ces

⁵ <https://handicap.gouv.fr/autisme-et-troubles-du-neuro-developpement/comprendre-l-autisme-au-sein-des-troubles-du-neuro-developpement/qu-est-ce-que-l-autisme/article/autisme-definition-et-signes-d-alerte>

locaux. Celui-ci s'inscrit dans une dynamique de réécriture du projet d'établissement, en lien avec les nouveaux besoins des jeunes. Il vise à la fois de répondre aux besoins de sécurisation de chacun, à la fois au besoin de travail de l'autonomie.

De plus, le nombre de places d'accueil ne suffit plus aux besoins identifiés. Une augmentation de la capacité est à envisager, notamment à travers la création de places d'accueil temporaire. Cette modalité d'intervention est de plus en plus demandée. Elle permet ainsi aux familles d'avoir un répit et prévenir les situations de danger et/ou de rupture. Cette modalité d'accueil est à travailler différemment, le jeune ne pouvant pas en bénéficier plus de 90 jours par an. Le projet définitif est à élaborer avec les partenaires du territoire, dont la MDPH et l'ASE.

L'accompagnement des jeunes majeurs

Par le passé, les orientations après l'IME se faisaient majoritairement vers des ESAT alors que ce n'est plus le cas aujourd'hui. Un nombre croissant d'orientations se font vers des structures intermédiaires ou même des foyers de vie en accueil de jour avec ou sans hébergement. Nous constatons que les jeunes qui quittent l'établissement nécessitent pour certains de continuer à travailler leur autonomie dans la vie quotidienne. Le service de suite actuellement mis en place ne vient pas suffisamment répondre aux attentes.

Or, sur l'est du Val d'Oise il n'existe pas de SAVS qui accueille des personnes présentant une déficience intellectuelle. C'est pourquoi se pose la question de pouvoir créer un dispositif type SAVS pour les jeunes majeurs quittant l'IME. Ce dispositif a alors pour objectif de proposer un accompagnement propre aux besoins des jeunes majeurs et à leur famille afin de les étayer dans cette phase de transition post-IME. Il permet ainsi de travailler la séparation, d'élargir le champ des projets possibles et de ne pas laisser un jeune retourner sans solution au domicile familiale.

4. Le plan d'actions à 5 ans

| Axe stratégique | N° | Action à mener | Action du Projet d'établissement | Mise en œuvre | | | |
|--|----|--|--|---|-------------------|----------|---|
| | | | | Pilote | Début de l'action | Échéance | Indicateurs de résultat |
| Prestation d'accueil et d'accompagnement des personnes | 1 | Formaliser le suivi des demandes d'admission | 1.1 Mettre en place un tableau de bord permettant d'identifier les motifs de non admission | Directrice | 2018 | 2019 | |
| | | | 1.2 Formaliser la liste d'attente | Directrice | 2018 | 2019 | |
| | 2 | Développer de nouvelles modalités d'intervention pour favoriser l'orientation post-IME des jeunes accueillis | 2.1 Développer les possibilités de visites d'établissements pour adultes | Jeunes à partir des 17 ans Éducateurs des D et éducateurs techniques SSIP | 2018 | | Nombre de visites réalisées par jeune et par an. |
| | | | 2.2 Développer l'information des familles quant aux différentes orientations possibles | Éducateurs des D et éducateurs techniques SSIP Le médecin psychiatre Les psychologues | 2018 | | Présence des familles sur les rencontres proposées collectives et individuelles. |
| | | | 2.3 Augmenter le nombre de places au sein de l'internat pour accompagner les jeunes majeurs dans la mise en œuvre de leur projet d'orientation et d'autonomisation | Directrice Chef de service internat | 2018 | 2023 | Le nombre de jeunes majeurs à l'internat |
| | 3 | Promouvoir une communication adaptée et accessible | 3.1 Envisager différents moyens de communication pour rendre les informations accessibles à toutes les familles. | Équipe pluridisciplinaire | 2018 | | Nombres d'échanges (rencontres individuelles, téléphoniques, réunions collectives, événements ...) Nombres d'interventions d'interprètes |
| | | | 3.2 Sensibiliser les professionnels à la notion de dignité et de respect | Directrice, chefs de service, coordinatrice pédagogique (en lien avec les psychologues et les médecins) | | 2019 | Nombre de personnes participants à des formations autour la bienveillance |

| | | | | | | | |
|---|---|--|---|---|------|------|--|
| | | | 3.3 Renforcer la vigilance des professionnels quant à leurs propos. | Directrice (en lien avec les chefs de service, la coordonnatrice pédagogique et la psychologue) | | 2019 | Nombre de personnes participants à des formations autour la bienveillance |
| | 4 | Développer de nouvelles modalités d'accompagnement au sein de l'internat | 4.1 Rénover et agrandir les espaces dédiés à l'internat | Directrice Chef de service internat Chef de service technique | 2018 | | Bâtiment livré |
| | | | 4.2 Organiser l'accueil des jeunes au sein de l'internat en fonction des âges et des pathologies | Directrice Chef de service internat Chef de service technique | 2018 | | |
| | | | 4.3 Poursuivre la réflexion sur l'intimité des jeunes accueillis au sein de l'internat | Directrice Chef de service internat Chef de service technique | | | Plus de chambres individuelles et de salles de bain attenantes |
| | 5 | Favoriser l'accompagnement de la gestion de crises | 5.1 Définir un protocole de prise en charge des comportements violents des usagers et organiser l'information des professionnels quant au suivi des prises en charge individuelles des cas de violence. | Un comité pluridisciplinaire | 2019 | 2020 | Protocole mis en œuvre Nombres d'interventions Nombres de fiches d'incidents |
| | | | 5.2 Former les professionnels à la gestion des situations de crise | Directrice | 2020 | | Participation à des formations |
| Pilotage de la démarche d'amélioration continue de la qualité | 6 | Favoriser la promotion de la bienveillance | 6.1 Diffuser le protocole de maltraitance et le livret d'intention | Chefs de service, coordinateur pédagogique et référent qualité (en lien avec la directrice) | 2019 | 2020 | Diffusion annuelle |

| | | | | | | |
|---|---|--|--|------|------|--|
| | | 6.2 Impliquer les chefs de chaque service dans la vigilance quant à l'application des principes de bientraitance | Directrice | 2019 | 2020 | Rappel annuel en réunion de cadres |
| | | 6.3 Formaliser la procédure de gestion des événements indésirables et des faits de maltraitance | Directrice (en lien avec les chefs de service et la coordinatrice pédagogique) | 2019 | 2020 | Création d'une fiche d'événement indésirable |
| 7 | Développer l'utilisation des outils de la loi 2002.2 | 7.1 Rendre le règlement de fonctionnement accessible au plus grand nombre | Un comité pluridisciplinaire | 2019 | 2020 | Outil de la loi 2002 adapté au public reçu |
| | | 7.2. Définir le protocole d'accès au dossier de l'utilisateur par l'utilisateur et ses proches | Directrice (en lien avec le médecin, chefs de service, coordinatrice pédagogique, assistante de service social et secrétaire médicale) | 2019 | | |
| | | 7.3 Définir le protocole d'accès au dossier de l'utilisateur par type de personnel | Directrice (en lien avec les médecins, chefs de service, coordinatrice pédagogique, assistante de service social et secrétaire médicale) | 2019 | | |
| 8 | Développer des outils pour favoriser la gestion des risques | 8.1 Mettre en place la signalétique adaptée sur les zones contenant des produits et matériels dangereux | Chargé de sécurité | 2019 | 2019 | |
| | | 8.2 Définir les protocoles de maintenance non réalisés | Chargé de sécurité | 2019 | | |
| | | 8.3 Remettre en place les informations sécurité à destination de l'ensemble des jeunes (notamment les externes) | Chargé de sécurité (en lien avec les chefs de service éducatifs) | 2019 | | |
| | | 8.4 Définir un programme annuel de gestion des risques | Directrice (en lien avec les chefs de service et la coordinatrice pédagogique) | | 2019 | |
| 9 | Garantir la mise en œuvre du PACQ | 9.1 Assurer le suivi du plan d'action | Directrice (en lien avec les chefs de service et la | | | Communiquer le PACQ et sa mise à jour |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|------|--|---|
| | | | coordinatrice pédagogique) | 2019 | | régulière par tous les acteurs : professionnels de tous services, jeunes, parents, partenaires (par des moyens et supports adaptés et adéquats) |
| | | 9.2 Assurer la participation de l'ensemble de l'équipe à la démarche d'amélioration continue | Directrice | 2019 | | Remettre en place l'instance « comité évaluatif » assurant le suivi de la démarche d'amélioration continue de la qualité, en gardant la représentativité des divers corps de métiers et en y impliquant les autres acteurs : jeunes, familles partenaires. |
| | | 9.3 Continuer la formalisation des procédures et mettre à jour régulièrement la clé USB des procédures | Directrice (en lien avec les chefs de service) | 2019 | | |

| | | | | | | | |
|--|----|---|--|---|------|--|--|
| Mise en place d'une organisation efficiente | 10 | Favoriser la traçabilité et la circulation des données médicales | 10.1 Fiabiliser le circuit médicament | Médecin généraliste infirmières | 2019 | | |
| | 11 | Optimiser l'organisation de la maintenance | 11.1 Sensibiliser les professionnels au maintien des véhicules en bon état | Chargé de sécurité (en lien avec les chefs de service) | 2019 | | |
| Inscription de la structure dans la dynamique territoriale | 12 | Définir des modalités de partage d'informations avec les partenaires extérieurs | 12.1 Sensibiliser les professionnels au respect de la confidentialité des échanges entre eux ou avec les jeunes et avec l'extérieur. | Directrice (en lien avec les chefs de service, coordinatrice pédagogique) | 2019 | | |
| | | | 12.2 Sensibiliser les professionnels quant aux notions de discrétion et secret professionnel. | Directrice (en lien avec les médecins, Chefs de service, coordinatrice pédagogique) | 2019 | | |
| | 13 | Développer des partenariats | 13.1 Formaliser les partenariats | Directrice (en lien avec les chefs de service) | 2019 | | Ex : nombre de conventions partenariales réalisées |

OBJECTIFS À ATTEINDRE - FICHES ACTION

| | | | | | | |
|---|--|---|-----|-----|-----|-----|
| N° 1 – Formaliser le suivi des demandes d’admission | | | | | | |
| Échéance : 2019 | | | | | | |
| Axe Stratégique | 1. Prestation d’accueil et d’accompagnement de la personne 2. Pilotage de la démarche d’amélioration continue de la qualité 3. Mise en place d’une organisation efficiente 4. Inscription de la structure dans la dynamique territoriale | | | | | |
| Description/Contexte | Dans le cadre de la mise en place de la commission pluridisciplinaire, rôle et mission de chacun | | | | | |
| Objectif(s) | 1.1 Mettre en place un tableau de bord permettant d’identifier les motifs de non admission 1.2 Formaliser la liste d’attente | | | | | |
| Pilote | Directeur | | | | | |
| Équipe | Membres de la commission d’admission | | | | | |
| Modalités de réalisation | Calendrier | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 |
| Volet RH | Travail avec la secrétaire médicale sur les outils mentionnés Membres de la commission d’admission réalisent une évaluation annuelle de la mise en place de cet outil dans le cadre du rapport d’activité | X | | | | |
| Volet Financier | | | X | X | X | X |
| Volet Patrimoine | | | | | | |

N° 2 – Développer de nouvelles modalités d'intervention pour favoriser l'orientation post-IME des jeunes accueillis

Échéance :

| | | | | | | |
|--------------------------|--|---|-----|-----|-----|-----|
| Axe Stratégique | <p>1. Prestation d'accueil et d'accompagnement de la personne</p> <p>2. Pilotage de la démarche d'amélioration continue de la qualité</p> <p>3. Mise en place d'une organisation efficiente</p> <p>4. Inscription de la structure dans la dynamique territoriale</p> | | | | | |
| Description/Contexte | Constatation de difficultés d'orientations à l'âge adulte | | | | | |
| Objectif(s) | <p>2.1 Développer les possibilités de visites d'établissements pour adultes</p> <p>2.2 Développer l'information des familles quant aux nécessités de transports liées à l'orientation des jeunes</p> <p>2.3 Augmenter le nombre de places au sein de l'internat pour accompagner les jeunes majeurs dans la mise en œuvre de leur projet d'orientation et d'autonomisation</p> | | | | | |
| Pilote | Chefs de services éducatifs | | | | | |
| Équipe | Groupes : 18 ans, orientation, foyer et DPO - SSIP | | | | | |
| Modalités de réalisation | Calendrier | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 |
| Volet RH | <p>Organiser des rencontres avec les familles afin de travailler sur l'autonomie dans les transports</p> <p>Organiser les horaires de travail des professionnels afin de permettre des déplacements sur les structures</p> | X | X | X | X | X |
| Volet Financier | Identifier et mettre à disposition le budget nécessaire à la réalisation des travaux d'agrandissement et de réaménagement des locaux de l'internat | X | X | | | |
| Volet Patrimoine | Mettre à disposition des chambres autonomes (toilettes, SDB) et des lieux de vie collectifs en lien avec les besoins des jeunes majeurs en attente d'une orientation en structure adulte | | | X | X | X |

N° 3 – Promouvoir une communication adaptée et accessible

Échéance : 2019

| | | | | | | |
|--------------------------|--|---|-----|-----|-----|-----|
| Axe Stratégique | 1. Prestation d'accueil et d'accompagnement de la personne 2. Pilotage de la démarche d'amélioration continue de la qualité 3. Mise en place d'une organisation efficiente 4. Inscription de la structure dans la dynamique territoriale | | | | | |
| Description/Contexte | Le mouvement de désinstitutionnalisation impulsé depuis plusieurs années amènent les professionnels à développer leur action dans le cadre de partenariats. Cette démarche implique des partages d'informations concernant l'accompagnement des jeunes à mettre en œuvre. Ces échanges d'informations doivent alors être ciblés en fonction des besoins et adaptées à l'interlocuteur. | | | | | |
| Objectif(s) | 3.1 Envisager, dans le processus de recueil des attentes de la famille, d'autres moyens que le courrier afin de la rendre plus accessible au plus grand nombre 3.2 Sensibiliser les professionnels à la notion de dignité et de respect 3.3 Renforcer la vigilance des professionnels quant à leurs propos | | | | | |
| Pilote | Chefs de services | | | | | |
| Équipe | équipes accompagnantes | | | | | |
| Modalités de réalisation | Calendrier | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 |
| Volet RH | Définir différents processus de recueils des attentes auprès des familles Former et sensibiliser les professionnels à la notion de secret partagé | | X | | | |
| Volet Financier | Identifier et définir le budget pour faire appel à des interprètes professionnels | X | X | | | |
| Volet Patrimoine | Réorganiser les espaces afin de mettre à disposition un « espace famille » pour organiser des entretiens par l'ensemble des professionnels à destination des familles | X | X | | | |

N° 4 – Développer de nouvelles modalités d'accompagnement au sein de l'internat

Échéance : Ex.2022

| | | | | | | |
|--------------------------|---|---|-----|-----|-----|-----|
| Axe Stratégique | 1. Prestation d'accueil et d'accompagnement de la personne 2. Pilotage de la démarche d'amélioration continue de la qualité 3. Mise en place d'une organisation efficiente 4. Inscription de la structure dans la dynamique territoriale | | | | | |
| Description/Contexte | Les locaux mis actuellement à disposition de l'internat sont restreints et ne favorisent pas l'intimité. Le travail sur l'autonomie et sur des réponses adaptées aux besoins de chacun y est difficile. Face à l'augmentation de jeunes majeurs au sein de l'IME nécessitant un accompagnement en internat, dans l'attente d'une possibilité d'accueil en structure adulte, il apparaît important de pouvoir développer de nouvelles modalités d'accompagnement à l'internat. | | | | | |
| Objectif(s) | a. Rénover et agrandir les espaces dédiés à l'internat b. Organiser l'accueil des jeunes au sein de l'internat en fonction des âges et des pathologies c. Poursuivre la réflexion sur l'intimité des jeunes au sein de l'internat | | | | | |
| Pilote | Directeur-chef de service | | | | | |
| Équipe | Équipe pluridisciplinaire de l'internat | | | | | |
| Modalités de réalisation | Calendrier | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 |
| Volet RH | Organiser le planning des professionnels exerçant sur l'internat en fonction des nouveaux besoins identifiés Identifier les actions pouvant être réalisées en ateliers, en lien avec les moniteurs éducateurs | | | X | | |
| Volet Financier | Intégrer les frais liés à cette transformation dans le PPI | X | X | | | |
| Volet Patrimoine | Rédiger un projet architectural en lien avec les besoins identifiés Réaliser le suivi des travaux et de réaménagements | X | X | X | | |

N° 5 – Favoriser l'accompagnement de la gestion des crises

Échéance : 2020

| | | | | | | |
|--------------------------|--|---|-----|-----|-----|-----|
| Axe Stratégique | 1. Prestation d'accueil et d'accompagnement de la personne 2. Pilotage de la démarche d'amélioration continue de la qualité 3. Mise en place d'une organisation efficiente 4. Inscription de la structure dans la dynamique territoriale | | | | | |
| Description/Contexte | Les jeunes accueillis au sein de l'IME présentent davantage de troubles du comportement. Afin de mieux les appréhender et permettre à chacun de pouvoir y répondre en toute sécurité, il apparaît nécessaire de pouvoir former les équipes et formaliser les réponses apportées. | | | | | |
| Objectif(s) | 5.1 Définir un protocole de prise en charge des comportements violents des usagers 5.2 Organiser l'information des professionnels quant au suivi des prises en charges individuelles des cas de violence 5.3 Former les professionnels à la gestion de crises | | | | | |
| Pilote | Psychiatre, psychologues, Chef de service | | | | | |
| Équipe | Équipes éducatives et pédagogiques-chefs de services | | | | | |
| Modalités de réalisation | Calendrier | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 |
| Volet RH | Définir le rôle et les missions de chacun des professionnels dans la démarche d'accompagnement des troubles du comportement (à intégrer dans les fiches de postes) | X | X | | | |
| Volet Financier | Introduire la formation sur la gestion des situations de crise dans le PAUF | | | X | X | |
| Volet Patrimoine | Mettre en place d'une salle d'apaisement Mettre en place une bibliothèque professionnelle | | X | X | | |

| N° 6 – Favoriser la promotion de la bientraitance | | | | | | |
|---|--|---|-----|-----|-----|-----|
| Échéance : 2020 | | | | | | |
| Axe Stratégique | 1. Prestation d'accueil et d'accompagnement de la personne 2. Pilotage de la démarche d'amélioration continue de la qualité 3. Mise en place d'une organisation efficiente 4. Inscription de la structure dans la dynamique territoriale | | | | | |
| Description/Contexte | Les enfants accueillis sont déficients et ils ont des troubles du comportement assez importants, entre autres intolérance à la frustration, violence, ce qui peut entraîner des difficultés à gérer le jeune et le groupe, d'où l'importance d'être vigilant par rapport aux réponses apportées. | | | | | |
| Objectif(s) | 6.1 Diffuser le protocole de maltraitance et le livret d'intention 6.2 Impliquer les chefs de chaque service dans la vigilance quant à l'application des principes de bientraitance 6.3 Formaliser la procédure de gestion des événements indésirables et des faits de maltraitance | | | | | |
| Pilote | Directeur | | | | | |
| Équipe | Ensemble des professionnels | | | | | |
| Modalités de réalisation | Calendrier | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 |
| Volet RH | Sensibiliser les personnels aux procédures qui vont être créés | X | | | | |
| Volet Financier | | | | | | |
| Volet Patrimoine | | | | | | |

| N° 7 – Développer l'utilisation des outils de la loi 2002.2 | | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|
| Échéance : | | | | | | |
| Axe Stratégique | 1. Prestation d'accueil et d'accompagnement de la personne 2. Pilotage de la démarche d'amélioration continue de la qualité 3. Mise en place d'une organisation efficiente 4. Inscription de la structure dans la dynamique territoriale | | | | | |
| Description/Contexte | Tous les outils de la loi 2002-2 ont été mis en place, mais l'établissement est confronté de plus en plus à la barrière de la langue. | | | | | |
| Objectif(s) | 7.1 Rendre le règlement de fonctionnement accessible au plus grand nombre 7.2 Formaliser le protocole d'accès au dossier de l'utilisateur par l'utilisateur et ses proches 7.3 Formaliser le protocole d'accès au dossier de l'utilisateur par type de personnel | | | | | |

| | | | | | | |
|--------------------------|-------------------------------|---|-----|-----|-----|-----|
| Pilote | Directeur | | | | | |
| Équipe | Ensemble des professionnels | | | | | |
| Modalités de réalisation | Calendrier | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 |
| Volet RH | | X | X | | | |
| Volet Financier | Faire appel à des interprètes | X | | | | |
| Volet Patrimoine | | | | | | |

N° 8 – Développer des outils pour favoriser la gestion des risques

Échéance :

| | | | | | | |
|--------------------------|---|---|-----|-----|-----|-----|
| Axe Stratégique | <p>1. Prestation d'accueil et d'accompagnement de la personne</p> <p>2. Pilotage de la démarche d'amélioration continue de la qualité</p> <p>3. Mise en place d'une organisation efficiente</p> <p>4. Inscription de la structure dans la dynamique territoriale</p> | | | | | |
| Description/Contexte | Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité, mise en place de signalétiques et procédures pour la gestion des risques | | | | | |
| Objectif(s) | <p>8.1 Mettre en place la signalétique adaptée sur les zones contenant des produits et matériels dangereux</p> <p>8.2 formaliser les protocoles de maintenance non réalisés</p> <p>8.3 Remettre en place les informations sécurité à destination de l'ensemble des jeunes (notamment des externes).</p> <p>8.4 Définir un programme annuel de gestion des risques</p> | | | | | |
| Pilote | Chargé de sécurité | | | | | |
| Équipe | Chefs de services | | | | | |
| Modalités de réalisation | Calendrier | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 |
| Volet RH | Sensibiliser les personnels aux consignes de sécurité, au respect des protocoles qui vont être mis en place | X | | | | |
| Volet Financier | | | | | | |
| Volet Patrimoine | | | | | | |

N° 9 – Garantir la mise en œuvre du PACQ

Échéance : 2019

| | | | | | | |
|--------------------------|--|---|-----|-----|-----|-----|
| Axe Stratégique | 1. Prestation d'accueil et d'accompagnement de la personne 2. Pilotage de la démarche d'amélioration continue de la qualité 3. Mise en place d'une organisation efficiente 4. Inscription de la structure dans la dynamique territoriale | | | | | |
| Description/Contexte | Mise en place d'un PACQ | | | | | |
| Objectif(s) | 9.1 Assurer le suivi du plan d'action 9.2 Assurer la participation de l'ensemble de l'équipe à la démarche d'amélioration continue 9.3 Continuer la formalisation des procédures et mettre à jour régulièrement la clé USB des procédures | | | | | |
| Pilote | Directeur | | | | | |
| Équipe | Chefs de services | | | | | |
| Modalités de réalisation | Calendrier | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 |
| Volet RH | Communiquer le PACQ et sa mise en à jour régulière | | | | | |
| Volet Financier | | | | | | |
| Volet Patrimoine | | | | | | |

N° 10 – Favoriser la traçabilité et la circulation des données médicales

Échéance : 2019

| | | | | | | |
|----------------------|--|--|--|--|--|--|
| Axe Stratégique | 1. Prestation d'accueil et d'accompagnement de la personne 2. Pilotage de la démarche d'amélioration continue de la qualité 3. Mise en place d'une organisation efficiente 4. Inscription de la structure dans la dynamique territoriale | | | | | |
| Description/Contexte | Les enfants accueillis ont des problèmes de comportement associé à la déficience (crises) qui ne sont pas tracés. | | | | | |
| Objectif(s) | 10.1 Fiabiliser le circuit médicament 10.2 Mener une réflexion avec les professionnels par rapport aux dossiers médicaux et paramédicaux afin de constituer le dossier unique informatisé 10.3 mise en place du dossier unique informatisé | | | | | |
| Pilote | Directeur, médecin généraliste et psychiatres | | | | | |
| Équipe | Infirmiers, psychomotriciens, psychologues, | | | | | |

| Modalités de réalisation | Calendrier | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 |
|---|--|---|-----|-----|-----|-----|
| Volet RH | Sensibiliser les personnels afin qu'ils remontent l'information et la note dans le dossier | X | | | | |
| Volet Financier | | | | | | |
| Volet Patrimoine | | | | | | |
| N° 11 – Optimiser l'organisation de la maintenance | | | | | | |
| Échéance : 2019 | | | | | | |
| Axe Stratégique | 1. Prestation d'accueil et d'accompagnement de la personne 2. Pilotage de la démarche d'amélioration continue de la qualité 3. Mise en place d'une organisation efficiente 4. Inscription de la structure dans la dynamique territoriale | | | | | |
| Description/Contexte | Les véhicules sont régulièrement dégradés | | | | | |
| Objectif(s) | 11.1 Sensibiliser les professionnels au maintien des véhicules en bon état | | | | | |
| Pilote | Chargé de sécurité | | | | | |
| Équipe | Ensemble des professionnels utilisant les véhicules | | | | | |
| Modalités de réalisation | Calendrier | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 |
| Volet RH | | | | | | |
| Volet Financier | | | | | | |
| Volet Patrimoine | | | | | | |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| N° 12 – Définir des modalités de partage d'informations avec les partenaires extérieurs | | | | | | |
| Échéance : 2019 | | | | | | |
| Axe Stratégique | 1. Prestation d'accueil et d'accompagnement de la personne 2. Pilotage de la démarche d'amélioration continue de la qualité 3. Mise en place d'une organisation efficiente 4. Inscription de la structure dans la dynamique territoriale | | | | | |
| Description/Contexte | Suite à la multiplication des partenaires extérieurs, il est important de bien cadrer le partage des informations | | | | | |
| Objectif(s) | 12.1 Sensibiliser les professionnels au respect de la confidentialité des échanges entre eux ou avec les jeunes et avec l'extérieur 12.2 Sensibiliser les professionnels quant aux notions de discrétion et secret professionnel | | | | | |

| | | | | | | |
|--------------------------|-----------------------------|---|-----|-----|-----|-----|
| Pilote | Chefs de services | | | | | |
| Équipe | Ensemble des professionnels | | | | | |
| Modalités de réalisation | Calendrier | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 |
| Volet RH | | | | | | |
| Volet Financier | | | | | | |
| Volet Patrimoine | | | | | | |

| | | | | | | |
|--|--|---|-----|-----|-----|-----|
| N° 13 – Développer des partenariats | | | | | | |
| Échéance : 2019 | | | | | | |
| Axe Stratégique | 1. Prestation d'accueil et d'accompagnement de la personne 2. Pilotage de la démarche d'amélioration continue de la qualité 3. Mise en place d'une organisation efficiente 4. Inscription de la structure dans la dynamique territoriale | | | | | |
| Description/Contexte | Développer de nouvelles modalités de partenariat | | | | | |
| Objectif(s) | 13.1 Formaliser les partenariats | | | | | |
| Pilote | Directeur | | | | | |
| Équipe | Chefs de services | | | | | |
| Modalités de réalisation | Calendrier | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 |
| Volet RH | | | | | | |
| Volet Financier | Rédiger et signer des conventions de coopération avec les différents partenaires | | | | | |
| Volet Patrimoine | | | | | | |

II. LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT (PPIF)

L'équipe de l'internat n'accueille qu'une partie des jeunes (26) et a le souci de travailler en cohérence avec l'équipe de l'externat qui relaie son action dans la journée.

L'internat est un lieu de vie et d'éducation, il concourt au travail éducatif et thérapeutique en proposant de nombreuses activités, dans les murs et dans la ville en se recentrant sur la vie quotidienne. Le temps de l'internat est celui de l'intimité, du privé, du repos et des loisirs.

Les locaux actuels ne sont pas adaptés aux besoins des jeunes et ils sont vieillissant : l'internat accueille des enfants de 8 à 18 ans.

L'internat est confronté à différents éléments quand les groupes sont constitués, il faut tenir compte des âges, du nombre de filles et de garçons, des différentes pathologies, des déviances et des incompatibilités, des préférences des enfants et du suivi de la prise en charge le plus possible par un même éducateur.

Il faudrait créer 3 unités de vie (une par étage) avec un espace conséquent pour la salle de vie, là où les petits déjeuners et goûters seront pris, pour jouer et organiser les anniversaires... Mais il serait intéressant d'envisager des cloisons mobiles pour permettre d'aménager aussi des espaces plus intimistes pour lire, aller sur l'ordinateur, regarder la télévision.

Le troisième étage permettrait aussi d'augmenter l'effectif internat et l'amener à 30 pour accueillir des jeunes de 18 à 20 ans, non autonomes et en attente d'une autre structure pour jeunes adultes, qui ne peuvent rester seul. Sur cet étage, nous pensons qu'il faudrait un salon plus intimiste, on travaille surtout autour du bien-être, proposition de 6 chambres individuelles avec salle de bain, WC et placard intégré.

Au RDC et 1^{er} étage, on pourrait accueillir 11 jeunes. On propose :

- 2 chambres individuelles
- 3 chambres de 2
- Une chambre de 3
- La chambre est un espace pour dormir, se reposer, se détendre, parfois aussi pour se calmer (quand besoin de s'isoler). Si celle-ci est collective cela n'empêche rien car on leur apprend à respecter le rythme de chacun et cela permet aussi des échanges plus intimes entre les jeunes en fin de soirée. D'autre part, certains enfants ont besoin d'une présence et supporte mal d'être seul la nuit.

Nous souhaitons maintenir des chambres de 2 ou 3 car la notion de collectif est importante pour ces jeunes qui ont des difficultés pour entrer en relation et qui souvent manquent de règles et de repères. C'est aussi leur apprendre à respecter le rythme de chacun et partager des moments conviviaux dans le même espace (discussions du soir, lecture d'une histoire pour les plus petits...).

Les autres chambres seraient de 2 ou 3 lits. Chaque chambre aurait sa salle de bain avec toilettes ce qui permettrait plus d'intimité avec des placards intégrés dans chaque chambre.

Nous souhaiterions également une salle de bain avec baignoire balnéothérapie par étage afin de permettre aux jeunes de se relaxer quand ils sont très énervés.

Maintenir une cuisine adaptée qui permettrait de préparer différents repas.

Nous souhaiterions 2 chambres individuelles par étage qui s'adresseraient en priorité à ceux qui ont besoin de plus d'intimité ou à un jeune avec une déviance importante ou pour un jeune que nous devons accueillir en urgence ou pour un accueil temporaire.

L'accueil temporaire est de plus en plus demandé, cela permet aux familles ou aux institutions d'avoir un répit. Cet accueil ne peut pas dépasser 90 jours par an, et donc il nous faudra réfléchir par rapport à un projet spécifique qui s'adresserait pour ces jeunes.

Nous passons en type J, des travaux sont donc nécessaires : porte coupe-feu, SSI et report. Prévoir 2 ballons d'eau car actuellement un ne suffit pas. Il faut penser à la climatisation, à des volets roulants électriques et sécurisés (oscillo-battantes...). Prévoir dans les salles de bain un sol antidérapant.

Prévoir de refaire les sols et les peintures. Revoir aussi les prises électriques.

En ce qui concerne l'aménagement de cet internat, il faudra prévoir des lits plus grands, des gros appareils électroménagers professionnels (lave-vaisselle, machine à laver).

III. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE, SUIVI, ÉVALUATION ET ACTUALISATION

- Nomination d'un référent qualité
- Création d'un comité de pilotage pluridisciplinaire pour le suivi des actions à mener.
- Le PACQ fait partie intégrante du projet d'établissement, la direction se doit de mettre en place les actions à mener et leurs suivis.

Le référent qualité est mandaté par le Directeur pour organiser et suivre la mise en œuvre de la politique d'amélioration continue de la qualité en lien avec la démarche qualité associative. Il participe à la réflexion sur les orientations de la structure en matière de management par la qualité, présentation des résultats qualité et point d'étape sur la mise en œuvre du plan d'amélioration continue de la qualité (PACQ).

Le comité de pilotage se fait sur la base du volontariat, en impliquant différentes catégories de professionnels. Celui-ci devra suivre les travaux sur les protocoles, les outils de la loi 2002-2 et ensuite les diffuser, après accord de la Direction, auprès de toutes les familles et les professionnels.

IV. MODALITÉS DE COMMUNICATION DU PE-PS

Le projet d'établissement sera diffusé auprès des salariés sur leur boîte mail professionnelle.

V. CONCLUSION

La démarche méthodologique d'élaboration de ce projet d'établissement a été conçue dans le cadre réglementaire de la loi du 02/01/2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Il précise de manière concrète la mission confiée à l'établissement, en termes de finalités, d'objectifs et de moyens.

Ce projet d'établissement a pour ambition d'être la traduction écrite, la plus exacte possible, de l'esprit qui préside aux actions menées sur le terrain par l'ensemble des acteurs de l'IME. Sa construction est le fruit d'une réflexion commune.

Le PE est une photographie de ce qui est proposé au fil de la prise en charge, telle qu'elle est pensée et réalisée à l'IME.

L'élaboration de ce document, qui place l'utilisateur au centre de nos préoccupations, nous a permis de réinterroger nos pratiques, de conceptualiser nos actions et faire émerger de nouvelles idées et de nouveaux projets. Cette démarche collective est au service d'un projet que nous souhaitons évolutif et surtout réactualisé régulièrement. Notre IME est en mouvement, il sait aussi prendre du recul par rapport à la réalité quotidienne de manière à affiner la réflexion concernant son propre fonctionnement et faciliter ainsi l'adaptation des prestations à la réalité des besoins des jeunes que nous prenons en charge.

Ces interrogations, remises en cause et réflexions partagées sont inévitables si nous voulons que la démarche qui a motivé l'écriture de ce PE, prenne un sens.

Nous restons dans cette dynamique de prospection des besoins, afin de proposer un projet actualisé, toujours au plus près de nos pratiques en espérant que les évaluations internes puis externes de celui-ci nous aident encore à le faire vivre et évoluer.

VI. ANNEXES

- Tableau fonctionnel des effectifs
- Projet de l'unité d'enseignement 2018-2021

Tableau fonctionnel des effectifs :

La gestion des ressources humaines est impulsée au niveau de l'association Entraide Universitaire ce qui leur permet d'anticiper les problématiques liées à notre secteur d'activité. Chaque directeur d'établissement s'assure de sa mise en œuvre et garantit une adaptation fine au regard du contexte organisationnel, financier ou encore géographique.

| Poste | Équipe | ETP |
|------------------------------------|--|------------|
| Équipe de Direction | | |
| Directeur d'Établissement | Elle assure la bonne marche de l'établissement dont elle a la charge. La Directrice doit dans l'accomplissement de ses missions, respecter les objectifs de la politique générale de l'association et veiller à ce que toutes les formalités exigées par la réglementation en vigueur soient faites régulièrement. Elle coordonne l'activité des divers services, elle assure les liaisons entre la Direction générale de l'association et les membres du personnel. Par délégation, elle est responsable des relations publiques avec les services de contrôle, les milieux sociaux, médicaux et professionnels. Elle rédige le rapport annuel de fonctionnement de l'établissement. La directrice est responsable de la mise en œuvre permanente des actions éducatives, médicales, pédagogiques ou techniques. Elle est responsable de la sécurité des personnes et des biens. Elle est la supérieure hiérarchique de tout le personnel. | 1 ETP |
| Chefs de Service | Par délégation de la directrice, le chef de service (CDS) représente celle-ci dans tous les actes de la vie quotidienne de l'établissement. À ce titre, il peut animer et participer à toutes les instances techniques de la structure. Il coordonne les diverses actions et activités. Il anime les réflexions et les réunions. Il est soutien technique permanent pour l'ensemble de l'équipe. | 2 ETP |
| Équipe comptable | | |
| Chef Comptable | Les comptables sont garants d'une comptabilité rigoureuse et exacte des activités et opérations financières de l'établissement. Ils garantissent la production d'une information financière fiable et pertinente. | 1 ETP |
| Comptable | | 1 ETP |
| Équipe Administrative | | |
| Secrétaire RH | Le rôle de la secrétaire RH est d'assurer la circulation de l'information entre la Direction, les différents services ainsi qu'avec les élus syndicaux. Elle s'occupe de la gestion du personnel, elle organise la visite médicale du personnel en collaboration avec la médecine du travail. A ce titre, elle détient des informations nécessitant le respect de la confidentialité. | 1ETP |
| Secrétaire administrative | Elle est garante du bon accueil au sein de l'IME. Elle réceptionne et oriente les appels téléphoniques, dirige les personnes en fonction des interlocuteurs souhaités. Elle effectue les tâches administratives, enregistre et gère les courriers institutionnels. | 2 ETP |
| Secrétaire Médicale | Outre les tâches classiques de secrétariat médical (prise de rendez-vous, frappe des courriers médicaux), la secrétaire médicale fait le relais entre les familles et le personnel soignant : elle fait le lien entre les médecins, psychologues et psychomotriciennes, infirmière et tous les acteurs concernés par la prise en charge des enfants et transmet les informations importantes. Elle travaille en collaboration avec la Directrice, les chefs de service, l'assistante sociale sur les dossiers d'admission proposés par la MDPH. | 1 ETP |
| Équipe sociale et éducative | | |
| Coordinateur | Il aide à la planification, la fluidité et à la répartition des tâches de l'équipe. Il favorise la mise en place de projets. Il participe à une coordination fonctionnelle et transmet l'information entre chef de service et équipe. | 1,5 ETP |
| Éducateur Spécialisé | L'éducateur spécialisé a pour mission d'accueillir, de préparer, d'aider les jeunes à élaborer leur projet de vie. Il établit une relation de confiance avec les enfants et propose des activités éducatives adaptées en fonction des particularités de chacun. Il veille également à améliorer ou maintenir au maximum l'autonomie du jeune dans les actes de la vie quotidienne. | 17 ETP |

| | | |
|---|---|--------------|
| Éducateur Technique Spécialisé | Il sensibilise le jeune à des techniques professionnelles dans des domaines variés : l'entretien des locaux, l'espace vert, la cuisine, la bureautique, la coiffure, l'entretien du linge, le tri sélectif et autres activités. Ces domaines de compétences doivent permettre aux jeunes de s'insérer professionnellement. | 5 ETP |
| Moniteur Éducateur | Le ME participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des jeunes. Il élabore son intervention sur l'équipe de travail et son encadrement dans le cadre du projet institutionnel. | 4 ETP |
| AMP | L'AMP seconde l'éducateur dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet individualisé du jeune. Il veille plus particulièrement au bien-être du jeune et lui apporte une présence éducative. | 2 ETP |
| Éducateur sportif | Il favorise la socialisation des jeunes en proposant des jeux, activités sportives et physiques permettant l'intégration des règles de vie collective. | 1 ETP |
| Veilleur de nuit | Le veilleur de nuit répond durant cette période, aux différents besoins de confort et d'hygiène des jeunes. Ils instaurent avec eux un accompagnement relationnel et éducatif, en cohérence avec le projet personnalisé de chacun. Ils sont responsables de leur sécurité, ainsi que des équipements, et du bâtiment. | 1,20 ETP |
| Assistante de service social | Elle travaille avec les partenaires externes en assurant les démarches administratives inhérentes au parcours du jeune accueilli. Elle assiste les jeunes et leurs familles dans le suivi des dossiers. | 1 ETP |
| Équipe Logistique | | |
| Responsable entretien et sécurité | Le responsable d'entretien est le garant de l'état des locaux, des installations et du matériel de l'établissement. Il dirige et coordonne le personnel de maintenance et le personnel de ménage. Il gère et maintient en état de fonctionnement et de sécurité les équipements de l'établissement. Il réalise et fait réaliser les travaux d'entretien et de maintenance. Il réceptionne les travaux et conseille techniquement le Directeur. Il veille à l'application des différentes normes et au respect des différents décrets (amiante, plomb, sécurité incendie, accessibilité, assainissement, électricité, chauffage, ventilation...) Le responsable d'entretien est placé sous l'autorité hiérarchique directe du Directeur et celle des chefs de service | 1 ETP |
| Agent des Services Logistiques | L'agent de service intérieur, responsable du ménage, est garant de la propreté totale de l'établissement ainsi que de l'image qu'il retransmet auprès des parents et visiteurs extérieurs. | 5,5 ETP |
| Lingère | Elle répond principalement aux besoins liés à l'hygiène des enfants et du personnel, et à leur bien être par l'entretien du linge individuel et collectif. | 1 ETP |
| Agent de cuisine | Il prépare les entrées et desserts, sert les usagers enfants et adultes. Il fait la plonge. | 1 ETP |
| Ouvrier Qualifié | Il assure toutes les tâches d'entretien général du bâtiment (ménage, entretien des véhicules de transport, menuiserie, électricité, plomberie, maçonnerie, peinture, entretien du parc, etc.). | 1 ETP |
| Équipe Médicale et thérapeutique | | |
| Médecin Généraliste | Il est le médecin coordinateur de l'établissement. À ce titre, il assure la prévention, les soins somatiques, le suivi et la surveillance médicale des jeunes de l'établissement en coordination avec les médecins psychiatres, l'infirmière, éventuellement des praticiens extérieurs. | 0,184 ETP |
| Médecin Psychiatre | Il participe à la procédure d'admission. Il fait le suivi individuel des enfants et de leur famille. Il assure la mise en place des soins et de leur suivi. Il est en relations avec les médecins de l'enfant. Il veille au suivi institutionnel de l'enfant. | 1,03 ETP |
| Infirmière D.E. | | 1 ETP |

| | | |
|--|--|-----------|
| | Elle relève et organise selon les diverses pathologies des jeunes, les soins spécifiques qui en découlent, ainsi que les traitements. Elle met en place des actions de prévention. Elle accompagne lors de RDV médicaux et fait le lien avec médecin généraliste et médecin psychiatre. | |
| Psychologue | Le psychologue est un professionnel du fonctionnement psychologique et des relations humaines. Les missions et les fonctions du psychologue sont : 1) Le soutien et la psychothérapie ; 2) L'évaluation du fonctionnement psychologique du jeune ; 3) Le travail avec les familles, indissociable du jeune ; 4) Le travail en réseau avec les partenaires extérieurs ; 5) Le travail institutionnel ; 6) Le temps Formation Information Recherche (FIR) indispensable et complémentaire au travail clinique. | 2,5 ETP |
| Psychomotriciens | Le psychomotricien, professionnel du paramédical, travaille en collaboration avec les différents corps de métier de l'établissement. La psychomotricité a pour but de favoriser, soutenir et restaurer l'harmonie globale et l'équilibre psychocorporel du jeune. Elle stimule son développement psychomoteur en respectant son rythme, ses besoins et capacités afin qu'il s'adapte au mieux aux exigences de son environnement. Le psychomotricien utilise différentes médiations corporelles. | 1 ETP |
| Aides-soignantes | L'aide-soignante répond durant la nuit aux différents besoins de confort et d'hygiène des jeunes. Ils instaurent avec eux un accompagnement relationnel et éducatif, en cohérence avec le projet personnalisé de chacun. Ils sont responsables de leur sécurité, ainsi que des équipements, et du bâtiment. | 1,142 ETP |
| Équipe Accompagnement Pédagogique | | |
| Coordonnatrice pédagogique | La coordonnatrice pédagogique fait partie de l'équipe de direction. A ce titre il coordonne et régule les actions pédagogiques en lien avec les autres services. Elle sert d'interphase entre l'inspection départementale et l'équipe enseignante, elle est le garant du projet de l'unité d'enseignement, des contenus pédagogiques ainsi que des PPS de chaque jeune | 1 ETP |
| Professeur des écoles | Il travaille à l'optimisation de l'autonomie en permettant à chaque élève d'acquérir ou de consolider des compétences et connaissances dans le respect des programmes officiels de l'Éducation Nationale et des projets individuels. | 6 ETP |



IME Henri Wallon

Projet de l'unité d'enseignement 2018-2021



SOMMAIRE

| | |
|--|------------|
| 1. OBJECTIFS ET DESTINATAIRES DU PROJET DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT | 87 |
| 1 Objectifs | 87 |
| 1.Destinataires | 87 |
| 2. CADRE REGLEMENTAIRE DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT ET DE L'ETABLISSEMENT | 88 |
| 3. FICHE D'IDENTITE DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT | 89 |
| 4. INDICATEURS DE RENTREE..... | 90 |
| 5.1 Nouveaux entrants par cycle depuis 2015..... | 90 |
| 5.2 Origine géographique des jeunes scolarisés à l'IME, à la rentrée 2017 | 91 |
| 5.3 Origine scolaire des élèves de l'IME présents à la rentrée 2017 | 91 |
| 5.4 Temps moyen de scolarisation par tranche d'âge à la rentrée 2017 | 93 |
| 5.5 Temps moyen de scolarisation par enseignant | 93 |
| 5.6 Répartition des élèves par cycle scolaire | 94 |
| 5.7 Répartition des élèves par cycle et par tranche d'âge..... | 95 |
| 5.8 Jeunes scolarisés au sein de l'UEE au collège Victor Hugo | 95 |
| 5.9 Liste des jeunes ayant intégrés un autre établissement à la rentrée 2017..... | 96 |
| 6. FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT | 97 |
| 6.1 Une scolarité pour tous..... | 97 |
| 6.2 Évaluation des élèves..... | 97 |
| 6.3 Constitution des classes | 98 |
| 6.4 Temps scolaires et contenus pédagogiques | 99 |
| Les fondamentaux :..... | 99 |
| Les outils numériques : | 99 |
| La pédagogie de projet : | 99 |
| 6.5 Projets au sein des classes | 101 |
| 6.6 Projets en co-intervention (inst/int et inst/éduc) : | 112 |
| 6.7 Projet au sein de l'Unité d'enseignement..... | 117 |
| 7.1 Les sujétions spéciales | 118 |
| 7.2 Les différentes réunions..... | 119 |
| 7.3 Rôle du Coordonnateur pédagogique..... | 120 |
| 7.4 Relation avec les familles | 121 |
| 8. ACTIONS ET MOYENS PEDAGOGIQUES ENGAGES AU SEIN DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT | 122 |
| 8.1 Identifications des besoins des élèves..... | 122 |
| 8.2 Actions pédagogiques adaptées et mise en place | 123 |
| 8.2 Actions pédagogiques adaptées et mise en place en 2014-2017..... | 124 |
| 9. POINTS A AMELIORER | 124 |
| 10. PERSPECTIVES | 127 |

Le Bulletin Officiel n°17 du 23 avril 2009 précise en son article 2 la nécessité du projet de l'unité d'enseignement :

« Ce projet, élaboré par les enseignants de l'unité d'enseignement, constitue un volet du projet de l'établissement ou service médico-social, ou du pôle de l'établissement de santé. Il est élaboré à partir des besoins des élèves dans le domaine scolaire, définis sur la base de leurs projets personnalisés de scolarisation. Pour les élèves pris en charge par un établissement de santé, ce projet pédagogique tient compte du projet de soins ».

C'est dans ce contexte législatif et en tenant compte des particularités des prises en charge diverses en IME que ce projet de l'unité d'enseignement est élaboré.

I. OBJECTIFS ET DESTINATAIRES DU PROJET DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

1. Objectifs

Extrait du Bulletin officiel du 23 avril 2009 :

« Ce projet pédagogique décrit les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques adaptés permettant à chaque élève de réaliser, en référence aux programmes scolaires en vigueur, en complément ou en préparation de l'enseignement reçu au sein des établissements scolaires, les objectifs d'apprentissage fixés dans son projet personnalisé de scolarisation à la suite des évaluations conduites notamment en situation scolaire ».

À partir d'un état des lieux de la population accueillie ainsi que des ressources humaines et matérielles, l'unité d'enseignement met en place une scolarité à l'attention des enfants et des jeunes de l'IME.

L'unité d'enseignement de l'IME contribue à la meilleure mise en œuvre possible du **projet personnalisé de scolarisation** (PPS) du jeune, en interaction permanente avec les autres professionnels mobilisés autour de ce projet, dans et hors l'établissement. Dès que cela s'avère possible, des inclusions partielles ou totales peuvent être proposées aux jeunes ; un soutien et un suivi seront alors mis en place. Une classe externalisée a été ouverte au collège Victor Hugo de Sarcelles en septembre 2016, sept jeunes peuvent bénéficier de cette *unité d'enseignement externalisée*.

2. Destinataires

Les **parents** qui doivent être informés du mode de fonctionnement de l'unité d'enseignement et de ses choix stratégiques,

Les **enseignants** qui s'inscrivent ainsi dans une cohérence entre leur action et celles de leurs partenaires internes et externes,

Les **professionnels de l'IME** afin d'établir une meilleure articulation entre le projet personnalisé et le projet d'établissement,

Les **professionnels partenaires de l'IME** qui ont à identifier l'unité d'enseignement et son action,

Les **autorités de tutelle** qui ont à exercer le contrôle du fonctionnement de l'unité d'enseignement dans le cadre de ses missions.

Le **Président de l'Entraide Universitaire** et les membres du Conseil d'Administration.

II. CADRE REGLEMENTAIRE DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT ET DE L'ETABLISSEMENT

Le **décret 89-798 du 27 octobre 1989** définit les conditions techniques d'autorisation des établissements et services prenant en charge des enfants ou adolescents présentant des déficiences intellectuelles ou inadaptés (**annexe XXIV**).

En référence à cette réglementation, l'Institut Médico Éducatif (IME) est agréé pour une capacité de **84 places réparties entre le SEES (Section d'Education et d'Enseignement Spécialisée) et le SIPFPro (Section d'Initiative et de première Formation Professionnelle)** :

- **60 places** en externat
- **24 places** en internat

Plus précisément, l'établissement prend en charge des enfants et adolescents des deux sexes, âgés de 6 à 20 ans, présentant des déficiences légères ou moyennes avec troubles de la personnalité associés qui ont provoqué entre autres des retards d'acquisitions incompatibles avec une scolarité ordinaire et qui nécessitent une prise en charge spécialisée éducative, pédagogique et thérapeutique.

La Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, rappelle l'obligation de scolarité pour tous en impliquant davantage les écoles du secteur dans le projet de scolarité de l'enfant.

Dans ce contexte législatif, l'IME définit des **projets personnalisés** mettant en œuvre des actions **thérapeutiques, pédagogiques et éducatives**, dans le cadre d'un projet d'établissement, au bénéfice des jeunes qu'il a en charge.

Ce projet individualisé d'accompagnement (PIA)⁶, est élaboré à l'issue de la synthèse annuelle de l'enfant, conjointement avec l'usager et/ou ses représentants au maximum 6 mois après son admission et actualisé au minimum tous les ans et à chaque modification importante de la prise en charge. Il précise les objectifs et les moyens mis en place ainsi que les prestations détaillées et individualisées concernant tous les aspects de la prise en charge de l'usager.

S'agissant de l'unité d'enseignement une **convention** liant l'établissement à l'Education Nationale a été signée par l'Entraide universitaire.

Informations complémentaires :

L'IME est un établissement qui était géré, depuis 1961, par l'ARSEP, Association de Réadaptation Sociale et Professionnelle, qui assurait la gestion de l'IME. Depuis le 01 janvier 2013, l'IME est désormais géré par l'Entraide Universitaire.

L'IME est ouvert **210 jours par an** du lundi au vendredi ; certains samedis sont travaillés.

L'IME est composé d'une SEES (Section d'Education et d'Enseignement Spécialisée) et d'une SIFPRO (Section d'Initiative et de Formation PROFESSIONNELLE)

Au mois de mai 2017 :

La SEES accueille actuellement 28 jeunes et est divisée en 2 unités :

- L'unité A, 10 jeunes de 6 à 11 ans répartis en 2 groupes.

⁶ PIA en annexe n°1

- L'unité B, 18 jeunes de 11 à 14 ans répartis en 3 groupes.

La SIFPRO accueille actuellement 48 jeunes et est également divisée en 2 unités :

- L'unité C, 36 jeunes de 14 à 18 ans répartis en 5 groupes.
- L'unité D, 12 jeunes de 18 à 20 ans répartis en 2 groupes.

L'unité d'enseignement, quant à elle, fonctionne sur le calendrier scolaire, sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi et accueille les jeunes jusqu'à 18 ans. Certains élèves de plus de 18 ans peuvent bénéficier de temps de scolarisation en fonction de leur projet individuel.

Des transferts en cours d'année peuvent être proposés à chaque jeune ; la présence d'un enseignant est non seulement souhaitée mais encouragée.

III. FICHE D'IDENTITE DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

École publique spécialisée, intégrée à l'IME Henri Wallon

15, rue des coquetiers 95200 SARCELLES

Tél 01 34 38 36 66

Fax 01 34 38 36 67

Mail Unité d'enseignement : 0950107a@ac-versailles.fr

Coordonnatrice pédagogique : wal-ecole@eu-asso.fr

N° établissement 0950107A

Circonscription : ERAGNY ASH (01.30.83.44.71)

Nom de l'Inspecteur de l'Education Nationale : Mme DOCTEUR

Nom de la Directrice de l'IME : Mme DIAZ

Nombre d'enseignants : 6

1 coordonnatrice pédagogique : Caroline BOTROS (enseignante spécialisée option D)

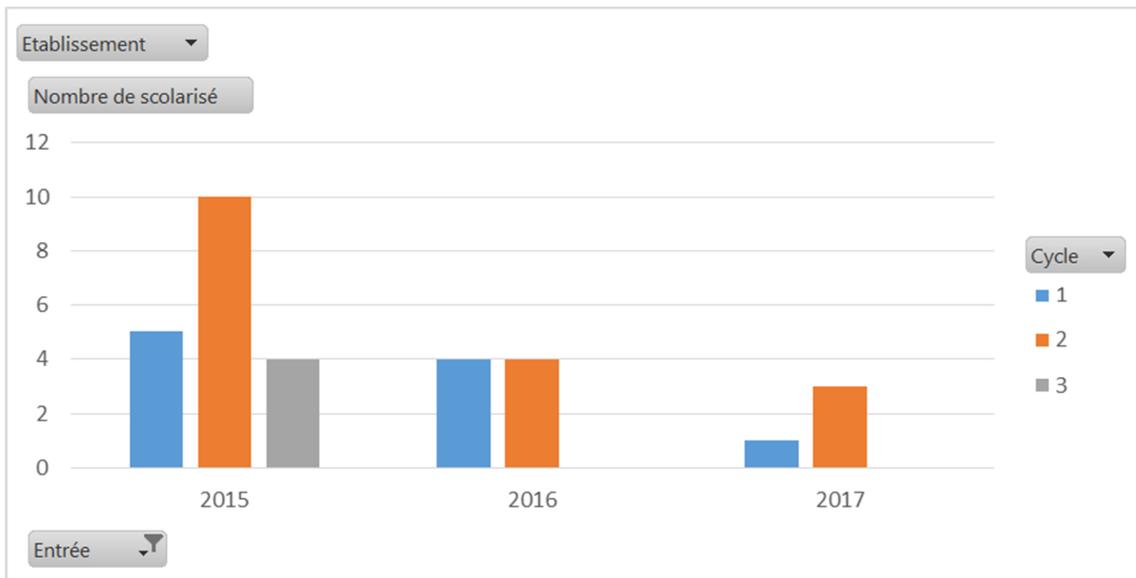
4 enseignantes spécialisées option D : Amélie DONON, Marine PION, Camille HENNEQUIN, Florence MARTIN

1 enseignante non spécialisée : Marina BIBERT (arrivée en septembre 2016)

Nombre d'élèves scolarisés à l'unité d'enseignement : 66

IV. INDICATEURS DE RENTREE

1. Nouveaux entrants par cycle depuis 2015



De moins en moins d'élèves sont admis à l'IME, du fait que beaucoup d'élèves sont en attente de place dans des structures adultes après 20 ans (ne libérant pas de place qui permettrait des entrées).

Cependant à la rentrée 2018, 18 élèves de 6 à 14 ans feront leur rentrée scolaire au sein de l'UE. Des ESS seront mises en place, dès que possible, dans leur école de rattachement, afin de faire le maximum de lien entre les professionnels et de permettre au jeune de clôturer avec l'établissement d'origine.

2. Origine géographique des jeunes scolarisés à l'IME, à la rentrée 2017

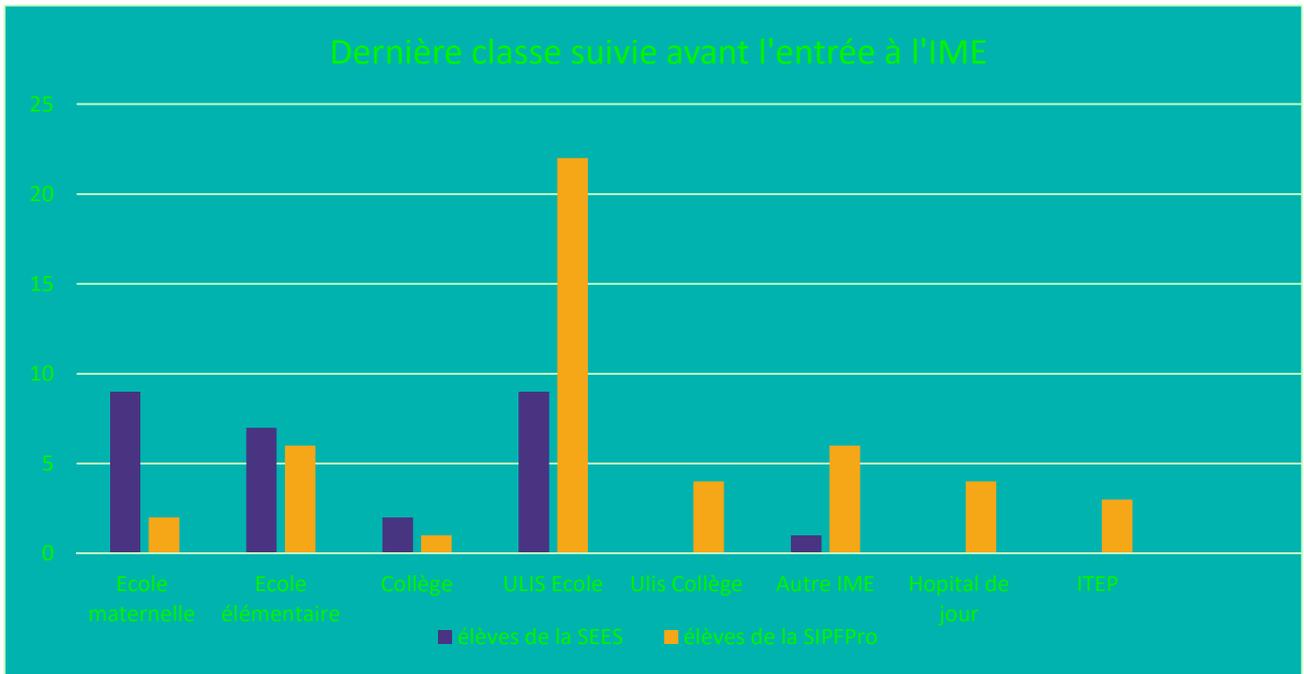
| Département | Commune de domicile | Nombre au 31/12/2017 |
|------------------------|-------------------------|----------------------|
| 95 | Arnouville | 3 |
| | Bouqueval | 1 |
| | Bruyères sur oise | 1 |
| | Deuil la Barre | 1 |
| | Domont | 2 |
| | Eaubonne | 1 |
| | Ecouen | 1 |
| | Enghien les Bains | 1 |
| | Ezanville | 1 |
| | Fosses | 1 |
| | Franconville | 1 |
| | Garges les Gonesse | 10 |
| | Gonesse | 5 |
| | Goussainville | 2 |
| | Groslay | 2 |
| | Le Thillay | 1 |
| | Louvres | 2 |
| | Marly la Ville | 1 |
| | Montmorency | 2 |
| | Montigny les Cormeilles | 1 |
| | Saint Brice sous forêt | 3 |
| | Sannois | 1 |
| Sarcelles | 30 | |
| Soisy sous Montmorency | 3 | |
| Villiers le Bel | 9 | |
| 92 | Villeneuve la Garenne | 1 |
| 93 | Pierrefitte | 2 |
| 77 | Longueville | 1 |
| | TOTAL | 90 |

On constate que la majorité des jeunes sont issus de Sarcelles et des villes voisines ; l'autonomie de transport des jeunes ainsi que le déplacement des parents vers l'IME s'en trouvent facilités.

Depuis janvier 2018, un partenariat avec la mairie de Sarcelles a été mis en place afin que les jeunes de l'IME (jusqu'à 15 ans) puissent bénéficier de temps en centre de loisirs le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires. L'ouverture vers l'extérieur reste une priorité dans le projet individuel de chaque jeune accueilli.

3. Origine scolaire des élèves de l'IME présents à la rentrée 2017

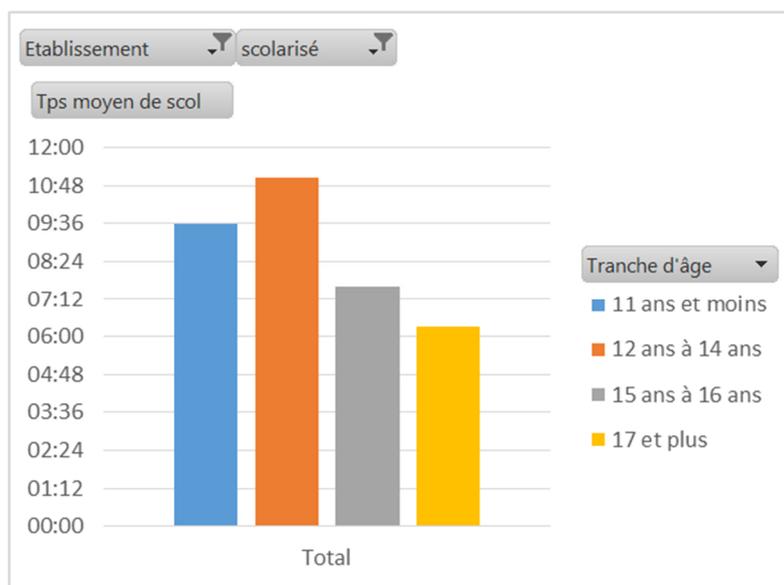
Type d'établissement où étaient pris en charge les enfants avant leur entrée à l'IME, indépendamment du passage SEES/SIPFPro :



Depuis 3-4 ans les élèves admis à la SEES viennent davantage d'école maternelle. Ils n'ont que peu connu le cadre ordinaire de l'école élémentaire, ils ont donc moins de représentations du statut d'élève.

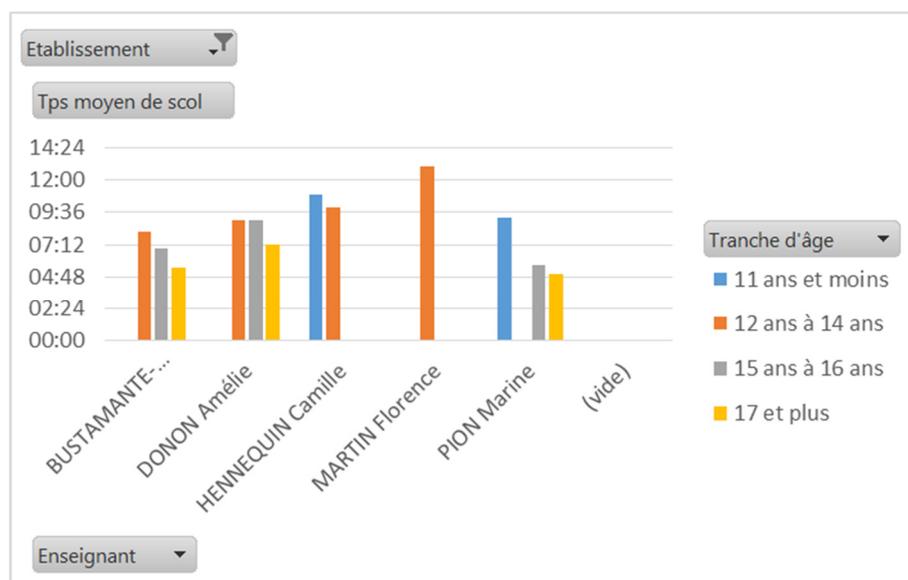
La majorité des élèves de la SIPFPro viennent d'ULIS Ecole ou Collège. Ceci s'explique par une ouverture plus importante des ULIS Ecole et Collège sur le secteur qui fait que les élèves ont l'opportunité de profiter d'une inclusion dans le milieu ordinaire plus longtemps.

4. Temps moyen de scolarisation par tranche d'âge à la rentrée 2017



Les élèves entre 12 et 14 ans ont le plus de temps de scolarisation, ceci s'explique par la scolarisation des élèves dans la classe externalisée (15 heures par semaine). A la rentrée 2017, les élèves de 11 ans et moins ont augmenté d'un peu plus de 2 heures par semaine d'école.

5. Temps moyen de scolarisation par enseignant



En 2017-2018, les élèves de la SEES bénéficient en moyenne de 11h de temps de classe et les élèves de la SIPFPro de 8H00.

Les élèves de 6 - 11 ans ont 9h de scolarisation en moyenne et les élèves de 12 - 14 ans ont 12h d'école en moyenne.

On constate donc que les élèves de Madame Martin ont le plus de temps de classe (clex) et que les élèves de plus de 17 ans des Mesdames Bustamante, Donon et Pion sont moins scolarisés.

Avec les attestations de compétences professionnelles délivrées à l'âge de 17 ans, il est tout de même important de pouvoir continuer à les évaluer et certains élèves de plus de 18 ans demandent des temps d'école afin de poursuivre leur projet.

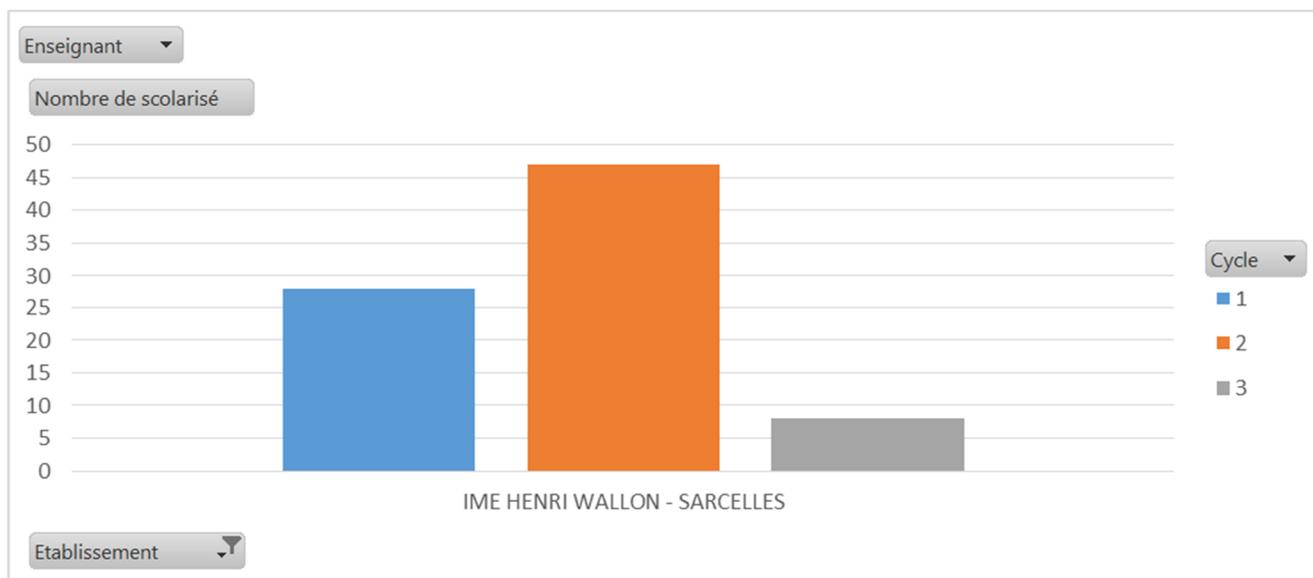
6. Répartition des élèves par cycle scolaire

Depuis le 1er septembre 2014, le cycle 1, cycle des apprentissages premiers, correspond aux trois niveaux de [l'école maternelle](#) : petite section, moyenne section, grande section.

Depuis le 1er septembre 2016, la scolarité en école élémentaire et au collège s'organise en 3 cycles.

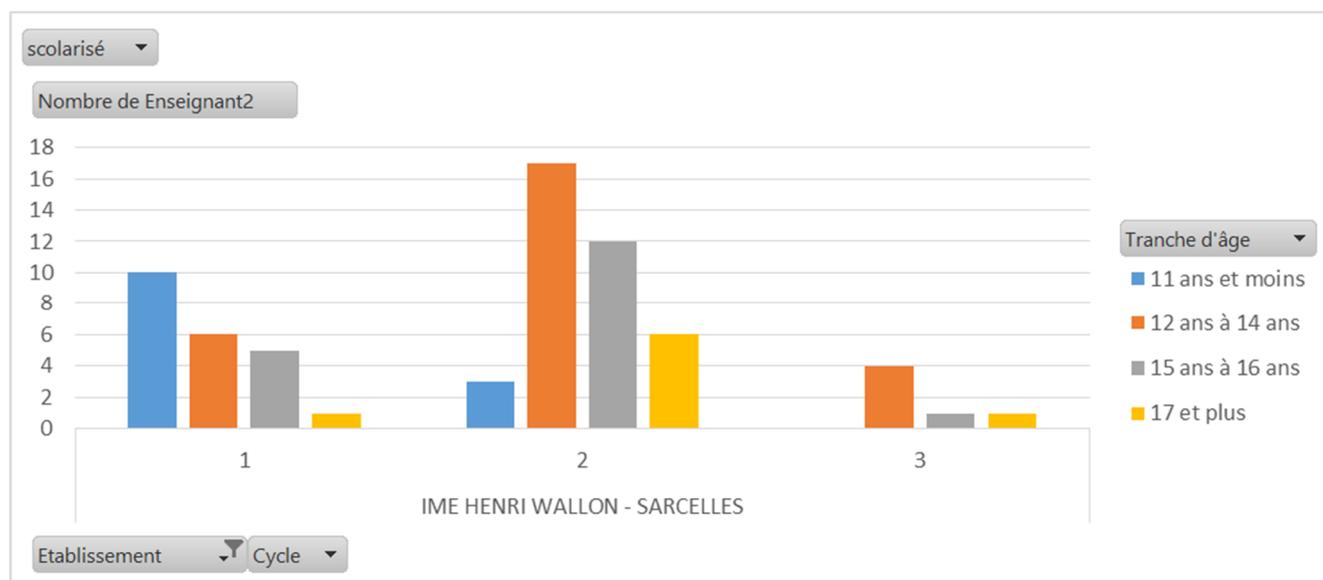
Le [cycle 2](#), cycle des apprentissages fondamentaux, regroupe les trois premières années de l'école élémentaire - CP, CE1 et CE2. Le cycle 3, cycle de consolidation, unit le CM1, le CM2 et la classe de 6e.

Le cycle 4, cycle des approfondissements, comprend les classes de 5e, de 4e et de 3e.



Cette nouvelle organisation des cycles fait diminuer le nombre d'élèves anciennement cycle 3, une majorité des élèves de l'UEE se situe donc autour au cycle 2.

7. Répartition des élèves par cycle et par tranche d'âge



Les élèves de 6-11 ans ont majoritairement un niveau de cycle 1, effectivement comme vu précédemment, ils n'ont pour la plupart pas fréquenté l'école élémentaire ou l'ULIS Ecole.

Les élèves de 12-14 ans ainsi que les 15-16 ans ont majoritairement un niveau de cycle 2, concernant le cycle 3 il est davantage représenté chez les 15-16 ans.

8. Jeunes scolarisés au sein de l'UEE au collège Victor Hugo

L'IME est doté d'une Unité d'Enseignement Externalisée au collège Victor Hugo de Sarcelles. Cette Unité d'Enseignement Externalisée permet de créer dans un premier temps une passerelle vers le milieu ordinaire en facilitant dans un second temps les inclusions tout en renforçant leurs possibilités d'apprentissage. Les élèves pouvant bénéficier de ce dispositif ont tous plus de 11 ans, ceci afin que les élèves puissent fréquenter des élèves de leur classe d'âge comme le préconise la loi. Ils bénéficient de 12 heures de scolarisation au collège et de 3 heures au sein de l'UE de l'IME avec une enseignante de l'IME. Cette année 7 élèves bénéficient de cette UEE, un élève à la rentrée 2018 sera réorienté en EREA.

Des bilans réguliers entre les différents partenaires permettent d'ajuster le projet de l'UEE et ainsi de répondre de façon plus adaptée aux projets individuels.⁷

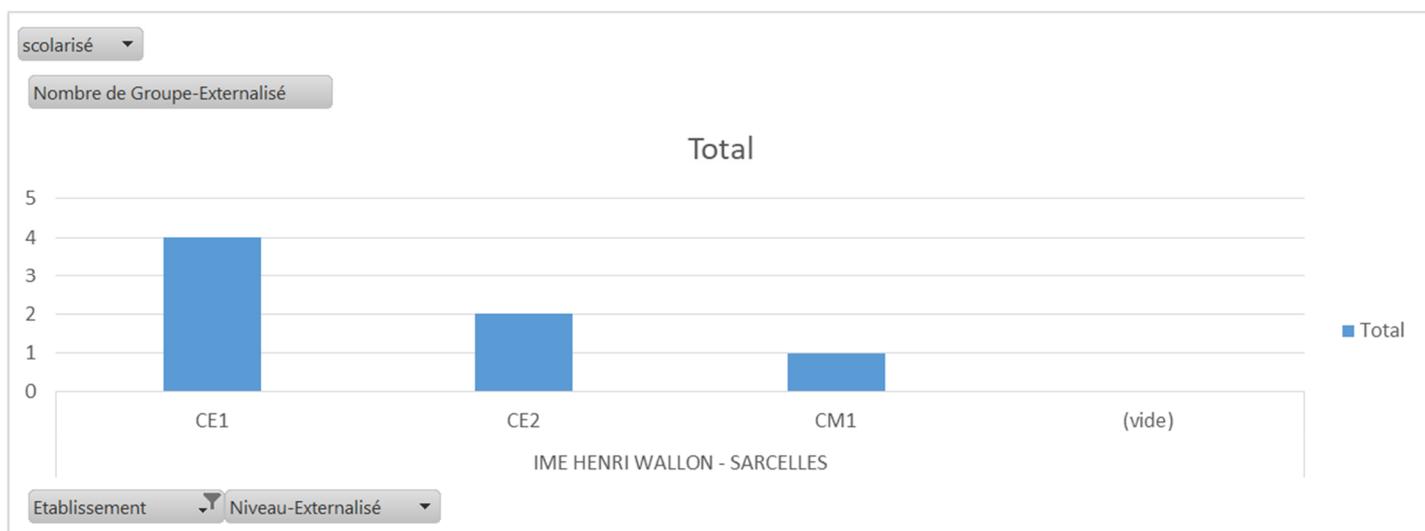
Dès l'ouverture de la classe externalisée, des projets communs aux classes du collège ont vu le jour comme *Le monde du vivant* (le comportement humain face à la santé : Pasteur et les vaccins), *La planète Terre* (la géologie : les pierres), les sorties de fin d'année... Un travail de collaboration est mis en place avec le professeur d'art plastique et du CDI. L'enseignant de la clex rencontre les professeurs du collège pendant les récréations mais surtout pendant les temps informels ou en distanciels.

Ce projet est en perpétuel réajustement, en effet à partir de septembre 2018, un personnel éducatif de l'IME accompagnera les élèves lors des temps au collège avec l'enseignante, ceci afin de répondre aux directives des UEE.⁸

⁷ Projet classe externalisée en annexe n° 3

⁸ B.O Santé-Protection sociale- Solidarité n°2016/8 du 15 septembre 2016

Niveau scolaire des jeunes concernés à la rentrée 2017 :



Les élèves de la classe externalisée ont tous des compétences de cycle 2 ou 3, ils ont tous un comportement d'élève avec beaucoup d'appétence scolaire et de curiosité.

Pour la rentrée de septembre 2018, 5 jeunes vont pouvoir intégrer l'UEE, des bilans d'observations sont mis en place jusqu'au mois de juin afin d'ajuster leur projet avant de proposer une ESS en équipe. Ces bilans permettent d'évaluer la pertinence de la classe externalisée dans le parcours scolaire du jeune mais également de rassurer le jeune à sa venue au collège.

Cette nouvelle composition d'élèves modifie légèrement le projet initial de la classe externalisée. Bien qu'ils soient tous dans une posture d'élèves, leur niveau scolaire est plus faible que lors de la création de la classe externalisée en septembre 2016.

Des aménagements seront donc mis en place : l'amplitude de la matinée avant la récréation (8h20/10h20) nous semble longue pour ces élèves. Nous envisageons donc une arrivée 30 minutes après, ce qui facilitera également les problèmes de transport. Le projet de certains élèves peut également nécessiter des aménagements de présence.

9. Liste des jeunes ayant intégrés un autre établissement à la rentrée 2017

| Jeunes | Entrés à l'IME | Inclus depuis | Lieu d'inclusion | Intégrés depuis | Lieu d'intégration | Classe |
|--------|----------------|----------------|----------------------------------|-----------------|-------------------------------------|---|
| D | 2004 | Janvier 2017 | EREA de Sannois | Septembre 2017 | EREA de Sannois | 1 ^{ère} année de CAP Cuisine |
| DA | 2011 | Septembre 2014 | Ecole primaire Zola de Sarcelles | Septembre 2017 | ULIS au Collège Galois de Sarcelles | 6 ^{ième} ULIS au Collège Galois de Sarcelles |

| | | | | | | |
|----|------|-----------|---------------------------|----------------|---------------------------|---|
| DE | 2013 | Mars 2017 | EREA de Beaumont sur oise | Septembre 2017 | EREA de Beaumont sur oise | 1 ^{ère} année de CAP Vente option B |
|----|------|-----------|---------------------------|----------------|---------------------------|---|

A la suite de différents stages effectués et en réponse aux besoins de ces jeunes, trois élèves ont pu intégrer à plein temps un autre établissement.

Dans le cadre du service de suite, la coordonnatrice pédagogique assure le suivi de ces élèves : ESS, entretien avec le jeune et sa famille, lien entre l'établissement de référence et le service de suite thérapeutique/social.

V. FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1. Une scolarité pour tous

Tous les jeunes de l'IME jusqu'à l'âge de 18 ans, bénéficient d'un temps de scolarité défini en fonction de leurs besoins identifiés, de leur niveau repéré et de leur appétence. Certains jeunes peuvent poursuivre leur scolarité après 18 ans, en fonction de leur projet individuel.

La scolarisation à l'IME repose sur :

- L'obligation scolaire jusqu'à 18 ans. (*En France, l'instruction est obligatoire pour les filles et les garçons, âgés de 6 à 16 ans, résidant sur le territoire français, quelle que soit leur nationalité. Code de l'éducation, article L111-2 et L 131-1*)
- La construction du statut d'élève et l'importance accordée au statut « normalisant et ordinaire » de l'unité d'enseignement de l'IME. Ainsi, l'unité d'enseignement est un lieu particulier reconnu et géographiquement bien défini au sein de l'IME.
- L'importance pour chaque jeune de pouvoir bénéficier des disciplines fondamentales d'enseignement (cf. Socle Commun⁹) afin de progresser dans ses apprentissages et dans la connaissance du monde qui l'entoure, en complémentarité avec les autres prises en charges (éducatives et thérapeutiques).
- La nécessité de mettre en œuvre des compétences transversales ou méthodologiques sur le plan de l'organisation du travail, de la communication, de la vie sociale et de la coopération.

2. Évaluation des élèves

Les enseignants, chaque début d'année, évaluent les **acquisitions scolaires** et les **capacités d'apprentissage** des jeunes. Des évaluations diagnostiques en français et mathématiques permettent de situer les capacités et les besoins des élèves. Les résultats de ces évaluations permettent d'affiner leur projet pédagogique individualisé et permet également à l'enseignant de mettre en place des axes de travail et des projets spécifiques pour chaque groupe.

Lors de la rentrée de septembre 2018, des **évaluations nationales et départementales** seront utilisées pour construire des évaluations internes à l'IME afin d'harmoniser les évaluations et ainsi de donner de façon plus précise un niveau scolaire aux élèves par matière.

⁹ A télécharger à l'adresse : <http://www.ac-versailles.fr/rectorat/actualites2.asp?numero=661>

Le livret scolaire¹⁰

Un livret scolaire est remis aux jeunes 2 fois dans l'année (décembre et juin) ; il est l'indicateur de l'attitude scolaire du jeune, du travail effectué et des progrès restant à accomplir. Ce n'est absolument pas un relevé de notes ; il a pour vocation à encourager les efforts des jeunes.

Chaque jeune est évalué en fonction du cycle d'apprentissage dans lequel il travaille chaque jour. La coordonnatrice pédagogique remet, en classe, les livrets en présence de l'ensemble des jeunes de la classe, de leur éducateur référent et de leur enseignant.

Cette remise solennelle, s'accompagne en décembre, d'un livre offert par la municipalité de Sarcelles.

Les jeunes de l'IME sont très attachés à la symbolique de cette remise de livrets ; elle a valeur *normalisante* à leurs yeux.

En 2013, l'équipe enseignante a mis en place un livret début cycle 1 basé sur les compétences attendues en fin de Petite Section afin de répondre aux besoins de nos élèves.

En 2015-2016, les livrets scolaires ont été retravaillés en réunion pédagogique afin de répondre aux nouveaux programmes de l'école maternelle et au nouveau découpage des cycles d'enseignement.

3. Constitution des classes

Deux réunions pédagogiques de 3 heures sont nécessaires en fin d'année scolaire pour faire d'une part, le bilan de notre action pédagogique tout au long de l'année écoulée et d'autre part, constituer les emplois du temps pour l'année scolaire à venir.

Dans un premier temps, nous évaluons la pertinence des temps classe de chaque jeune ; ils peuvent être modulés en fonction, de l'âge, des niveaux, des progrès, des appétences, des besoins, des pathologies.

Puis, pour chaque unité, nous regroupons les jeunes en fonction des niveaux scolaires évalués (en français et en mathématiques)

Ensuite, des groupes classe sont constitués en tenant compte des critères cités précédemment, afin que chaque groupe classe soit le plus pertinent possible (homogénéité des niveaux, appétence, compatibilité des jeunes entre eux ...).

Pour finir, on attribue à chaque enseignant de chaque unité les groupes classes et constituons l'emploi définitif de la classe.

En 2015-2016, l'équipe pédagogique a décidé de regrouper les élèves de 16 à 18 ans en fonction de leur choix d'atelier, quatre groupes ont donc été constitués : reprographie/numérisation, espace vert, blanchisserie et cuisine. Cette répartition, même si les élèves ont un niveau très hétérogène, génère davantage de motivation. De plus cette organisation participe à la délivrance des attestations de compétences professionnelles en établissements spécialisés.

Les **PPI**¹¹ (Projet Pédagogique Individualisé) sont à remettre à la coordonnatrice pédagogique et font l'objet de deux bilans dans l'année. Les PPI sont de réels outils pédagogiques, leurs réévaluations dans l'année, permettent de réajuster les objectifs et les moyens à atteindre pour chaque élève.

En cours d'année, des jeunes sont amenés à faire des périodes d'observation en vue d'une éventuelle admission. Les groupes classe qu'ils intègrent sont proposés par la coordonnatrice pédagogique et validés en réunion pédagogique.

¹⁰ Les différents livrets annexe n° 4

¹¹ PPI en annexe n° 5

4. Temps scolaires et contenus pédagogiques

Les fondamentaux :

L'apprentissage de la lecture, de langue orale et écrite, des notions fondamentales en mathématiques sont nos objectifs prioritaires ; les jeunes à la sortie de l'IME doivent être en mesure d'être les plus autonomes possible (transports, démarches administratives, recherche d'emplois, recherche de logement ...).

Cependant, dans notre pédagogie, nous aurons à l'esprit et répondrons, aux nouvelles directives de l'Éducation Nationale, énoncées par le **Socle commun de connaissances, de compétences et de culture** qui s'articule sur 7 « piliers » :

1. La maîtrise de la langue française
2. La pratique d'une langue vivante étrangère
3. Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique
4. La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
5. La culture humaniste
6. Les compétences sociales et civiques
7. L'autonomie et l'initiative

L'utilisation régulière de la salle informatique permet aux jeunes de s'initier aux techniques de l'information et de la communication ; la réalisation du « Journal des Jeunes » et leur participation à la Semaine de la Presse ont le même objectif.

5. Les outils numériques :

Depuis janvier 2013, cinq tablettes numériques ont été achetées pour l'UE.¹² L'IPAD motive la recherche de l'enseignant et provoque l'intérêt des élèves. Son fonctionnement est intuitif et adapté aux enfants. Il est au service de la différenciation, il répond aux besoins, aux centres d'intérêt de chacun dans la classe.

L'IPAD peut être utilisé à deux, seul, en collectif. Certaines activités pallient aux troubles praxiques (géométrie, écriture) et certains élèves laissent une trace pour la première fois. L'IPAD permet de travailler sur des activités de systématisation. Le statut de l'erreur est modifié ; ce n'est plus le maître qui détient le savoir et valide ou non la compétence travaillée.

Des bilans réguliers sont effectués et des propositions d'activités sont proposées. Depuis janvier 2018, un IPAD est dédié à la classe externalisée, l'enseignante en a la charge en permanence.

6. La pédagogie de projet :

Il s'agit d'une forme de pédagogie dans laquelle l'apprenant est associé de manière contractuelle à l'élaboration de ses savoirs. Le moyen d'action de cette pédagogie est fondé sur la motivation des élèves, suscitée par l'aboutissement à une réalisation concrète, traduite en objectifs et en programmation. Elle induit un ensemble de tâches dans lesquelles tous les élèves peuvent s'impliquer et jouer un rôle actif, qui peut varier en fonction de leurs moyens et intérêts. La mise en œuvre d'un projet permet d'atteindre des objectifs d'apprentissage identifiables, figurant au programme d'une ou plusieurs disciplines, de développer des savoirs, savoir-faire et savoir-être liés à la gestion de projet ainsi que la socialisation des apprenants.

¹² Projet Ipad à l'IME Henri Wallon en annexe n°6

La pédagogie de projet permet aux élèves de faire le lien entre des compétences purement scolaires travaillées en classe et les éléments pratico-pratiques nécessaires à la vie quotidienne. L'ensemble des enseignants de l'IME proposent la pédagogie par projet aux élèves, la motivation est inhérente aux projets proposés (exemples : maquette de l'IME, Monopoly de l'IME...)

7. Projets au sein des classes

Marine Pion : professeur des écoles spécialisée

2 groupes de 6-11 ans et 1 groupe de 14-18 ans

| Groupe Scolaire : 5 jeunes | |
|--|--|
| <p>Temps scolaire : 4 temps soit 5h20 + 2 temps de co-intervention(2h45)</p> | <p>Niveau scolaire :</p> <p>3 MS 2 GS</p> |
| Priorités d'apprentissages au sein du groupe | Projets principaux mis en place dans la classe |
| <p>Développer l'autonomie des élèves dans leur travail et donner du sens aux apprentissages</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place d'un emploi du temps imagé collectif et individuel pour se repérer dans la séance ➤ Découverte d'écrits fonctionnels : <ul style="list-style-type: none"> → La fiche technique : boules de graisse et gourmandise lapin → La recette ➤ Rédaction de textes de vie mensuels avec un support de photos : utilisation régulière du support « photos » pour développer le langage ➤ Projet autour des émotions : lecture suivie autour de « la couleur des sentiments » puis travail en lien avec l'art visuel ➤ Travail autour de la littérature de jeunesse ➤ Création d'album écho sur IPAD et version papier ➤ Mise en place de jeux mathématiques pour donner du sens aux nombres et à la notion de quantité ➤ Découverte du monde du vivant : plantations diverses tout au long de l'année, observation des animaux ➤ Transfert de l'Unité A |
| <p>Développer le vocabulaire et la syntaxe</p> | |
| <p>Travailler le principe alphabétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des lettres de l'alphabet - Utilisation d'un référent mot-image - Amorce d'un travail de phonologie | |
| <p>Donner du sens aux nombres en s'appuyant sur la vie quotidienne</p> | |

| Groupe Scolaire : 5 jeunes | |
|---|--|
| Temps scolaire : 6 temps soit 7h35 + 2 temps de co-intervention(2h45) | Niveau scolaire : 1 début Cp/2 mi GS/2MS |
| Priorités d'apprentissages au sein du groupe | Projets principaux mis en place dans la classe |
| <p>Développer l'autonomie des élèves dans leur travail et donner du sens aux apprentissages</p> <p>Identifier des mots de manière de plus en plus aisée.</p> <p>Travailler sur l'identification de mots (lecture de syllabes, de mots, de phrases...)</p> <p>Maîtriser les relations entre l'oral et l'écrit :</p> <p>Amorcer la notion de correspondances grapho-phonologiques</p> <p>Développer la connaissance des nombres en insistant sur le sens donné aux nombres et leur utilisation pratique : donner du sens aux opérations et à la monnaie</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place d'un emploi du temps imagé collectif et individuel pour se repérer dans la séance ➤ Découverte d'écrits fonctionnels : <ul style="list-style-type: none"> → La recette → L'affiche → La carte d'identité → Le prospectus ➤ Rédaction de textes de vie mensuels avec un support de photos ➤ Travail autour de la littérature de jeunesse : la princesse tralala, la semaine de Lulu... ➤ Utilisation du support des alphas et des capsules CANOPE pour travailler la phonologie ➤ Mise en place de jeux mathématiques pour donner du sens aux nombres et à la notion d'ajout et de retrait ➤ Utilisation du jeu du magasin pour introduire la notion de monnaie ➤ Transfert de l'Unité A |

| Unité C Groupe Scolaire : 5 jeunes | |
|--|---|
| Temps scolaire : 4 temps soit 5h40 | Niveau scolaire : 2 mi cycle 1/1 fin cycle 1/2 début cycle 2 (CP) |
| Priorités d'apprentissages au sein du groupe | Projets principaux mis en place dans la classe |
| <p>Participer à un projet collectif - Collaborer avec les autres au sein de la classe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les règles de la classe et les camarades - Accepter de faire avec les autres . | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Découverte d'écrits fonctionnels : le calendrier, le prospectus, le menu, le journal, l'affiche, recette |

| | |
|---|--|
| <p>Développer les compétences en lecture et écriture au service de l'autonomie et de la vie quotidien :</p> <p>2 niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifications des mots et amorces du travail grapho-phonologique - Systématisation des principes de grapho-phonologie => aller vers la lecture d'un texte inconnu | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet autour du football : généralités, découverte de la coupe de France, travail autour de la coupe du monde 2018 ➤ Travail sur la monnaie en lien avec les écrits fonctionnels ➤ Projet autour des super-héros avec une sortie à l'exposition légo : travail sur l'affiche, découverte des super-héros ➤ La germination : semer puis observer ➤ Préparation à l'ASSR 2 ➤ Visionnage de films dans le cadre des toiles enchantées |
| <p>Développer la connaissance des nombres en insistant sur le sens donné aux nombres et leur utilisation pratique.</p> | |

Camille Hennequin : professeur des écoles spécialisée

2 groupes de 12-14 ans

| <p align="center">Groupe Scolaire : 5 élèves</p> | |
|---|---|
| <p>Temps scolaire : 5 temps</p> | <p>Niveau scolaire : cycle 1</p> |
| <p align="center">Priorités d'apprentissages au sein du groupe</p> | <p align="center">Projets principaux mis en place dans la classe</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à travailler ensemble - Respecter le calme et la tranquillité de chacun | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etude de différents types d'écrit en lien avec les compétences en lecture et des événements ayant lieu au cours de l'année ➔ Etude de recettes en lien avec l'épiphanie, la chandeleur, la journée du goût ➔ Etude d'albums de littérature de jeunesse : « Le voisin lit un livre » / La sieste de Moussa ➔ Etude d'affiche en lien avec les sorties théâtre et la sortie au cirque de Domont ➤ Sensibilisation à la sécurité routière ➔ Étude de cas, découverte des principaux panneaux, sensibilisation aux situations dangereuses, observation de l'environnement proche de l'IME ➤ Création d'un album sonore autour de l'étude d'un album de littérature de jeunesse ➤ Création d'une maquette en lien avec un album de littérature de jeunesse ➤ Etude de quelques instruments de musique en lien avec un spectacle vu en janvier au conservatoire |
| <ul style="list-style-type: none"> - Etre autonome face à la tâche : se procurer seul les supports matériels nécessaires (cahier/trousse) pour travailler | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser le langage pour communiquer (jeux de langages en lien avec les jeux du marchand) - Enrichir son vocabulaire autour de la vie quotidienne - Mettre du sens sur l'apprentissage de l'écrit à travers l'étude de différents types d'écrits (recettes, album, journal, affiches publicitaires, prospectus) | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Mettre du sens sur les apprentissages mathématiques ; transférer ses connaissances des nombres dans d'autres domaines (en lien avec la vie quotidienne) - Se repérer dans l'espace de la classe | |

| Groupe Scolaire : 6 élèves | |
|--|--|
| Temps scolaire : 9 temps | Niveau scolaire : cycle 2 |
| Priorités d'apprentissages au sein du groupe | Projets principaux mis en place dans la classe |
| <ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à travailler en coopération avec un ou plusieurs camarades | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etude de différents types d'écrit en lien avec les compétences en lecture et des évènements ayant lieu au cours de l'année ➔ Etude de recettes en lien avec l'épiphanie, la chandeleur, la journée du goût ➔ Découverte et étude du genre policier : les enquêtes de l'inspecteur Lafouine, <i>John Chatterton, Lilas, Le grand Sommeil</i> ➔ Etude de textes documentaires en lien avec les projets abordés (la journée du goût, la visite du château d'Ecouen, etc.) ➔ Etude de la composition d'un journal et rédaction d'articles en lien avec les évènements vécus ➤ Mémorisation de textes en vers ou en prose ➔ Etude de divers poèmes en fonction des saisons, de la période, des projets étudiés ➔ Participation à la mise en scène d'une pièce de théâtre autour du livre « John Chatterton » ➤ Jeux et situations problèmes autour de l'utilisation de la monnaie et de la lecture de l'heure ➤ Préparation à l'ASSR de niveau 1 |
| <ul style="list-style-type: none"> - Mener un travail en autonomie à son terme en se procurant les outils nécessaires pour s'aider | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à effectuer un énoncé structuré - Mémoriser et dire des textes en vers ou en prose - Lire à voix haute des phrases/ un texte - Utiliser des stratégies pour comprendre un texte - Concevoir et écrire une phrase puis plusieurs | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à mettre du sens et à faire du lien entre l'apprentissage des différentes opérations (soustraction, addition, multiplication) et leur usage dans la vie quotidienne (ex : lien avec la monnaie) - Apprendre à lire l'heure à partir de différents types d'outils (horloge à aiguilles, digitale, réveil) - Résoudre différents types de problèmes | |

| Intitulé du projet : APC / MODULE DE RENFORCEMENT | |
|---|--|
| <p>Adulte et Jeunes concernés :</p> <p>1 enseignante</p> <p>Mme HENNEQUIN</p> <p>Les élèves de l'unité B âgés de 11 à 14 ans</p> | <p>Modalités de fonctionnements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 thème est abordé par période <p>Période 1 : graphisme et écriture</p> <p>Période 2 : résolution de problèmes</p> <p>Période 3 : repérage spatial et temporel</p> <p>Période 4 : Lecture d'un tableau à double entrée</p> <p>Période 5 : utilisation et perfectionnement de l'outil numérique (ordinateur)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le lundi de 10h50 à 12h15 |

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">- Le groupe change à chaque période en fonction du domaine abordé et des besoins des élèves dans le domaine proposé. |
|--|--|

Objectifs :

- Remédier aux difficultés des élèves dans certains domaines (repérage spatial et temporel, graphisme, lecture d'un tableau à double entrée)
- Consolider les acquis des élèves dans l'utilisation de l'outil informatique

| Groupe Scolaire : 6 élèves | |
|---|--|
| Temps scolaire : 10 temps | Niveau scolaire : Fin cycle 2/ début cycle 3 |
| Priorités d'apprentissages au sein du groupe | Projets principaux mis en place dans la classe |
| <p>Développer un regard sur le monde et affuter son esprit critique. Apprendre à lire, à décrypter l'information et l'image, à aiguiser son esprit critique, à se forger une opinion, afin d'exercer une citoyenneté éclairée et responsable en démocratie</p> <ul style="list-style-type: none"> Recourir à la lecture de manière autonome pour chercher des informations, répondre à un problème, compléter une connaissance, vérifier une hypothèse ou un propos. (<i>Le jugement critique</i>) Prendre conscience des enjeux civiques de l'usage de l'informatique et de l'Internet et adopter une attitude critique face aux résultats obtenus. (Responsabilisation à l'usage du numérique en lien avec la charte d'usage des Tuic) | <p><u>Projet de journal de la CLEX / tout au long de l'année</u> Production d'un numéro par mois Création des rubriques Ecriture des articles Mise en forme Écrire avec un clavier (rapidement et efficacement.)</p> <p>Traitement de l'information et éducation aux médias (<u>Projet partagé avec le professeur du CDI du collège Victor Hugo et les classes de 5^{ème} et 4^{ème}</u>)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à la Semaine de la presse et des médias (Clémi) en mars 2018 - Interview d'un journaliste - Visite d'une imprimerie - Mise en place d'un comité de rédaction <p>Exposés : les JO,</p> |
| <p>Développer les aptitudes à la réflexion critique : en recherchant les critères de validité des jugements moraux ; en confrontant ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté.</p> <ul style="list-style-type: none"> Prendre part à une discussion, un débat ou un dialogue : prendre la parole devant les autres, écouter autrui, formuler et apprendre à justifier un point de vue. Nuancer son point de vue en tenant compte du point de vue des autres. | <p>Pratique des <u>« goûters philo »</u> 1 fois tous les 15 jours.</p> <p>Thématique choisie par l'enseignant</p> <p>Supports visuels</p> <p><u>Conseil d'enfants tous les vendredi après-midi</u></p> |
| <p>Produire des types d'écrit engageant l'imaginaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Comprendre que la poésie est une autre façon de dire le monde Dégager quelques-uns des traits récurrents et fondamentaux du langage poétique <ul style="list-style-type: none"> - exploration des ressources du langage, - libertés envers la logique ordinaire, - rôle des images, référent incertain, <p>expression d'une sensibilité particulière et d'émotions</p> | <p>Ecrire un <u>recueil de poème</u> / tout au long de l'année Prolongement de l'année 2016-2017 avec la découverte de l'œuvre de Victor Hugo Production finale : Recueil de poèmes « Les enfants de Victor Hugo ». Ecriture de poèmes « à la manière de »</p> <p>Atelier « Les petits écrits » : 1 fois par semaine</p> |

| | |
|---|---|
| <p>Pratiquer des démarches scientifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'approprier des outils et des méthodes : <ul style="list-style-type: none"> - initiation à la démarche scientifique - Méthodologie de résolution de problèmes • Imaginer, réaliser <p>Se situer dans l'espace et dans le temps</p> <p>Adopter un comportement éthique et responsable</p> | <p><u>Semaine de la science</u> : octobre 2017</p> <p>Projets avec les classes de 5^{ème} du collège Victor Hugo</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le monde du vivant : Le comportement humain face à la santé : Pasteur et les vaccins • La planète Terre : la géologie : les pierres <p>Atelier de Résolution de problèmes</p> |
|---|---|

| <u>Groupe Scolaire</u> : 6 élèves | |
|---|--|
| <u>Temps scolaire</u> : 6 temps | <u>Niveau scolaire</u> : Fin cycle 1/ début cycle 2 |
| Priorités d'apprentissages au sein du groupe | Projets principaux mis en place dans la classe |
| <p><u>Priorité 1 : Le langage oral :</u></p> <p>Comprendre et s'exprimer à l'oral.</p> <p>Le langage pour penser et communiquer Écouter pour comprendre des messages oraux ou des textes lus par un adulte</p> <p>Conserver une attention soutenue lors de situations d'écoute ou d'interactions et manifester, si besoin et à bon escient, son incompréhension.</p> <p>Dire pour être entendu et compris, en situation d'adresse à un auditoire ou de présentation de textes.</p> <p><i>Prononcer les sons et les mots avec exactitude, respecter l'organisation de la phrase, formuler correctement des questions.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Rapporter clairement un événement/une information.</i> ➤ <i>Manifester sa compréhension d'un récit/d'un documentaire lu par un tiers en répondant à des questions : reformuler le contenu d'un paragraphe/d'un texte, identifier les personnages principaux d'un récit.</i> ➤ <i>Raconter une histoire déjà entendue en s'appuyant sur des illustrations.</i> ➤ <i>Décrire des images (illustrations, photographies...).</i> ➤ <i>Comprendre et reformuler une consigne.</i> ➤ <i>Réciter des comptines ou de courts poèmes (une dizaine) en ménageant des respirations et sans commettre d'erreur (sans oubli ou substitution).</i> | <p><u>Atelier langage :</u></p> <p>Langage en réception et en émission à travers des lectures offertes.</p> <p><u>PROJET DE LECTEUR</u> : Sept-oct : les supports de lecture</p> <p><u>Des albums</u> de littérature de jeunesse étudiés toute l'année</p> <p><u>Des poésies</u></p> |
| <p><u>Priorité 2 : Lire/écrire</u></p> <p>Identifier des mots de manière de plus en plus aisée.</p> <p>Comprendre un texte. Pratiquer différentes formes de lecture.</p> | <p><u>Un atelier correspondance</u>, avec la classe de Ulis- école de l'école Eiffel à Saint-Ouen l'Aumône.</p> <p>Il s'agit de mettre les enfants dans de véritables situations de communication.</p> <p><u>Projet « Plume en herbe »</u>. (Janvier à mars)</p> |

| | |
|--|--|
| <p>Produire des écrits en commençant à s'approprier une démarche. Réviser et améliorer l'écrit que l'on produit.</p> | <p>Ecriture d'un texte à partir d'images préalablement conçues. Production finale : le livre de la classe ;</p> |
| <p><u>Priorité 3 : Se questionner sur le monde (QLM)</u></p> <p>Identifier ce qui est animal/végétal/minéral/élaboré par des êtres vivants. Connaître le développement des végétaux/cycle de vie/besoins vitaux. Réaliser des petits écosystèmes (culture). ➤ Les plantations. Connaître quelques propriétés des solides et des liquides. Mettre en œuvre des expériences simples sur l'eau.</p> | <p><u>Projet Arts et Jardin / Tout au long de l'année</u></p> <p>Avec le groupe A de Mme Pion</p> <p>Art et jardin : un petit jardin dans la tête</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Démarche d'observation ○ Questionnement ○ Expériences ○ Réponses <p>Visite de jardins/musées L'eau /la terre/le soleil Production finale : un jardin suspendu</p> |

| Groupe Scolaire : 7 et 5 élèves | |
|---|--|
| Temps scolaire : Groupe 1 : 6 temps / Groupe 2 : 4 temps | Niveau scolaire : Fin cycle 2/début cycle 3 |
| Priorités d'apprentissages au sein du groupe | Projets principaux mis en place dans la classe |
| - Travailler l'autonomie en simulant des situations d'achats (faire des courses, connaître et utiliser les différents moyens de paiement, savoir utiliser une calculatrice, être à l'aise dans des situations de calcul simple, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Découverte de nouveaux types d'écrit en lien avec des compétences mathématiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le programme TV et la notion de durée ○ La carte, le menu et la notion d'argent ○ Les écrits professionnels : CV et lettre de motivation ➤ Le juste prix pour travailler la notion de prix ➤ Initiation à l'anglais ➤ Tournage d'un film de l'IMpro ➤ Lecture d'œuvres intégrales ➤ Rêve de cinéma : visionnage d'un film et travail autour de l'actualité cinématographique ➤ ASSR |
| - Travailler l'autonomie à travers les écrits du quotidien (prospectus, recette, menu, carte, ticket de caisse, programme TV...) | |
| - Travailler le lexique en lien avec les ateliers techniques | |
| - Travailler la résolution de problème et le sens des signes mathématiques | |

| Groupe Scolaire : Groupe 4 élèves | |
|--|---|
| Temps scolaire : 6 temps | Niveau scolaire : Cycle 1 |
| Priorités d'apprentissages au sein du groupe | Projets principaux mis en place dans la classe |
| - Développer le vocabulaire de la vie courante | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'un album sonore sur Ipad ➤ Les super-héros avec visite d'une exposition ➤ Les plantations ➤ Les fruits et les légumes de saison ➤ Travail sur les types d'écrit suivants : le prospectus, la recette ➤ Rêve de cinéma : visionnage d'un film et travail autour de l'actualité cinématographique ➤ ASSR |
| - Travailler l'autonomie à travers les écrits du quotidien (prospectus, recette, menu, carte, ticket de caisse, programme TV...) | |
| - Travailler sur l'identification de mots (lecture de syllabes, de mots, de phrases...) | |
| - Travailler sur le sens des opérations et sur les notions de quantités | |

3 groupes de 14-18 ans

| Groupe Scolaire : 6 élèves | |
|---|---|
| Temps scolaire : 4 temps | Niveau scolaire : CP |
| Priorités d'apprentissages au sein du groupe | Projets principaux mis en place dans la classe |
| Développer l'autonomie des élèves | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Travail autour de la monnaie : simulation de situations d'achat (faire des courses, connaître et utiliser les différents moyens de paiement, compter / constituer une somme d'argent, savoir utiliser une calculatrice, être à l'aise dans des situations de calcul simple (iPads), rendre la monnaie, etc.) ➤ Apprentissages de poésie sur les saisons notamment (Mois d'automne, Printemps) ➤ Travail autour d'ouvrages de littérature de jeunesse et de petites nouvelles (enquêtes policières à résoudre pour travailler sur les implicites) ➤ Développer le vocabulaire précis et technique en lien avec un projet professionnel (atelier technique Entretien des locaux et de la voiture) ➤ Travail sur les fruits et légumes de saison + recette |
| Travailler la lecture et la mémoire Lecture : 2 élèves gagner en fluidité et en compréhension / 4 élèves mémoriser des mots fréquents et connus pour rendre la lecture plus accessible | |
| Travailler la compréhension orale et le langage Enrichir le vocabulaire | |

| Groupe Scolaire : 4 élèves | |
|---|---|
| Temps scolaire : 6 temps | Niveau scolaire : CP |
| Priorités d'apprentissages au sein du groupe | Projets principaux mis en place dans la classe |
| Développer l'autonomie des élèves | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Travail autour de la monnaie : simulation de situations d'achat (faire des courses, connaître et utiliser les différents moyens de paiement, compter / constituer une somme d'argent, savoir utiliser une calculatrice, être à l'aise dans des situations de calcul simple (iPads), rendre la monnaie, etc.) ➤ Apprentissages de poésie sur les saisons notamment (Mois d'automne, Printemps) ➤ Travail autour d'ouvrages de littérature de jeunesse et de petites nouvelles (enquêtes policières à résoudre pour travailler sur les implicites) ➤ Développer le vocabulaire précis et technique en lien avec un projet professionnel (atelier technique Espaces verts) ➤ Travail sur l'actualité (Arte Journal Junior) ➤ Réalisation d'une maquette de l'IME ➤ Travail sur les états de l'eau ➤ Travail sur les fruits et légumes de saison + recette |
| Travailler la lecture et la mémoire Lecture : 1 élève lire des syllabes simples en travaillant sur les sons des lettres / 3 élèves mémoriser des mots fréquents et connus pour rendre la lecture plus accessible | |
| Travailler la compréhension orale et le langage Enrichir le vocabulaire | |

| Groupe Scolaire : 4 élèves | |
|---|--|
| Temps scolaire : 6 temps | Niveau scolaire : CP |
| Priorités d'apprentissages au sein du groupe | Projets principaux mis en place dans la classe |
| Développer l'autonomie des élèves | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Travail autour de la monnaie : simulation de situations d'achat (faire des courses, connaître et utiliser les différents moyens de paiement, compter / constituer une somme d'argent, savoir utiliser une calculatrice, être à l'aise dans des situations de calcul simple, rendre la monnaie, etc.) ➤ Apprentissages de poésie sur les saisons notamment (Mois d'automne, Printemps) ➤ Travail autour d'ouvrages de littérature de jeunesse et de petites nouvelles (enquêtes policières à résoudre pour travailler sur les implicites) ➤ Travail sur l'actualité (Arte Journal Junior) ➤ Travail sur les états de l'eau ➤ Travail sur les fruits et légumes de saison |
| Travailler la lecture et la mémoire Lecture : 1 élève gagner en compréhension / 3 élèves mémoriser des mots fréquents et connus pour rendre la lecture plus accessible | |
| Travailler la compréhension orale et le langage Enrichir le vocabulaire | |

8. Projets en co-intervention (inst/int et inst/éduc) :

| | |
|--|--|
| Intitulé du projet : « Questionner le monde » | |
| Adultes et Jeunes concernés : Madame Hennequin (unité B) Madame PION (unité A) Deux groupes scolaires : <ul style="list-style-type: none">- Unité A : G- N-M-A-J- Unité B : T-A-T-M- Yanis | Modalités de fonctionnements : <ul style="list-style-type: none">- 2 adultes dans la même salle avec 10 enfants- Vendredi après- midi : de 13h30-14h30 – toute l'année à partir du 17/11/2017 |
| Objectifs : <ul style="list-style-type: none">- Proposer aux élèves un groupe élargi et différent du fonctionnement habituel (adulte/enfant) pour diversifier et enrichir les interactions- Communiquer avec les autres dans le but de co-construire ses apprentissages/ Prendre à un part à un projet collectif : coopérer avec les autres/ Exprimer et argumenter son point de vue face aux autres.- Installer les élèves dans une dynamique de compréhension en lien avec le monde qui les entoure.- S'approprier la démarche scientifique pour qu'elle devienne un outil de référence- Utiliser le matériel adapté à une expérience | |

| | |
|--|--|
| Intitulé du projet : Les fruits et les légumes de saison | |
| Adultes et Jeunes concernés : 2 enseignants 2 groupes sur la période novembre/décembre 2 groupes sur la période mai/juin | Modalités de fonctionnements : <ul style="list-style-type: none">- en co-intervention dans la salle de Mme BIBERT- Tous les jeudis matin sur la période novembre décembre- tous les vendredis matin sur la période mai juin |
| Objectifs : <ul style="list-style-type: none">- Utiliser des mots précis : vocabulaire des fruits et des légumes- écrire et lire une recette | |

| | |
|---|--|
| Intitulé du projet : Ateliers techniques | |
| Adultes et Jeunes concernés : 2 enseignants 2 groupes dont les élèves ont entre 16 et 18 ans | Modalités de fonctionnements : <ul style="list-style-type: none">- Mme DONON : blanchisserie dans sa salle- Mme BIBERT : entretien des locaux et de la voiture dans sa salle- Tous les jeudis après-midi de 14h50 à 16h |

Objectifs :

- utiliser des mots précis : vocabulaire des outils, des actions

Intitulé du projet : Journal Arte junior**Adultes et Jeunes concernés :**

2 enseignantes (Mme DONON/Mme BIBERT)
2 groupes

Modalités de fonctionnements :

- En co-intervention dans la salle de Mme BIBERT
- tous les jeudis matin sur la période mars/avril

Objectifs :

- éduquer les élèves aux médias en développant leur sens critique

Intitulé du projet : Education aux médias et à l'information**Adultes et Jeunes concernés :**

1 enseignante (Mme MARTIN)
1 professeur documentaliste (M. Fernandez)
1 groupe : Unité Externalisée au collège (Unité C)

Modalités de fonctionnements :

- en co-intervention dans le CDI du collège
- en co-intervention dans la classe du collège
1 jeudi par mois de 9h30 à 10h20

Objectifs :

- Permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication
- Former des "cyber citoyens" actifs, éclairés et responsables de demain.
- Apprendre à lire, à décrypter l'information et l'image,
- aiguiser l'esprit critique, se forger une opinion,

Intitulé du projet : Le jardin**Adultes et Jeunes concernés :**

Madame MARTIN (unité B)
Madame PION (unité A)

Trois groupes scolaires :

2 Unités A
Unité B

Modalités de fonctionnements :

- En co-intervention dans la salle de Mme Pion
- Les jeudis après-midi
- 1 à 2 fois par mois

Objectifs :

- Construire le langage à travers une thématique, le jardin
- Lire une fiche technique : perchoir/boules de graisse
- Manipuler, construire un objet
- Observer les éléments de la nature

- Dessin d'observation
- Essai d'écriture de mots liés au projet
- Imaginer, créer : arbres de saison, fresques, ...
- Lire des albums en lien avec le jardin
- Compétences transversales : écouter les consignes, s'écouter, prendre la parole, coopérer

Intitulé du projet : *l'Utilisation de la monnaie dans la vie quotidienne*

Adultes et Jeunes concernés :

2 enseignants : Mmes HENNEQUIN ET BIBERT

2 groupes

-6 élèves âgés de 12 à 14 ans (unité B)

-3 élèves âgés de 14 à 16 ans

Modalités de fonctionnements :

- En atelier
- Élèves répartis selon leurs besoins dans les deux salles de classe
- **Vendredi après- midi** : de 15h00 à 16h00 à partir du 6 novembre

Madame BIBERT

- Effectuer et dénombrer des sommes supérieures à 30 euros
- Utiliser le centime et connaître sa relation avec l'euro
- Rendre la monnaie

Madame HENNEQUIN

- Lire un prix
- Estimer un prix/comparer des prix
- Effectuer et dénombrer une somme inférieure à 30 euros

Objectifs :

- Travailler en groupe de besoins
- Se familiariser et utiliser la monnaie dans différents contextes
- Résoudre des situations problèmes impliquant des prix

Intitulé du projet :

Autour des thèmes de la vie quotidienne (la nutrition, le temps qui passe, le respect et la tolérance)

Adultes et Jeunes concernés :

1 éducateur et 1 enseignante

Olivier RENIE et Mme HENNEQUIN

10 jeunes âgés de 11 à 14 ans

Modalités de fonctionnements :

- Tous les jeudis de 10h50 à 12h15
- le lieu varie selon la séance : salle éducative d'Oliver, salle de classe de Madame Hennequin, sorties (selon le projet en cours)

Objectifs :

Eduquer et sensibiliser les jeunes à différents thèmes appartenant à la vie quotidienne (ex : la nutrition)

- Développer l'entraide et la coopération
- Développer l'autonomie dans la vie quotidienne
- Partager des moments privilégiés avec d'autres jeunes
- Donner du sens et faire le lien entre ce qui est étudié en classe et ce qui est effectué en éducatif

Intitulé du projet :

APC / MODULE DE RENFORCEMENT

Adulte et Jeunes concernés :

1 enseignante

Mme HENNEQUIN

Les élèves de l'unité B âgés de 11 à 14 ans

Modalités de fonctionnements :

- 1 thème est abordé par période
- Le lundi de 10h50 à 12h15
- Le groupe change à chaque période en fonction du domaine abordé et des besoins des élèves dans le domaine proposé.

Objectifs :

-Remédier aux difficultés des élèves dans certains domaines (repérage spatial et temporel, graphisme, lecture d'un tableau à double entrée)

-consolider les acquis des élèves dans l'utilisation de l'outil informatique

Intitulé du projet : Initiation au yoga avec Petit Yogi

Adultes et Jeunes concernés :

Les deux éducatrices de l'Unité A

Mme PION, enseignante Unité A

Tous les jeunes de l'Unité A

Modalités de fonctionnements :

Tous les jeudis de 9h30 à 10h30 avant le début du conservatoire (de septembre à novembre)

Objectifs :

- Créer un vécu commun aux jeunes de l'Unité A
- Etre avec les autres
- Accepter de faire devant les autres
- Ecouter des consignes et en tenir compte pour adapter sa posture
- Coordonner des déplacements de différentes manières

- Mémoriser des enchainements correspondant à un « animal »

Intitulé du projet : Conservatoire

Adultes et Jeunes concernés :

Les deux éducatrices de l'Unité A
 Mme PION, enseignante Unité A
 Intervenante du conservatoire, Fabienne MARCHAIS

Tous les jeunes de l'Unité A

Modalités de fonctionnements :

- Tous les jeudis de 9h30 à 10h30 au conservatoire à partir de novembre

Objectifs :

- Créer une culture commune aux jeunes de l'Unité A
- Pratiquer régulièrement un lieu de Sarcelles : le conservatoire
- Découvrir la pratique d'instruments de musique + chant
- Ecouter et respecter les consignes liées à la bonne tenue de la séance : écouter un adulte nouveau

Intitulé du projet : Au fil du temps

Adultes et Jeunes concernés :

Les deux éducateurs de l'unité A
 Mme PION, enseignante Unité A

Tous les jeunes de l'Unité A

Modalités de fonctionnements :

- Tous les lundis de 13h30 à 14h30

Objectifs :

- Vivre un moment collectif et commun à toute l'Unité A
- S'appuyer sur la régularité du format de la séance pour découvrir différentes périodes historiques
- Participer avec d'autres à une création collective
- Garder une trace de nos découvertes dans son cahier « au fil du temps »
- Découvrir les premières périodes historiques
- Présenter son travail aux autres de l'IME : s'exprimer à l'oral

| | |
|--|---|
| Intitulé du projet : Mini- transfert et Transfert de l'Unité A | |
| Adultes et Jeunes concernés : Les deux éducateurs de l'unité A + stagiaire éducatif Mme PION, enseignante Unité A Tous les jeunes de l'Unité A | Modalités de fonctionnements : - un Week end en mars : 16 et 17 mars 2018 - Séjour du 18 au 21 juin 2018 au Conty (80) |
| Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Travailler la séparation d'avec la famille. - Vivre en collectivité : créer des relations différentes - Développer l'autonomie de l'enfant - Découvrir un environnement nouveau - Donner du sens à un projet de co-invention sur l'année : Au fil du temps - Motiver les apprentissages en se servant du transfert comme support d'apprentissage. | |

9. Projet au sein de l'Unité d'enseignement

| | |
|---|--|
| Intitulé du projet : « Décloisonnement autour des recettes de biscuits de Noël » | |
| Adultes et Jeunes concernés : Les 5 professeurs de écoles Tous les jeunes de l'Unité d'Enseignement | Modalités de fonctionnements : 9 créneaux de décloisonnements 2 groupes à chaque fois en mélangeant les Unités. |
| Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Donner une culture commune à tous les élèves de l'Unité d'Enseignement - Respecter les règles de vie inhérente à un groupe plus grand que le groupe classe - Prendre sa place au sein d'un projet collectif - Etre capable de donner son avis - Donner du sens à la lecture | |

| | |
|---|---|
| Intitulé du projet : La semaine de la presse | |
| Adultes et Jeunes concernés : Les 5 professeurs des écoles Tous les jeunes de l'UE | Modalités de fonctionnements : 2 créneaux de décloisonnement par jour sur une semaine 2 groupes à chaque fois en mélangeant les Unités |

| | |
|---|--|
| | |
| Objectifs : | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Eduquer les élèves aux médias en développant leur sens critique - Prendre sa place au sein d'un projet collectif | |

Ainsi que :

- ◆ La rédaction et la publication du « Journal des Jeunes » (2 parutions dans l'année)
- ◆ Travail autour de la monnaie (projet pédagogique de l'UE 2014-2017)
- ◆ Travail commun autour de l'alimentation dans le cadre de la Journée du Goût
- ◆ Passage de l'ASSR ainsi que l'APER
- ◆ Passage du CFG pour certains élèves de l'unité C
- ◆ Passage des attestations de compétences professionnelles

7.Participation des enseignants au sein de l'établissement

10. Les sujétions spéciales

L'unité d'enseignement fonctionne sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

En acceptant de travailler à l'IME Henri Wallon, comme dans n'importe quel établissement spécialisé d'ailleurs, les enseignants, mis à disposition par l'Éducation Nationale, en acceptent les sujétions spéciales afférentes.

A l'IME Henri Wallon, les sujétions sont :

→ **Participation aux synthèses** des jeunes dont on a la référence, une par an pour chaque jeune.

Elles ont lieu le lundi de 16h00 à 18h00 pour les jeunes de la SEES (2 synthèses) et le mardi aux mêmes heures pour les jeunes de la SIPFPro (2 synthèses).

Il est donc possible pour un enseignant d'avoir à participer à deux synthèses consécutives le même jour.

A l'occasion des synthèses, l'enseignant doit renseigner une Fiche scolaire de synthèse (bilan scolaire) qu'il s'engage à remettre à la coordonnatrice pédagogique une semaine avant la synthèse.

Pour les enseignants à mi-temps ne travaillant pas en début de semaine, la remise des Fiches scolaires de synthèse est obligatoire tout comme pour les enseignants absents (dans la mesure du possible).

Depuis la rentrée 2013, des réunions de projet sont organisées et restent à l'initiative de l'éducateur référent. Celui-ci réinterroge le projet de l'enfant à mi-parcours (6 mois après la synthèse) afin de faire les réajustements nécessaires ou non au PIA. L'éducateur référent se met en lien avec l'enseignant afin d'avoir un bilan des objectifs et moyens pédagogiques émis lors de la synthèse. Les items de synthèse sont réétudiés tous les ans en équipe pédagogique.

→ **Participation aux deux réunions pédagogiques**

→ Participation aux réunions institutionnelles

Le jeudi de 16h00 à 17h00 : unité de vie (SEES/SIPFPro), ABCD (l'ensemble du personnel éducatif et pédagogique), unité d'enseignement/équipe internat, réunion générale

→ Participation aux 2 réunions préparatoires de rentrée

Au mois de mai, 2 samedis matins sont consacrés, pour le premier à un bilan de l'année écoulée, aux perspectives de travail pour l'année suivante et à la réflexion sur la composition des groupes classes et des temps de classe par enfant.

Le second samedi est consacré à la composition définitive des emplois du temps enfants.

Ces réunions durent chacune 3 heures mais une seule est rémunérée.

→ Participation aux transferts

Le projet d'établissement recommande vivement la participation active des enseignants aux transferts annuels organisés par les éducateurs. Les enseignants doivent donc concourir à l'élaboration du projet et préparer le transfert avec leurs élèves.

Il est souhaitable, dans un souci de cohérence de travail que, durant cette période, les enseignants aient les mêmes droits et obligations que les éducateurs : participation à toutes les tâches éducatives et égalité des temps de travail.

Toutes absences, prévues ou non, durant le transfert ne peuvent être accordés que par la Direction.

Les projets pédagogiques ainsi que les emplois du temps de travail sont à remettre à la coordonnatrice pédagogique qui vérifiera la cohérence des horaires et la pertinence des actions proposées.

Les emplois du temps de travail doivent être remis au minimum 15 jours avant le départ.

Les enseignants ne sont pas autorisés à conduire les véhicules même pendant les temps de transfert.

11. Les différentes réunions

- ◆ **2 Journées de pré-rentrée** en septembre : organisation et informations diverses.
- ◆ **Réunion pédagogique** le mardi de 12h à 13h et le jeudi de 17h à 18h. Ces réunions animées par la coordonnatrice pédagogique permettent :
 - ✓ De donner et d'échanger des informations institutionnelles et professionnelles (circulaires académiques et départementales...).
 - ✓ De coordonner les actions pédagogiques.
 - ✓ De répondre à des questionnements pédagogiques.
 - ✓ De donner une cohésion à l'équipe.
 - ✓ D'aborder des thèmes éducatifs et pédagogiques précis.
 - ✓ D'évoquer les problèmes des enfants.
 - ✓ De résoudre des situations conflictuelles, entre enfants, entre enfants et adultes et entre adultes.
 - ✓ D'évaluer la pertinence de certains PPS.
 - ✓ D'ajuster les contenus d'apprentissages.
 - ✓ D'organiser au mieux les remplacements.
 - ✓ Échange sur le fonctionnement et l'organisation de la classe externalisée
- ◆ **Échanges avec les éducateurs référents** : 1 heure (de 16h00 à 17h00) tous les jeudis afin de créer, d'échanger, de réajuster les projets des enfants et de coordonner les actions engagées dans les différents projets

◆ **Échanges avec les ETS (Éducateur Technique Spécialisé)**

Depuis février 2013, une réunion Éducateurs Techniques Spécialisés et Enseignants de la SIPFPro est réalisée une fois par mois et animée par la Coordinatrice Pédagogique.

Cette réunion a pour but de répondre aux besoins des élèves scolarisés dans la SIPFPro et bénéficiant des ateliers.

L'objectif est de mettre en lien les compétences attendues lors des ateliers avec celles du socle commun en visant l'autonomie et les compétences sociales et civiques. Cette réunion est devenue indispensable lors de la préparation des attestations de compétences professionnelles

◆ **Harmonisation avec l'internat** pour les devoirs et leçons donnés : 1 heure (de 16h00 à 17h00), un jeudi par mois. Les devoirs sont rares, il s'agit plutôt de relire les phrases ou textes lus en classe et ainsi de créer du lien entre l'unité d'enseignement et l'internat.

◆ **Participation active aux synthèses**, points de synthèses et bilans d'observation¹³, lundi pour la SEES et le mardi pour la SIPFPro

◆ **Réunions pédagogiques spécifiques** : il sera abordé des questions et thèmes précis qui nécessitent un temps de discussion plus long que celui autorisé par les réunions pédagogiques hebdomadaires. 3 heures certains samedis.

◆ **Réunions bilan** : en fin d'année, 2 samedis sont consacrés au bilan de l'année et à la constitution des emplois du temps.

12. Rôle du Coordonnateur pédagogique

Il fait partie de l'équipe de direction de l'établissement, composée du Directeur, des chefs de services éducatifs, de la responsable administrative, de la responsable de gestion.

A ce titre,

- Il participe à la réunion de direction (2 heures le lundi) et à la réunion de coordination (2 heures le jeudi).
- Il participe à toutes les synthèses (2 heures le lundi et 2 heures le mardi) et points de synthèses des jeunes scolarisés à l'IME ou à l'extérieur et peut être amené à les animer.
- Il participe aux commissions de présentation ainsi qu'aux bilans d'observation.
- Il participe aux réunions éducatives d'unité de vie (SEES et SIPFPro).
- Il anime les réunions ETS/Enseignants SIPFPro
- Il coordonne et régule la liaison entre les actions pédagogiques et éducatives.
- Il reçoit les familles qui le désirent ou peut aussi les convoquer.
- Il assure le lien avec les établissements où sont inclus des jeunes (SEGPA, EREA, ULIS...) ainsi que le suivi de ces jeunes. Il est amené à se rendre très régulièrement dans ces établissements, à y rencontrer les différents partenaires, à apporter son aide si besoin.
- Il assure le lien avec la classe externalisée collègue

Au niveau de l'Éducation Nationale

¹³

Modèle de fiche scolaire de synthèse en annexe n°7

- Il assure le lien entre l'Éducation Nationale (services départementaux, académiques, l'Inspectrice ASH) et l'IME, pour les questions concernant les enseignants.
- Il sert d'interphase entre l'inspection départementale et l'équipe enseignante.
- Il informe régulièrement les enseignants des circulaires administratives ; toutes les circulaires sont proposées à la lecture en réunion pédagogique et sont émargées par l'ensemble de l'équipe enseignante.
- Il participe aux PPS.

Au niveau de l'unité d'enseignement

- Il est le garant du Projet de l'unité d'enseignement.
- Il est le garant des contenus pédagogiques proposés aux jeunes.
- Il est le garant du cadre et des emplois du temps de chacun, jeunes comme adultes.
- Il gère les remplacements et les absences d'enseignants.
- Il favorise et maintient la cohésion de l'équipe pédagogique.
- Il est le garant des PPS de chaque jeune.
- Il est garant de la réussite des inclusions scolaires et en assure le suivi.
- Il anime les réunions pédagogiques hebdomadaires (mardi et vendredi) ainsi que les réunions thématiques (samedi ou jeudi)
- Il coordonne les actions pédagogiques au sein de l'unité d'enseignement (décloisonnement...).
- Il impulse, favorise et coordonne les projets pédagogiques au niveau de l'unité d'enseignement comme de l'institution.
- Il intervient dans les classes, à la demande des enseignants, pour des animations particulières (rugby, rallye web...) ou pour des régulations/évaluations.
- Il assure la passation de l'ASSR, après travail préalable des enseignants dans les classes.
- Il coordonne la réalisation des articles du *Journal des jeunes* et en assure la mise en page.
- Il reçoit les enseignants en fin d'année, pour un bilan mutuel.
- Il reçoit les enfants à leur demande, à la demande de l'enseignant ou de sa propre initiative.
- Il représente l'unité d'enseignement au niveau institutionnel.
- Il assure les liens avec les autres personnels (éducateurs, thérapeutes, entretien...).
- Il gère le budget pédagogique alloué par l'établissement ainsi que la coopérative scolaire.
- Il gère les crédits alloués par la Caisse des écoles de Sarcelles.
- Il est responsable des commandes scolaires.

13. Relation avec les familles

La relation de l'unité d'enseignement avec les familles était un des points que nous devons améliorer car il est clair que les familles ne peuvent se satisfaire d'une rencontre par an en début d'année et de deux livrets scolaires à signer

Certes, il leur est possible de contacter et rencontrer la coordonnatrice pédagogique, mais il serait intéressant, dans l'intérêt des jeunes mais aussi des enseignants, de faciliter les relations directes avec les familles.

Il est important de conserver la réunion de rentrée avec les parents un samedi d'ouverture et non plus un vendredi soir.

Cette année, 54,5% des parents se sont déplacés à la réunion, les parents se déplacent davantage lorsque leurs enfants sont à l'unité A (70%) qu'à l'unité C (50%).

À la rentrée 2012, une ESS (Équipe de Suivi de Scolarisation) est réalisée pour tous les élèves de la SEES. Ces équipes de suivi permettent de réactiver/actualiser le PPS de l'élève mais aussi de permettre aux parents de relayer leurs demandes concernant la scolarité de leur enfant et ainsi d'évaluer la cohérence du Projet Pédagogique Individualisé avec le PIA.

À la rentrée 2013, les ESS sont organisées pour tous les jeunes scolarisés de 6 à 16 ans, ce qui permet aux enseignants de rencontrer également les parents des élèves de la SIPFPro.

À partir de 2015-2016, les ESS ne seront organisées que pour les nouveaux élèves et les élèves ayant un projet d'inclusion ou de réorientation.

VI. ACTIONS ET MOYENS PEDAGOGIQUES ENGAGÉS AU SEIN DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

Le "socle commun de connaissances et de compétences" présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire.

Introduit dans la loi en 2005, il constitue l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen. Depuis 2011, la maîtrise des sept compétences du socle est nécessaire pour obtenir le diplôme national du brevet (D.N.B.).

1. Identifications des besoins des élèves

À partir des évaluations diagnostiques du socle commun des connaissances et des compétences (Palier 1), dispensées en début d'année scolaire, chaque enseignante a créé un bilan des évaluations pour chaque groupe.

En fonction du temps de scolarisation et des pathologies des élèves, nous avons priorisé 4 compétences en références au socle commun :

La maîtrise de la langue française

- Langage/Communication
- Lecture
- Écriture/Production d'écrit
- Compréhension

Les principaux éléments de mathématiques

- Numération
- Calcul
- Géométrie/Mesure
- Résolution de problèmes

Autonomie/Initiative

Compétences sociales et civiques

Pour chaque domaine, nous avons analysé le bilan de ces évaluations pour tous les groupes classe en identifiant des points d'appui et des difficultés.

Nous avons ensuite synthétisé ces différents constats afin d'en faire un bilan général¹⁴.

Sur l'ensemble de l'unité d'enseignement

¹⁴ Bilan et Analyse des évaluations diagnostiques 2018 en annexe n°8

Les points d'appui sont :

- **Envie d'apprendre**
- **Bonne participation**
- **Bonne compréhension globale des messages oraux**
- **Utilisation d'outils mis en place pour renforcer l'autonomie**
- **Traces / Produits de l'écrit**

Les difficultés sont :

- **Difficulté langagière**
- **Concentration faible/fatigabilité**
- **Communication entre pairs pas toujours adaptée (manque vocabulaire, syntaxe non conforme, peu d'écoute et de prise en compte de l'autre)**
- **Besoin prégnant de l'adulte**
- **Manque de diversité dans l'utilisation des outils d'aide**
- **Manque de transfert de connaissances**

2. Actions pédagogiques adaptées et mise en place

Constat général :

Les rituels fonctionnent et doivent perdurer dans chaque classe, ils sont sécurisants pour les élèves. Ils sont au service de l'anticipation comme opérateur métacognitif. En effet l'élève, une fois le rituel installé et pérenne, peut prévoir ce qui va arriver et adapter par avance sa conduite.

Nous devons donc instaurer ces actions communes de façon ritualisées.

- *Mise en garde* : les élèves peuvent rester pendant un très long moment sur la même compétence et le changement d'activité peut être douloureux et source de conflit.
- Les enseignants devront veiller à la durée de ces actions (utilisation d'un minuteur/ d'un sablier...)

Objectif 1 :

Développer la concentration et l'attention

L'attention favorise l'ouverture de nos sens à la réalité externe ou interne, elle assure une réception maximale de toutes les informations. L'attention est un réflexe mais on peut la diriger. La concentration favorise une utilisation maximale de la mémoire de travail.

Méthodologie utilisée :

- Poursuivre la mise en place d'outils d'aides au service du contrôle de la tâche et de l'autonomie des élèves. Diversifier les outils
- Pédagogie de projet : renforcer l'entraide entre pairs et le partage d'expériences
 - Renforcer la concentration :
 - Mise en place de prérequis facilitant la mobilisation mentale (ex : écoute musicale, silence, développer les stratégies métacognitives)
 - Diversifier les activités proposées, proposer un cahier avec une page de garde commune
- Contrôle du temps
- S'interroger sur les interventions de l'adulte lors des activités orales (désétayer les interventions de l'adulte dès que c'est nécessaire)

Objectif 2 :

- Renforcer l'inclusion des élèves dans la société en menant des projets qui leur permette de transposer dans la vie des compétences travaillées en classe
- Développer le vivre ensemble et le partage d'expériences en créant une culture commune

Méthodologie utilisée

- Développer le parcours d'éducation artistique et culturel
- Fréquentation et découverte de lieux culturels de proximité (musée, théâtre, cinéma, concert de musique)

Gestion du budget

3. Actions pédagogiques adaptées et mise en place en 2014-2017

Lors de la création du projet d'unité d'enseignement 2014-2017, la difficulté majeure qui ressortait de l'analyse de ces évaluations était **l'accès au sens par le non transfert des compétences (vie quotidienne) et l'autonomie.**

L'autonomie est la capacité à se conduire soi-même. Elle implique que l'élève accepte de prendre la parole dans le groupe, apprenne à se mettre seul au travail, à gérer le matériel nécessaire, à se déplacer sans gêner les autres et sans se mettre en danger. Il sait aussi progressivement demander de l'aide. Il trouve les actions les plus efficaces pour accomplir une tâche, commence à évaluer le résultat de son travail et trouve des moyens.

L'étayage nécessite que l'adulte prenne en charge les éléments de la tâche que l'élève ne peut réaliser seul.

L'accès à l'autonomie ne peut s'entreprendre qu'avec un étayage fort de l'adulte.

Objectif : accéder au sens et renforcer l'autonomie

Moyen : la monnaie (variables didactiques énumérées et non exhaustives)

VII. POINTS A AMELIORER

En 2007/2008

- ✓ Relations et informations aux familles.
- ✓ Temps communs avec les éducateurs ; par projet, définis sur l'emploi du temps...
Peu de travail en commun.
- ✓ Temps chorale ; objectifs et modalités définis dès la rentrée.
Après bilan, la chorale a été supprimée cette année, afin d'attribuer plus de temps aux apprentissages fondamentaux, ce qui n'exclut pas les projets musique et chants dans certaines classes.
- ✓ Suivi plus pointu des intégrations scolaires ; le suivi administratif étant assuré par le coordinateur pédagogique, on peut imaginer un suivi pédagogique par le dernier enseignant du jeune dont les modalités sont à définir.
À compter du second trimestre, Madame Botros assurera, le jeudi de 15h00 à 16h00, une aide aux devoirs ainsi qu'un soutien pédagogique aux 2 jeunes intégrés en 6ème de SEGPA. Ce temps viendra en complément de l'aide apportée en salle éducative.
Le temps soutien scolaire des collégiens est dorénavant dans l'emploi du temps ; le mardi de 15h00 à 16h00.
- ✓ Gestion des demies journées pour les jeunes de l'IMPRO ; être plus en lien avec les éducateurs pour que les projets éducatifs puissent se réaliser en harmonie avec les temps de classe.

Cette année, à l'IMPRO et pour de nombreux jeunes de l'IMP, nous avons regroupé les temps de classe par demi-journées. Le bilan aujourd'hui est positif : ce schéma est donc à reproduire les années futures.

En 2008/2009

- ✓ Temps communs avec les éducateurs ; par projet, définis sur l'emploi du temps...
Des projets mis en place : projet musique à l'unité B, une volonté de travailler davantage en commun sur les transferts.
- ✓ Aménagement de la bibliothèque en cours (achat d'étagères, chauffeuses, tables et présentoir).
La bibliothèque a été aménagée : les étagères, chauffeuses, tables, présentoir, ont été achetés et installés. Cette bibliothèque est également dotée d'un ordinateur afin d'assurer les prêts.
- ✓ Équiper chaque classe d'un ordinateur (ce sera fait en décembre avec l'aide de l'association « l'ordi du cœur »)
Il y a désormais un ordinateur dans chaque classe.

En 2009/2010

- ✓ Utilisation plus régulière de la bibliothèque et mise en place du prêt sur ordinateur. *Par manque de temps, le prêt n'a pas été mis en place.*
- ✓ Suivi des scolarisations extérieures : Soutien scolaire assurée par la coordonnatrice pédagogique le vendredi de 13h15 à 14h30 au sein de l'I.M.E.
- ✓ Les élèves de l'Unité B ont cette année davantage de temps scolaires. Un bilan sera nécessaire afin d'évaluer ce choix. Ce début d'année en montre déjà les limites. Certains élèves ont davantage de difficultés à entrer dans les apprentissages, du fait du nombre plus élevé d'élèves dans la classe.
Réajustement en cours d'année pour certains élèves de Laëtitia CHIALLI : un temps scolaire en moins. Ce choix (d'accorder davantage de temps scolaires) a des conséquences sur toute l'école et non pas seulement sur l'IMP. En effet, le non remplacement de Christelle BELNOUE nous l'a montré ; les répartitions étaient plus difficiles, les classes étaient plus chargées. De plus, les pathologies des élèves accueillis freinent leurs apprentissages.
- ✓ Réunion de parents prévu sur un samedi non travaillé « IME » : moins de parents présents donc prévoir cette réunion sur un samedi travaillé même si c'est au mois de novembre.
Samedis travaillés au premier trimestre de l'année scolaire : 11 septembre, 13 Novembre 2010.

L'ensemble de l'équipe estime qu'il est plus intéressant de faire cette réunion le samedi 13 Novembre. Les évaluations sont terminées et les projets se montent dans chacune des classes.

En 2010/2011

- ✓ Temps commun avec les éducateurs : être vigilant à la place et au rôle de chacun. Les projets en lien avec les éducateurs devront être présentés et validés en réunion pédagogique.
- ✓ Relations plus régulières avec l'internat. La réunion mensuelle du jeudi ne peut suffire, il est nécessaire de les rencontrer régulièrement.
- ✓ Mise en place pour la rentrée 2011 du temps de soutien pour les élèves internes le mardi de 16h à 18h.

En 2011-2012

- ✓ Avoir plus de rigueur sur les horaires de reprises des cours et d'arrivées aux réunions. Il est nécessaire régulièrement de rappeler le cadre horaire.
Il n'est pas nécessaire d'attendre tous les élèves avant de monter : car les élèves en retard ne peuvent pas prendre conscience de leur retard et les élèves à l'heure en ont assez d'attendre.
- ✓ Relations plus régulières avec l'internat : ne pas hésiter à descendre à 15h55 pour faire le lien avec l'internat, la réunion mensuelle du jeudi ne peut suffire pour travailler en lien. Lien facilité pour l'unité A et B puisque les enseignants descendent avec les élèves.
Pour favoriser ce lien que ce soit avec l'internat mais aussi avec les éducateurs d'externat, il semble nécessaire de rétablir le RDV à 9h, le matin.

- ✓ Optimiser l'espace de la réserve. Il apparaît nécessaire de ranger à nouveau ce lieu (trier, être vigilant à mettre dans ce lieu commun le matériel et non pas le garder dans les classes...)

En 2012/2013

- ✓ Agrandissement de la classe de l'unité A : la bibliothèque a été déplacée au rez-de-chaussée dans l'une des salles des maîtres afin de proposer un espace supplémentaire aux élèves de l'unité A.
- ✓ Réunion de parents : vendredi 16 novembre de 18H00 à 20H00
Seules 5 familles sur les 35 absentes ont prévenu de leur absence.

Avec les ESS organisées la même semaine, 46% des familles étaient présentes à la réunion.

La présence des ESS la même semaine que la réunion Parents-Enseignants a impacté sur la présence des parents à la réunion du vendredi soir.

La modification du calendrier de l'Éducation Nationale, sur les vacances de la Toussaint à modifier la date de la réunion Parents-Enseignants.

Pour l'année prochaine prévoir cette réunion sur un samedi travaillé.

- ✓ ESS pour les élèves de la SEES
Les prévoir en milieu d'année cela permettrait de faire un bilan intermédiaire dans l'année et ainsi de faire une rencontre plus cohérente avec les parents.
- ✓ Mise en place d'une réunion ETS/enseignants SIPFPro une fois par mois afin de faire du lien entre les ateliers et l'unité d'enseignement (répondre aux besoins des ateliers/préparation de stage...)

Un travail en amont a été élaboré par le Chef de Service SIPFPro et la Coordinatrice Pédagogique afin de croiser les compétences du socle commun et les items évalués en Atelier Découverte.

- ✓ Mise en place du B21 pour les élèves de la SIPFPro : intervention de la Coordinatrice 3 fois par semaine à raison de 1h15 à chaque fois.
- ✓ Modification du vocabulaire :
 - SIPFPRO (SECTION D INITIATION DE PREMIERE FORMATION PROFESSIONNELLE) à la place d'IMPRO
 - SEES (SECTION D EDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE) à la place d'IMP
- ✓ Mise en place d'un livret début cycle 1 afin de répondre aux besoins de certains élèves.
- ✓ Mise en place d'un suivi des objectifs et moyens pédagogiques pour chaque élève répertorié dans un tableau
Afin de contrôler la pertinence des objectifs et moyens posés, ce tableau devra être rempli par la coordinatrice pédagogique d'année en année.
- ✓ Création d'une note rappelant les connaissances et les compétences d'un enseignant spécialisé.¹⁵ *Afin d'accueillir au mieux les enseignants nouvellement nommés (spécialisés ou non), une note a été créée rappelant quelques repères sur l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation et les aides aux élèves en situation de handicap.*

Pour 2013-2014

- ✓ Ajout d'un paragraphe dans le Projet de l'Unité d'Enseignement concernant les actions et les moyens pédagogiques engagés :
 - Identifier les besoins des élèves à partir des évaluations diagnostiques dispensées en début d'année scolaire
 - Actions pédagogiques : objectifs et moyens mis en place dans chaque unité.
 - Analyse et suivi des actions pédagogiques mises en œuvre : bilan en réunion pédagogique 1 fois tous les 2 mois (fréquence choisie en fonction du temps de scolarité de certains)
- ✓ Inspection de l'unité d'enseignement a été porteuse de projets et de partages d'expériences

¹⁵ Connaissances et compétences de tout enseignant spécialisé en annexe 9

Pour 2014-2015 :

- ✓ Madame Oyarzabal-Caffiaux a impulsé les visites interclasses, les enseignants ont apprécié de pouvoir observer une séance de classe dans une autre unité. Ces visites doivent rester pérennes surtout en début d'année.
- ✓ Concours plume en herbe : pas de présentation collective lors de ce projet mené par les 3 classes. Le thème de cette année (New York) était assez compliqué, les élèves ayant un petit niveau scolaire « *ont été stoppé par ce projet.* »
- ✓ La référence pédagogique est primordiale mais il faut penser au décloisonnement inter et intra unité sur des projets spécifiques.
- ✓ Pictogrammes des activités et des savoir-faire et être mis en commun dès la rentrée avec la nouvelle équipe pédagogique
- ✓ Travail en collaboration avec les ETS
Travail important sur :

- Outils/fonction/utilisation
- Les différentes étapes d'une tâche à partir de photo

Motivation importante des élèves en revanche les élèves de 14 ans étaient plus en difficulté car aucune représentation du travail demandé en atelier (1ère année SIPFPro : atelier découverte)

Faire un livret d'atelier ? A étudier ensemble dès la rentrée

Demande d'Amélie d'aller visiter l'ESAT d'Ézanville afin de prendre des photos et de se rendre compte des demandes des professionnels.

- ✓ PPI : Toujours prioriser un/deux objectifs à atteindre et des moyens lors des synthèses. Il est important que les objectifs soient atteignables dans l'année.
Attention aux objectifs et moyens posés pour les élèves de dernière année d'enseignement.

Dans le PPI du jeune, plusieurs objectifs peuvent être mis en place : comportement, métacognition (anticipation/planification de la tâche, autocorrection...), français et mathématiques

Rendre les PPI plus tôt dans l'année car le bilan de décembre est une redite du projet. Retravailler l'utilisation des PPI en réunion pédagogique afin de savoir comment les remplir et surtout comment les utiliser.

Pour 2015-2016 :

- ✓ Lors des synthèses, souhait des enseignants d'accorder plus de place au projet de l'élève afin d'échanger sur les objectifs et les moyens pluridisciplinaires à mettre en place. Le CDS récoltera les écrits plus tôt afin d'en faire une synthèse et d'accorder plus de temps au projet du jeune.
- ✓ PPI : Rappel de l'intérêt de cet outil. Pour les enseignants nouvellement nommés, difficulté pour remplir et utiliser cet outil. Mettre un niveau scolaire est compliqué. Période Février-Mars est beaucoup trop courte pour évaluer.
- ✓ Visites interclasses : À renouveler, besoin de visiter des classes de la même unité mais aussi d'autres unités (manque de temps/répartitions ne doivent pas être trop récurrentes pour les élèves). Demande aussi de voir une séance en mathématiques et en français.

Pour 2016-2017 :

- ✓ Demande d'un temps avec les éducateurs techniques car pour la préparation du travail atelier, trop court les temps informels (moins vu cette année)
- ✓ Poursuivre les bilans pour la classe externalisée

VIII. PERSPECTIVES

- Ouverture d'une classe externalisée primaire à l'école Émile Zola/ Intervention sur des temps sport, récréation, évènements
- Partenariat avec un lycée professionnel (La Tourelle à Sarcelles)

- Mise en place de co-intervention avec les établissements et les enseignants de la SIPFPro sur les temps de techno

| |
|----------------|
| ANNEXES |
|----------------|

| N° | Intitulé | Page en référence |
|----|---|-------------------|
| 1 | Projet individualisé d'accompagnement | P 1 |
| 2 | Plan de l'IME et de l'unité d'enseignement | P 3 |
| 3 | Projet classe externalisée | P 4 |
| 4 | Les livrets scolaires | P 7 |
| 5 | Projet pédagogique individualisé | P 8 |
| 6 | Projet IPAD | P 15 |
| 7 | Fiche scolaire de synthèse | P 33 |
| 8 | Bilan et analyse des évaluations diagnostiques 2018 | P 35 |

Sarcelles le 18/06/2018

La Directrice de l'IME

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale

La coordonnatrice pédagogique

Les enseignants